This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 06730719 3

ŒUVRES

INÉDITES

D'EUSTACHE DESCHAMPS.

ŒUVRES

INÉDITES

D'EUSTACHE DESCHAMPS.

TOME PREMIER.

1849.

REIMS.

Chez tous les Libraires.

PARIS.

Chez *Techener*, Libraire,
place du Louvre.

CHR.

RECHERCHES

Sur la Vie et les Ouvrages d'Eustache Deschamps.

Une secte philosophique et littéraire se posa vers la fin du XVIIIe siècle, comme le foyer de la lumière universelle. Elle avait tout vu, tout approfondi ; avant elle, point de science sérieuse, point de politique raisonnable, point d'indépendance pour l'esprit. Elle répudia tout ce qui la précédait, et prétendit faire dater, de son avènement, la renaissance de l'espèce humaine. Aujourd'hui tombée dans le gouffre où elle avait précipité ces institutions, ces lois, dont elle avait méconnu les causes et la portée, elle expie dans un juste oubli, sa folle et dangereuse présomption. A la tête de ses prétentions exorbitantes, il faut placer celle d'avoir octroyé au monde la liberté de penser. A l'en croire, elle aurait rompu les liens que depuis Adam comprimaient le cri de la nature et les élans du génie. Si moins avide de ce bruit qu'elle prit pour la gloire, moins ivre des éloges de ses Gazetiers, qu'elle proclamait des sages, elle eut voulu quelques instants, se soustraire aux flatteries d'une génération qui s'en allait où s'en vont les neiges d'hiver, et moins songer à cet avenir qui n'a pour elle ni sourires ni lauriers, pour jetter un regard en arrière, compulser nos archives, interroger les trésors des bibliothèques formées par ces rois qu'elle dégradait, étudier les codes de ces princes dont elle conduisait l'héritier à l'échafaud, elle eut appris, qu'avant les scribes de l'Encyclopédie, il y avait en France

des hommes libres, des philosophes réfléchis, des gens de lettres assez hardis pour dire hautement leurs pensées, et donner aux peuples comme à leurs maîtres, de bonnes et utiles leçons.

Le moyen-âge eut ses économistes, ses industriels, ses génies créateurs, ces critiques indépendants, comme les XVIII et XIXe siècles. Seulement aussi riches de modestie que de science et de cœur ils ne cherchaient pas à donner à leurs actes, à leurs œuvres des noms pompeux et trompeurs, sonores et creux. C'était alors le règne des choses : celui des mots devait venir plus tard.

Déjà nous avons édité les œuvres de Guillaume Coquillart, franc penseur naïf et sans prétention; voici que nous livrons au public celle d'un homme qui lui donna l'exemple et le précéda d'un siècle. Eustache Deschamps n'a rien à envier aux réformateurs graves ou comiques, dont notre époque fourmille. Tour à tour jovial et sérieux, il sait railler comme Figaro, et dogmatiser comme le rédacteur d'un journal politique; il parle modes et combinaisons financières, fêtes et plans de campagne; il joue du galoubet et de la trompette guerrière. Il fredonne la chansonnette et entonne un hymne en l'honneur d'un illustre trépassé. Il aurait pu siéger au Caveau, inventer le quart de vaudeville, faire du socialisme et de la philanthropie fantastique. Mais c'était un homme de sens : il ne songeait qu'à bien mériter du pays. Serviteur dévoué de la monarchie, adversaire implacable des charlatans politiques, et des intrigants cupides, il ne confondit pas le souffle féeond des sages réformes, et l'ouragan des révolutions. Jamais il ne désespéra de la royauté, alors même que le prince était en démence.

Il est peu de poètes des anciens jours sur lesquels on possède autant de renseignements que sur Eustache Deschamps; et cependant quand on se met à raconter sa vie si pleine et si riche de détails, on se trouve arrêté dès la première ligne : on doit se demander quelle fut l'année de sa naissance, et ce que furent ses pères.

Il reçut le jour dans la ville de Vertus en Champagne, alors renommée par ses vins et ses comtes du sang royal. De ces deux célébrités la seconde s'oublie, la première est encore debout. Le poète a plus d'une fois chanté la terre natale, et ses riants coteaux (1); mais de

---

(1) Je fu jadis de terre vertueuse
Nez de Vertus, le païs renommé,

ceux qui lui donnèrent la vie, il ne dit rien; son nom de famille lui-même est problématique; il s'appelait Eustache par droit de baptême (1): il possédait près de Vertus une propriété qu'on nomma Maison des Champs (2); avait-il acheté ce bien? ses pères l'avaient-ils avant lui possédé? lui donna-t-il son nom; ou prit-il le sien? c'est ce que nous ignorons. L'affectation qu'il met à se taire sur ses devanciers ne permet-elle pas de supposer qu'il fut avant tout l'enfant de ses œuvres. Vers 1385, à l'époque des guerres de Flandres, il reçut le surnom de Morel ou de Moriaux (3); il le devait à la noirceur de son teint, à la nuance et à l'épaisseur de ses sourcils (4). Il l'accepta de si bonne grace qu'il en fit sa signature (5); il se nomme Eustache Morel dans un grand nombre de ses ouvrages. Son fils s'appela tantôt Deschamps, tantôt Morel : son petit-fils adopta définitivement ce dernier nom et ses descendants firent comme lui jusqu'en 1564; à cette époque, ils furent autorisés à reprendre le nom de Deschamps (6). On excusera facilement l'erreur de certains biographes sur le nom de notre poète, quand on voit qu'elle fut pendant cent cinquante ans celle d'une famille intéressée à ne pas la commettre. La noblesse seule alors s'occupait de sa généalogie; gentilshommes, bourgeois, gens de métiers étaient habituellement désignés par des prénoms et des sobriquets. La chronique, les poésies de ce temps, celles que nous publions en donnent mille preuves. Eustache était

---

Où il avoit ville très gracieuse,
Dont li bon vin sont en maint lieux nommé.

Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps, publiées par G. A. Crapelet : Paris 1832.

[1] Jusques à cy avoit mon nom nommé
Eustace, fu appelé des enfans.

Crap. p. 1.

(2) Déhors vestus ay maison gracieuse,
Où j'avoye par longtemps demouré,
Où pluseurs ont mené vie joyeuse,
Maison des champs l'ont pluseurs appellé.

Crap. p. 1.

(3) Mss. de la bibl. nationale, décrit par Crap, préface page 38.

(4) Chascuns me dit tu es lais garnement
Gros visage as; tu es noirs et passez.

Mss de la bibl. nat. p. 109.

(5) Quittance du 11 mars 1389: cab. des titres, bibl. nat.

(6) Document du cabinet des titres à lettres du 8 juin 1564, enregistrées à Senlis le 8 novembre suivant; — nobiliaire de Picardie. 1693, in-4°.

propriétaire : du nom de son domaine il fit le sien et devint Eustache des champs, dit Morel, Eustache Morel pour ses amis, à la guerre, à la cour, Eustache Deschamps, dans le monde officiel.

Il est toujours intéressant de savoir à quelle époque naquit un homme de lettres, surtout, s'il se pique, comme celui dont il s'agit, de fronder les mœurs et les abus de son siècle. On se demande au milieu de quels événements il a fait son entrée dans la vie, sous quelles influences s'est formée sa pensée, quelles durent être ses premières impressions. Nous ne pouvons, sur ce point, satisfaire en chiffres la légitime curiosité du lecteur, et nous ne lui donnerons que des présomptions satisfaisantes peut-être, mais, nous le reconnaissons, sujettes à discussion. Dans un rondeau fait à l'occasion du grand jubilé qui couronna le 14e siècle, le poëte annonce avec regret qu'il a passé la cinquantaine. En parlant de l'union de Richard II, roi d'Angleterre, et d'Isabelle de France, célébrée en 1396 et brisée si violemment quatre ans après, il énumère les événements auxquels il assiste depuis cinquante ans (1). Il serait donc né entre 1345 et 1350. Ailleurs, il raconte que depuis sa naissance il a vu quatre générations de rois se succéder (2). On en a conclu qu'il avait dû naître avant l'avénement de Philippe de Valois, c'est-à-dire, avant 1328 (3). Or, il n'a jamais dit avoir vu quatre règnes. Le passage auquel nous faisons allusion ne nous paraît prouver qu'une chose, c'est qu'il est né sous Philippe VI, ou de 1328 à 1350.

Puisque les fées viennent quelquefois planer sur le berceau des chansonniers, le nôtre dut aussi recevoir leur visite. Elles le douèrent d'esprit, de courage, de malice : mais elles ne songèrent qu'à son intelligence. Quant au physique, elles s'en rapportèrent à la nature : or la bonne dame ne s'en soucia : Deschamps fut donc laid (4). Il en prit gaîment son parti : dans une ballade, il se pro-

---

(1) V. Crap. p. 107.

(2) Quatre lignée et génération
Ay veu de Roys, depuis que je fu nez
Philippe, Jean, Charles en succession
Le cinquième : Charles ses fils ainsnez
Vint après.... *Crap. p. 108.*

(3) V. Crap. préface, p. 4.

(4) Chascuns me dit : tu es lais garnement,
Gros visage as : tu es noir et halez...;
Uns gros yeux, noirs sourcis tous hérupez:
Tu es devant comme saint Pol pelez.
Man. bib. nat. p. 109.

clame roi des laids. Dans une autre, il suit cette plaisanterie, mais en lui donnant cette tournure railleuse qui lui valut tant de lecteurs et tant d'ennemis. Pour former le personnel de sa maison, il envoya à certaines gens un mandement rimé, dont voici le premier couplet :

Je vous fait commandement,
De par le Roy de laidure,
Que vous veigniez en présent
Devant sa propre figure.
Point ne vous fera d'injure;
Vous y devez bien venir,
Pour avoir vostre droiture:
Des laiz vous veult retenir (1).

Ces brevets de laideur, octroyés sans doute avec discernement, durent plaire seulement à ceux qui ne les reçurent pas.

Pauvre de figure, mais riche de génie, Eustache ne tarda pas à voir son esprit se développer rapidement. Dès l'enfance il aima l'étude (2). A douze ans les joies naïves du jeune âge ne pouvaient plus suffire à son ardente imagination (3); les sciences et les amours se disputaient son âme passionnée. Avant quinze ans son cœur s'était donné (4); il le reprit, le donna de nouveau pour le ressaisir et le livrer encore. C'est à l'université d'Orléans qu'il étudia les sept arts libéraux. C'est aussi là qu'il fit ses premières armes sous le grand capitaine Cupidon. Il voulait tout voir, tout apprendre; langues anciennes, droit, rhétorique, sciences, il étudiait tout. Il paraît même qu'il professa comme bachelier; peut-être fit-il un cours d'astronomie (5). Alors que pour la vingtième fois le printemps semait des fleurs sur sa route, Eustache brûlant de tous les feux de la jeunesse, fou de plaisir, chéri des dames (6), voyait désirs brûlants agiter ses jours, rêves séducteurs embrâser ses nuits, joies et bonheur

(1) Man. de la Bibl. nat. f. 209.

(2) A lettres aprains comme je fus enfant,
Servi à court de Prélat et de Roys. Mlt Bib. nat.

(3) J'oy à douze ans grant ymaginative.
Crap. p. 34.

(4) V. Crap. p. 83.

(5) V. Crap. p. 34.

(6) Mlt de la Bibl. Nat. — V. Crap. p. 35.

saluer son réveil. Santé, confiance, riant espoir lui criaient sans cesse : en avant. Brave et joyeux, il marchait, courait, se précipitait tête baissée dans le chemin de la vie (1). Pour lui, le présent était tout ; pour lui, l'avenir caché derrière l'horizon n'existait pas. Sans songer au lendemain, il vécut jusqu'à trente ans en cavalier galant, en studieux travailleur (2). Aussi, lorsque plus tard il vit les amours s'envoler sans esprit de retour, il fut heureux d'être resté fidèle aux lettres, ces constantes amies qui embellirent la première partie de son aventureuse existence, et consolèrent la seconde (3).

Dans ce temps là, l'eau limpide des fontaines consacrées aux muses ne pouvait suffire aux poètes, Deschamps ne tarda pas à s'en apercevoir. Il fut obligé de demander à sa valeur et à son esprit les ressources qui lui manquaient. Il entra au service d'un prélat qu'il ne nomme pas (4) : et bientôt, ce furent les princes du sang qui l'accueillirent.

En 1360, le Roi Jean, pour payer sa rançon, reçut de Jean Gehas Visconti, seigneur de Milan, des sommes importantes. En échange, il lui donna pour femme sa fille Isabelle : Le comté de Vertus formait sa dot. Deschamps se trouva le vassal de la jeune princesse, devint son serviteur, et la suivit en Lombardie. Vers le même temps (5), Philippe de France, duc d'Orléans, frère du roi Jean, et Blanche sa femme, fille posthume de Charles le Bel, l'admirent parmi les officiers de leur maison. Leur bienveillance alla jusqu'à l'intimité : nous en trouvons la preuve dans une épitre qu'il adresse à Philippe (6).

Il est possible que le roi Jean ait aussi voulu l'attacher à sa cour (7). Dans diverses requêtes présentées à Charles VI par Eustache, il parle des services qu'il a rendus à ce prince, à son père, et à ses prédécesseurs. En racontant, dans l'un de ces poèmes, l'invasion des

---

(1) Mlt de la bibl. nat. — V. crap. p. 53.

(2) V. Crap. p. 54-55.

(3) Car tout deplait fors estude et science. — Crap. p. 49.

(4) Peut-être fut-ce à celui de Miles de Dormans, évêque de Soissons, dont il fait l'éloge funèbre dans une ballade que nous publions.

[5] V. Crap. p. 41. Elle mourut en 1372.

[6] V. Crap. p. 41, et le manuscrit de la Bib. nat. Philippe mourut en 1375. A l'époque où Deschamps écrivit la ballade que nous citons, Loys, fils de Charles V, n'avait pas encore le titre de duc d'Orléans. — Blanche mourut en 1398.

[7] 1350-1364. V. Crap. p. 41-135.

anglais en 1358 (1) et le traité conclu à Bretegny, en 1360, il parle comme un témoin oculaire (2). Il a vu de près, non-seulement le siège de Reims, mais la marche des ennemis sur Chartres. Il pouvait avoir alors de 14 à 15 ans, et servir comme page ou varlet. Depuis cette désastreuse campagne, il ne cessa de voir avec indignation la présence des Anglais sur le sol national ; de là date la haine implacable qu'il leur voue pour toujours (3).

Quoiqu'il en soit, s'il ne servit pas le roi Jean, il est certain que Charles V le retint à sa cour, se prit pour lui d'une affection sincère, et fut heureux de pouvoir être utile à un homme d'esprit et de savoir. Sans doute les débuts de Deschamps furent modestes : sans fortune, sans naissance, il dut rencontrer en route des obstacles de tout genre; sa causticité d'ailleurs était faite pour réfroidir l'amitié de ses protecteurs.

On croit généralement que Louis XI créa l'institution des postes. Un passage d'un poème allégorique, écrit par Deschamps, fait entendre nettement que Charles V en avait eu l'idée. Il organisa dans tout le royaume un corps de courriers qui devaient lui apporter des nouvelles et transmettre ses ordres. Ce prince sédentaire, qui fit de si grandes choses sans sortir de son cabinet, eut besoin de messagers en titre. Deschamps fut de ce nombre, et comme tel, il recevait 200 francs de gage (4). Alors et depuis, il eut à remplir

---

[1] Un po après, o sa puissance
Passa et vint le roy Anglès,
A tout grosse gent à Calais,
Par Artois et par Vermandois.
Devant Reims vint seoir au mois,
L'an cinquante neuf, de novembre
A saint Baale : bien m'en remembre.
A quatre lieues de Reims loga.

[2] Et moy qui de ce temps la suy,
Scay bien que lors y envoya
Le règent.... *Miroir du Mariage.*

[3] Cependant, dans diverses ballades faites vers 1395, Deschamps parle de 28 et de 50 ans de service. Ce qui ferait remonter son entrée à la cour de 1365 à 1367. Dans un autre morceau écrit vers 1404, il n'est question que de ses 32 services, qui dans ce cas ne commencèrent qu'en 1357. V. ci-aprés et encore Crap. p. 124.

(4) Près d'un an que je sui messagier,
Et que toudis ay la boiste porter
Lettres aussi, pour 11 cens frans.

Mit de la bibl. nat.

de nombreuses missions pour le compte du roi et celui des princes (1). C'est sans doute ainsi qu'il visita l'Italie, l'Allemagne et la Hongrie, et autres contrées sur lesquelles nous le verrons exercer sa verve satyrique.

Si l'on prend à la lettre deux de ses ballades (2), les ordres de la cour, son caractère entreprenant, l'usage alors en honneur d'aller chercher au loin des périls et des lauriers, l'auraient conduit en Asie, en Egypte et même en Tartarie. Ce n'est pas tout : dans ses hasardeuses pérégrinations, il se serait vu esclave des Sarrasins, battu par la tempête, attaqué par des lions, détroussé par des voleurs, assiégeant et assiégé, voir même emprisonné par justice. Deschamps est poète et conteur : il cherche à plaire, et pour varier la forme de sa pensée, il se met souvent en scène, soit pour donner à son récit plus de piquant et de comique, soit pour émousser le trait qu'il décoche en ayant l'air de tirer sur lui-même. Il suffit de parcourir ses œuvres pour en être convaincu. Il en est ainsi dans les deux ballades dont il s'agit. Dans l'une, il fait l'éloge de Paris et sacrifie à cette ville la gloire de toutes les cités d'orient. S'il dit qu'il les a vues, c'est uniquement pour justifier sa préférence (3). L'autre pièce de vers a pour titre : Complainte d'un gentilhome marié en âge moyen, faite par Eustache, en manière de ballade. Il en résulte d'abord que l'auteur ne se donne pas pour le héros de cette courte et moqueuse odyssée. Il y accumule tous les dangers auxquels un chevalier pélerin et voyageur peut échapper : puis il nous le montre tombant au bout de la route dans le piége du mariage. Ce n'est encore qu'une comparaison : l'auteur finit par conclure qu'il n'y a pas de périls égaux à ceux de l'hymen (4).

Eustache ne fut pas le fou de la cour : mais souvent il en prit les allures franches et audacieuses. Pour faire écouter ses conseils, il les cacha sous mille voiles divers. Il n'épargnait personne ; et sacrifiait les uns au fond, les autres en la forme. C'est ainsi que plus d'une de ses ballades paraît lancée contre sa femme, dont, au surplus, il ne dit nulle part le nom et la famille. C'est surtout à son humeur acariâtre, à ses emportements, à son caractère dur et

---

(1) Il parle souvent de ces missions, dans ses requêtes à la cour.

(2) Crap. préface. P. 5, 6. Texte p. 24. et 100.

(3) v. Crap. 21.

(4) V. Crap. p. 100.

hautain qu'il s'en prend. Il est évident que pour faire rire dames et damoiselles, il exagérait ses chagrins domestiques. Ne leur en confiait-il pas même d'imaginaires ? Sans doute le trait serait peu généreux, et nous ne voulons pas l'excuser. Aussi dirons-nous autre chose à sa décharge. Philippe de Bourgogne avait épousé Marguerite de Flandre : tous les chroniqueurs parlent de sa nature maussade, de sa fierté, de ses penchants haineux et vindicatifs. Charles VI, dans un accès de folie, accablait Isabeau de Bavière de reproches trop mérités. Deschamps n'a-t-il pas mis sur son compte des infortunes qui n'étaient pas les siennes, et ne se fait-il pas un malin plaisir de mettre dans sa bouche des plaintes qu'il n'ose faire prononcer par d'autres : nous ne parlons que par supposition et nous nous en rapportons à la sagacité du lecteur. Deschamps, dont on a fait un mauvais mari, n'était qu'un satyrique. Ami du paradoxe, il attaquait le mariage dans la personne de sa femme. Une citation suffira pour prouver qu'il estimait celle qui voulut bien unir sa destinée à la sienne.

Le ciel bénit sa couche nuptiale : elle fut féconde et il eut une fille. Elle perdit sa mère de bonne heure, et ce fut son père qui fut son précepteur. La jouvencelle aux cheveux blonds, aux joues de rose, grandissait sous le toit paternel. Un beau jour, elle eut dix-sept ans, et la brise du soir lui disait à l'oreille de prendre un mari. Mais dans ces temps barbares, les prétendants étaient rares, difficiles et durs en matière de fortune. Deschamps n'était pas riche, mais il était philosophe et il chanta gaîment ses embarras paternels (1). Enfin il trouve un gendre, lui confie sa fille, la dote de son mieux en argent et en terre. Au moment où la jeune fiancée va suivre son époux, Deschamps la serre sur son cœur et lui donne ses derniers avis. Cette fois, sa voix est digne et sérieuse. Le satyrique se tait : c'est le père qui parle. Il supplie sa fille d'être bonne et gracieuse, d'aimer Dieu, de chérir son mari. Puis il ajoute :

Veuillez en bien à vo mère retraire (2).

S'il eut été malheureux en ménage, eut-il marié son enfant bien-aimé ? S'il avait eu pour compagne une femme méchante, eut-il prié sa fille de la prendre pour modèle, et d'être comme elle vertueuse, douce, bienveillante, pour arriver comme elle à l'estime de tous ? On remarquera d'ailleurs que, d'après cette même ballade la femme,

---

(1) V. Crap. p. 111, 112.

(2) V. Crap. p. 113, 114. — Retraire signifie ressembler, se retirer, se rapprocher.

de Deschamps mourut jeune, qu'il fut dès lors peu de temps marié, et qu'il était peut-être veuf depuis longtemps quand il se plaignait de ses ennuis conjugaux.

Il avait un fils : dans ses poésies, il l'appelle Gillet. Sur l'arbre généalogique de sa famille, celui-ci figure sous les noms de Laurent Deschamps, dit Morel. Et il en fut ainsi chaque fois que ses descendants firent constater leur noblesse, ce qui eut lieu pour la première fois seulement en 1540 (1). Laurent Deschamps était, en 1402, lieutenant-général du Bailli de Senlis. On le voit en cette qualité aller à Beauvais le 16 février presser la rentrée de certains deniers dus au roi. Il était seigneur de Largny près de Villers-Cotterets, et mourut vers 1441. Il eut un fils nommé Guy Morel, magistrat au siège de Senlis. La charge de lieutenant-général de ce bailliage fut pendant un siècle héréditaire dans sa maison ; le dernier qui la posséda fut Nicolas Morel, sieur des Platrières, qui vivait encore en 1549. A cette époque, les descendants du poète quittèrent la robe pour l'épée. Nicolas Morel eut un frère nommé Jean, qui épousa Françoise de Féligny, fille de Bernard de Féligny et de Crecy. Du chef de sa femme, il prit le nom de ce fief. Il portait d'azur à la fasce d'argent chargée de trois roses de gueule, boutonnées d'or, accompagnées de trois mollettes aussi d'or, posées deux en chef et une en pointe. Ces armes n'ont rien de commun avec celles d'Eustache : son sceau, en cire rouge, qui se trouve au bas d'une quittance donnée en 1389 et conservée au cabinet de la bib. nat. représente un écusson chargé d'un aigle à deux têtes, au vol abaissé, surmonté d'un heaume empanaché et soutenu par deux anges agenouillés aux ailes éployées ; autour du sceau on lit : Eustache Deschamps, sieur de Barbonval. Le nouveau seigneur de Crécy se fixa dans l'élection de Beauvais, et ses petits-fils appartinrent désormais à la noblesse des Beauvoisis. Deschamps dut aussi habiter cette contrée, du moins on peut le supposer d'après un titre daté de 1389, conservé dans les archives de Saint-Germer de Flay, diocèse de Beauvais, produit par ses héritiers en 1564.

C'est à cette époque que les descendants du poète s'aperçurent que Morel n'était qu'un surnom. Ils se firent autoriser, en 1564, à reprendre leur nom patronymique ; ils ne le quittèrent plus et le portèrent dignement. En 1627, François Deschamps dit Morel, page

---

(1) Elle fut faite par le duc de Beauvais : cette vérification fut recommencée en 1666 et en 1700. Cabinet des titres.

de Marie de Médicis, se faisait tuer au siége de la Rochelle. En 1659, un autre Deschamps dit Morel, lieutenant aux gardes françaises, assistait au siége de Dunkerque et y trouvait la mort. Son frère Louis était, en 1694, bailly général de l'artillerie de France.

Le tableau généalogique qui nous fournit ces détails, dut être dressé sur des titres et des traditions de famille, et on ne comprend guère comment on aurait pu oublier Gillet Deschamps, s'il eût existé. On a voulu, néanmoins, lui faire une biographie (1). Sous Charles VI vécut un homme d'un haut mérite, un clerc que Juvenal des Ursins nomme un solennel docteur en théologie : il se nommait précisément Gilles Deschamps. Diplomate habile, orateur éloquent, il prit part aux négociations entamées de 1395 à 1405, pour mettre fin au schisme qui divisait l'église. Ambassadeur en Allemagne près de l'Empereur Winceslas ; en Espagne, près des rois de Castille, d'Aragon et de Navarre, vers 1395 (2) ; conseiller, aumônier et confesseur de Charles VI, évêque de Coutance, et enfin cardinal de la création du pape Jean XXIII, ce haut dignitaire de l'église ne peut être confondu avec le fils d'Eustache. C'est à Rouen qu'il reçut le jour. C'est dans la cathédrale de cette ville qu'il fut inhumé. De son temps, on le connaisait très bien comme Normand. Parmi les nations qui composaient alors l'Université de Paris, celle de Normandie se distingua par son énergie à attaquer les papes d'Avignon : c'est elle qui proposa de soustraire la France à leur autorité. Lorsque Benoit XIII fut assiégé par Boucicaut, il fit vœu de ne point se faire raser tant qu'il ne serait pas libre. Il parvint à s'évader et se hâta de confier son menton à un barbier : « De quel pays es-tu ? lui dit-il. — De Picardie, répond celui-ci. — Tant mieux, reprit le pontife, cela fera mentir ces normands qui s'étaient promis de me faire la barbe. » Or, Gilles Deschamps fut précisément l'un des orateurs qui avaient tenté d'obtenir sa retraite volontaire ; tenons donc pour constant que ce docte prélat n'avait rien de commun que le nom avec le fils d'Eustache. Gillet n'est que le diminutif d'un nom : ce peut être le surnom de Laurent. Il est vrai que le poète a demandé dans une ballade adressée au pape une prébende pour son fils (3). N'y a-t-il pas encore ici une de ces plaisanteries audacieuses

---

(1) Crap. précis hist. p. IX, X.

(2) Quittance de frais de voyage du 20 mars 1395 : cabinet des titres.

(3) Très Saint Père, n'oubliez mie
Gillet mon fils qu'il n'ait sa place
D'obtenir quelque chanonnie.
Veuilliez lui faire vostre grâce.

Crap. p. 104-105.

qu'il se permit tant de fois? Ne profite-t-il pas d'une ressemblance de noms pour recommander ironiquement à Benoist XIII l'homme qui veut lui ravir la tiare. Quand on lit avec attention cette ballade et qu'on réfléchit au caractère de l'auteur, on trouvera cette supposition admissible (1). Dans une autre ballade il sollicite la bienveillance du roi au profit de Gillet, mais il ne s'agit plus d'un aspirant chanoine : Gillet n'est plus qu'un modeste messager qui demande de l'avancement à la cour (2).

Comme on le voit, la biographie de Deschamps a ses mystères, et il n'est pas facile de les dévoiler; laissons-les de côté, et revenons au poète dont nous tentons d'écrire l'histoire. De messager, il devint huissier d'armes. C'est à Charles V qu'il dut cette nouvelle position (3). Les huissiers d'armes veillaient nuit et jour sur la personne du prince, montaient la garde à la porte des salles où le roi tenait son conseil, accomplissaient ses messages aux grands de l'état et les assignaient au besoin à comparaitre devant lui. Quand le roi sortait, ils l'escortaient; à la guerre, ils portaient ses armes; en tout temps, ils assistaient à son lever et à son coucher (4). Aux termes d'une ord. du 27 janvier 1359, ils avaient été réduits à seize; leur corporation avait un règlement de confrérie, pour appointements ils recevaient cinq s. quatre d. par jour, et tous les ans cent s. pour avoir une robe. Cette place les mettait sans cesse sous les yeux du prince ; ils assistaient à sa vie intime, et Deschamps laisse entendre que derrière l'huis dont il défendait l'entrée, ce n'était pas toujours des intérêts de l'état qu'on s'occupait (5). Parfois son oreille indiscrète entendait de doux propos et de tendres baisers: mais ce n'était pas au temps de Charles le Sage. Deschamps profita de la position et de la bienveillance de ce grand roi pour obtenir, sur la recette de

---

(1) Tant qu'il puet poursuir clergie
Où jusquà cy a proufité;
Et qu'il puist'en théologie
Par vo moien estre excité :
Il tent à estre habileté
In utroque. Encor servis
Serez de lui... Crap. p. 105.

(2) M^ts. Bibl. nat.

(3) 1364-1380. — Crap. p. 124, 126.

(4) V. Crap. p. 101.

(5) M^ts de la bibl. nat.

Vitry en Champagne, une pension viagère, modeste et souvent mal payée, si on l'en croit, surtout sous Charles VI. (1).

A cette époque, la roue de sa fortune suivait un mouvement d'ascension rapide. En 1371, Charles V eut un second fils, Loys de France, si célèbre depuis sous le nom de duc d'Orléans. On voulut entourer son enfance de serviteurs éclairés et fidèles. Deschamps devint son écuyer (2). Le jeune prince reçut en naissant le titre de comte de Valois. Deschamps fut son bailli; dans une ballade écrite en 1377 il en prend le titre, et en maintes occasions il fait l'éloge de Crespy où il tenait ses assises (3).

Jeune encore, favori du roi, content du sort et plein de verve, il se voyait recherché des princes et des grands; les ducs de Berry et d'Anjou, le sire de Chevreuse le recevaient dans leurs chateaux de Bièvres et de Cachant. C'est au milieu de ses succès qu'il perdit l'homme à qui il les devait. En 1377 mourait Guillaume de Machault, poète et musicien, chef d'école dans la première partie du XIVe siècle. Il avait distingué de bonne heure les heureuses dispositions de Deschamps, et s'était fait un plaisir de les cultiver : il fut son ami, son maître, le lança dans le monde littéraire et dota la France d'un poète de plus (4). L'élève fit bientôt oublier le professeur; mais toujours reconnaissant, il saisissait avec bonheur les occasions de faire valoir les œuvres de Machault, et d'avouer hautement les obligations qu'il lui avait (5). Quand son vieil ami quitta ce monde,

---

(1) V. Crap. p. 42, 124.

(2) V. Crap. p. 124.

(3) Mlt de la bibl. nat.—Il vante aussi Gournay, et la Ferté Aleps où il siégeoit parfois comme magistrat. Le fief de Valois fut à cette époque successivement un domaine royal et un comté; les villes qui firent partie du Valois royal n'appartenaient pas toutes au comté de Valois. Le bailly du comté dépendait à certains égards du bailly du roi : l'un siégeait à Crépy, l'autre à Senlis. Ces deux juridictions rivales ne cessèrent de lutter, la première pour s'affranchir, la seconde pour consolider sa supériorité.

(4) M. de Montmérqué possède un curieux manuscrit intitulé : règles de la seconde réthorique, écrit à la fin du XIVe ou au commencement du XVe siècle. On y trouve un cours de littérature fort intéressant, et précédé de quelques notes biographiques malheureusement trop courtes sur les poètes du temps. Guillaume de Machault y est indiqué en quelques lignes. Un peu plus loin on lit: après vint Eustache Morel nepveux de M. G. de Machault, lequel fut bailli de Senlis et fut bien souffisant des diz, balades et d'autres choses. — Nous n'avons rien trouvé qui établit la parenté ou l'alliance de ces deux poètes

(5) V. Crap. p. 81-82.

il pleura dignement sa mort et célébra son savoir et son mérite avec le feu que donnent l'estime et l'affection.

La destinée allait bientôt le frapper d'un autre coup non moins cruel. En 1380, Dieu ravit à la France Charles le Sage, Charles le père du peuple. Deschamps chanta la gloire, les vertus et les bienfaits du prince qui fut son protecteur. Déjà les jours d'infortune avaient recommencé pour la France : l'anglais l'avait envahie et promenait ses armées et la dévastation au centre même de nos provinces désolées. Il traverse la Flandre, la Picardie, la Champagne, et vient mettre le siége devant Vertus. La ville est prise d'assaut et livrée au pillage. Ses environs sont saccagés. Le domaine dont Eustache avait pris le nom, l'asile où il comptait passer ses derniers jours, n'est pas épargné. Sa maison devint la proie des flammes. Cette perte lui coûta 2,000 francs. Il fit des ballades sur sa ruine, implora la bienveillance des princes et leur disait :

Se messeigneurs n'ont de mon fait nul pitié,
J'aray dès lors nom Brulé Des champs (1).

Charles VI, à son avènement, le prit sous sa sauve-garde, le maintint dans sa charge d'huissier d'armes, le fit son escuyer, lui conserva sa pension sur la recepte de Vitry (2), et promit de réparer le tort que lui causait la guerre. Le désordre qui se mit dans les finances dès la mort de Charles V, ne permit pas au nouveau roi de tenir promptement sa parole. Enfin, en 1388, des circonstances dont nous parlerons plus loin amenèrent Charles VI à Vertus. Eustache l'accompagnait : il profita de l'occasion pour lui montrer les débris de la maison qu'il n'avait pu relever. Le prince, sur le lieu même, lui fit don de 400 écus d'or (3).

Les fonctions de Deschamps ne l'attachaient pas perpétuellement à la cour. Un domicile personnel lui était nécessaire, et il avait acheté une maison à Paris, rue du Temple. Bientôt il fallut la payer, et son embarras fut grand. Le roi vint à son secours en lui accordant une gratification de 600 francs. Mais cette marque de bienveillance n'eut aucun résultat ; et le poète, à cette occasion,

---

(1) V. Crap. p. 1, 144.
(2) V. Crap. p. 124.
(3) Lettre du 26 août 1388, et autres pièces du cabinet des titres.

adressa maintes ballades plaintives et satyriques au prince et aux régents du royaume (1).

Pour l'indemniser encore de ses pertes, le roi, dès 1381, lui avait confié la garde du château de Fismes (1). Cette faveur ne lui donnait pas d'appointements; mais elle lui assurait un logement en Champagne. Sa bonne fortune avait fait un malheureux. Jehan Petit Sayne, sergent d'armes du roi, avait été gratifié de la tour de Fismes; sous Charles V on l'en expulsa pour la livrer à Deschamps. Déjà une première fois on l'avait chassé de la tour du Bois, à Paris pour l'envoyer à Fismes. Sa patience est à bout: il proteste et veut porter ses justes plaintes au conseil du roi. Suivi de son avocat il arrive, ouvre la porte: mais l'huissier d'armes qui la gardait à l'intérieur, la lui ferme au visage: il n'était autre qu'Eustache et il avait reconnu son adversaire. Petit Sayne ne se tint pas pour battu et il engagea le combat sur un terrain plus abordable pour lui. Le parlement saisi de l'affaire, examine les titres de deux parties, ordonne une enquête et sans rien préjuger au fond, remet Petit Sayne en possession (2). Eustache eut recours au roi et à ses oncles. Dans sa requête en forme de ballade il rappelle ses vieux services et les promesses qu'on lui avait faites: et en définitive il obtint gain de cause et put ajouter à ses titres celui de Châtelain de Fismes: nous verrons qu'il s'en montra digne.

Serviteur dévoué de Charles VI, il le suivit dans les guerres qui illustrèrent le début de son règne. Il était à ses côtés quant il battit à Rosebeck les Flamands révoltés contre leur comte. Il l'accompagnait quand il revint à Paris apaiser la célèbre insurrection des maillotins (1381. 1382). L'année suivante, la guerre recommence et Charles VI s'empare rapidement des principales cités d'Artois et de Flandres: Eustache était avec lui. La trève de Lolinghem mit fin à la guerre et ramena la cour en France (1384).

Deschamps ne fut pas satisfait de la campagne; il n'avait pu faire de prisonniers; ses chevaux étaient morts de froid et de fatigue: aussi, dans maintes chansons laisse-t-il percer son désappointement. Le traité qu'on venait de conclure lui paraissait d'ailleurs un piége

---

(1) V. Crap. p. 124-026.

(2) Plaid. civ. 111-189, v. Ji, 27 juin 1381, 16-800. Ji. 18 juillet 1381. — Nous devons cette note à l'obligeance de M. J. Pichon. — V. aussi ballade ci-après.

tendu par l'Angleterre : et, il faut le dire, la nation fut de son avis. Elle se demandait pourquoi l'on sacrifiait son argent et le sang de ses soldats dans des querelles qui lui étaient étrangères, au lieu de chasser les Anglais et de leur enlever Calais (1). Deschamps se fit l'écho de l'opinion publique et le reproduisit dans de nombreuses et énergiques ballades (2). C'était sans doute un acte d'opposition; mais il était consciencieux et conforme aux intérêts du pays. Néanmoins, en 1383, la cour plus frappée de la nécessité de comprimer l'esprit de rébellion qui troublait l'Europe depuis 1379, résolut de porter encore la guerre en Flandres. Charles VI venait d'épouser Isabeau de Bavière, quand il alla s'emparer de la ville de Dam. Deschamps, témoin de ses succès, vit avec douleur qu'on n'allait pas assiéger Calais. Le mécontentement du peuple éclatait de toutes parts, et notre poète acceptait avec feu le rôle de son interprète. Cette fois, ses imprécations contre la vieille Angleterre furent entendues ; et on songea sérieusement à conduire nos armées au-delà de la Manche. Le port de l'Écluse fut choisi comme lieu d'embarquement. Le roi, les princes et tous les chevaliers français s'y rendirent. On ne parlait que victoire et conquête, lorsque la jalousie du duc de Berry fit avorter cette expédition. Il fallut reculer et revenir à Paris. Eustache avait salué avec transport l'ouverture de la campagne. Ses satyres, aussi sanglantes que justes, vengèrent la France de son humiliation (1386).

Le gouvernement ne voulut pas avoir l'air de renoncer à la guerre, et il fit visiter toutes les places fortes qui défendaient la frontière du côté de Calais. Les oncles du roi, chargés de cette inspection, emmenèrent le poète avec eux (1386. 1387). Au retour, Charles VI lui octroya, par lettres, une somme de deux cents francs. Un peu avant, il lui en avait déjà accordé trois cents : mais les titres qui contenaient la preuve de cette double faveur s'étaient égarés, et pour en tenir lieu, le prince les remplaça par un bon de 500 livres sur le trésor (3).

---

[1] Paix n'arez ja, s'ils ne rendent Calais. V. Crap. p. 73. 29.

[2] Puis passeront Gaulois le bras marin ;
Le povre Anglet destruiront si par guerre
Qu'adonc diront tuit passant ce chemin :
Au temps jadis estoit cy Angleterre.
Prophétie. V. *Crap.* p. 54.

(3) Lettres du 10 mars 1387. Cabinet des titres.

L'ordonnance signée à cette occasion, nous révèle un fait qui prouve combien Eustache plaisait au jeune monarque. La maison qu'il possédait à Paris rue du Temple, était située dans un quartier où se trouvaient alors des hôtels nobles et princiers. Sans doute il avait peine à se libérer ; de plus, il devait 25 fr. à l'abbaye St-Martin-Deschamps, pour son droit de vente. Deschamps ne payait pas toujours ses dettes ; et ses poésies nous le montrent souvent aux prises avec des fournisseurs et des hôtelliers qui veulent saisir ses armes et ses chevaux. Il ne s'inquiéta pas de la créance de MM. de St-Martin et on dut le condamner à 60 fr. d'amende, ainsi qu'Oudart de Trigny, son vendeur, d'ailleurs clerc et notaire du roy. Charles VI passant par la rue du Temple, ne crut pas déroger en honorant de sa visite l'hôtel pour lequel son huissier d'armes favori sollicitait par fois sa générosité. Le propriétaire était gai : le prince n'avait que 16 ans ; il s'amusa chez son officier, s'en souvint et voulut bien en faire mention dans les lettres dont nous venons de parler (1). Sans doute, il voulut payer les dettes de son hote, mais il eut l'air de donner à ses largesses une destination. Elles devaient servir à bâtir une petite chapelle. Deschamps nous apprend dans une ballade, si toutefois le lecteur ne l'a pas déjà deviné, qu'il ne toucha rien non plus de cette gratification : promettre beaucoup et en fait ne rien donner, c'était alors l'usage de la cour.

L'année suivante, un jeune prince Allemand osa défier le roi de France. Charles VI releva le gant et marcha contre le duc de Gueldres (1388). Le provocateur s'empressa de tomber aux pieds de son généreux ennemi. Deschamps fit cette campagne (2). Il eut le malheur de tomber aux environs de Luxembourg au milieu d'une bande de partisans ennemis qui le firent prisonnier : au bout de quelques heures il fut réclamé et ramené sain et sauf à Bitche, et fut le premier à rire de sa mésaventure (3). Dans une autre circonstance il avait eu une infortune du même genre. Pendant l'une des trèves signées avec l'Angleterre, il voulut voir cette ville de Calais dont il prêchait la conquête : il y entra sans passeport. Des soldats Anglais le traitent de chien de francais,

---

(1) Et aussi pour le bon plaisir que nous eumes et prismes assez tost après en l'ostel de nostre dit huissier d'Armes à Paris : lettres du 10 mars 1387. Cabinet des titres.

(2) V. Crap. p. 108.

[3] Mlt de la bibl. nat.

l'arrêtent et lui déclarent qu'il n'est plus libre. Le Sire de Granson, après avoir joui de son embarras, vint à son secours et l'aida à sortir de ce mauvais pas (1). Le roi s'amusait des ballades où Deschamps racontait ses malencontreuses promenades. Au retour du duché de Gueldres, Charles VI vint à Reims célébrer sa fête et faire déclarer sa majorité. Puis il partit pour Paris. Chemin faisant, il passa par Fismes. Deschamps lui fit les honneurs de sa chatellenie. Lorsqu'en 1381 il avait reçu ce castel à garder, il l'avait trouvé dépourvu d'armes et en ruines (2). Il demanda vainement à la cour les fonds nécessaires aux réparations à effectuer : mais il n'obtint rien. En fidèle serviteur, il paya de ses deniers toutes les dépenses, mit la forteresse sur un pied respectable; et quand Charles VI vint le visiter, il se trouva l'obligé de son chatelain. Pour l'indemniser il lui accorda 200 francs à prendre sur son trésor (3). Le célèbre Jean de Montaigu contresigna cette ordonnance.

Eustache ne méritait pas seulement la bienveillance du prince par son esprit : il savait aussi, dans l'occasion, manier l'épée (4) il la tira souvent contre les ennemis de la France, et prit part à plus d'un tournois. Sa haine contre l'Anglais n'est pas celle d'un publiciste qui combat au coin de son feu. Son cri de guerre est celui de l'homme d'armes qui demande la bataille, du guerrier qui saura vaincre ou mourir. A cette époque, clercs, magistrats, prêtres même étaient soldats : l'on vit, en revanche, plus d'un capitaine entrer dans les ordres ou revêtir, au besoin, la toge de Thémis. Tel avait été le sort de Deschamps. Le 5 février 1388, le roi l'avait nommé bailli de Senlis; et le 9 du même mois son serment avait été reçu. (5).

Eustache avait plus de quarante ans. Jusqu'alors, il avait traversé la vie en voyageur insouciant. Peut-être s'était-il marié : peut-être, avec le bonheur d'être père, éprouvait-il les inquiétudes qui s'y mêlent. Il commençait à songer à l'avenir (6). Les feux follets du monde ne pouvaient plus lui suffire (7). Il n'avait rien amassé ; quand la

---

[1] Mlt de la bib. nat.

[2] V. Crap. 124, 126, 127.

[3] Lettres du 5 novembre 1388 données à Fismes, cabinet des titres.

[4] Ballade relative à la guerre de Gueldres: mlt de la bib. nat. f° 10.

[5] V, Crap, supplément à la vie de Deschamps, p, 5,

[6] V, Crap, p, 11, 36,

[7] De mes cuidiers n'ay qui vaille deux gans:
Pour ce est trop foulz qui en cuidier se fonde,

V, Crap, p, 36,

saison de la récolte était venue pour ses contemporains, il se trouva riche de titres et pauvre de revenus. La magistrature ne pouvait lui donner ce qui lui manquait. Aussi, quand sa nomination lui valut les compliments d'usage, il les reçut froidement et répondit par deux ballades railleuses. Dans la première, il apprend à tout que ce poste tant désiré ne lui assure pas même un logement convenable (1). Dans l'autre, il supplie les dames de la cour de le réclamer. Lui qui se plaisait à les distraire, lui qui les fit rire si souvent, le voilà contraint de faire le sage et de se tenir sur son siége, raide comme une statue (2). Son nouveau baillage renfermait Senlis, Pontoise et Compiègne. Il était donc obligé de tenir ses assises dans ces trois villes, et d'y avoir nn logement convenable : afin de chevaucher de l'une à l'autre, et de marcher avec une escorte décente, il lui fallait six chevaux et cinq valets (3). Pour faire face à toutes ces dépenses, il touchait 16 s. ou 1 franc par jour (4). Aussi s'aperçut-il bientôt que sa place de bailli lui coûtait plus de 300 francs par an. Il eut recours à la bonté de Charles VI, à celle des princes. Peut-on sérieusement reprocher à Deschamps de tendre souvent la main, quand on le voit sans cesse investi de fonctions onéreuses et joué par la cour toutes les fois qu'il obtient une indemnité. Nous trouvons la preuve de ce dernier fait, non pas seulement dans ses œuvres (5) qu'on peut accuser de partialité, mais dans un document authentique. Par lettres du 23 avril 1389, le roi reconnait que diverses sommes qu'il avait données à Eustache en trois fois (6) et montant ensemble à 1100 fr. n'avaient pas été payées ; il ordonna qu'elles lui seraient comptées (7).

Les ordonnances obligeaient les baillis à la résidence. La dignité de leur charge, voulait qu'ils eussent un hôtel. Deschamps fut donc dans la nécessité d'en acheter un à Senlis. Le roi, toujours libéral, lui

---

(1) V, Crap, 94,

(2) Mlt de la bibl. nat.

(3) V. Crap. p. 155.

(4) Par acte du 24 may 1389, il donne quittance de 86 livres, 8 s, P, pour 108 jours de ses gages comme bailli, — Cabinet des titres, — V, aussi Crap, p, 153, 156,

(5) V. crap. p. 8. 134, 155, 156.

(6) 10 mars 1387, 26 août et 5 novembre 1388 : cabinet des titres.

(7) Il toucha 500 f. à-compte le 2 mars 1389 : c'est sur sa quittance conservée au cabinet des titres que se trouvent son sceau et sa signature.

donna 600 fr. pour l'aider à payer cette acquisition (1). Il en fut de cette indemnité comme des autres. Le trésor n'en remit que le tiers (2). Il est bon de constater que les baillis du royaume avaient encore presque tous le privilège de percevoir le droit de sceau à leur profit. Ils allaient bientôt le perdre. Déjà ceux de Senlis, de Vermandois et d'Amiens en avaient été dépouillés. Deschamps crut pouvoir le réclamer, et, à son défaut, il sollicitait l'abandon des émoluments produits par les exploits de Pontoise. Nous ignorons s'il gagna son procès. Mais le roi reconnut que sa requête était fondée et c'est pour y satisfaire qu'il donna les 600 fr. dont nous venons de parler (3).

On voit que la vie de Deschamps n'était qu'une lutte entre la modicité de sa fortune et les exigences de sa position. Son domaine près de Vertus était ruiné; ses hôtels de Paris et de Senlis, la chatellenie de Fismes étaient des propriétés onéreuses; il était seigneur de Barbonval, petite commune du Soissonnais ; ce mince fief ne lui donnait guères qu'un titre. Il possédait encore à Givry un hôtel de Franc aleu : mais il avait eu le sort de la Maison des Champs; en 1385 (4). Huguenin de Charmis, Jean Barbier de Couzances, Philibert de la Cour en guerre avec le seigneur de Givry vinrent ravager ses terres : on leur dit la maison d'Eustache ne relevait pas de ce gentilhomme, on leur fit voir sur la porte les pannonceaux signalant la sauvegarde royale : mais ils n'en tinrent compte et enlevèrent les récoltes, les bestiaux et tous les meubles que l'édifice contenait. Eustache était alors en Flandres : à son retour il obtint le 26 novembre 1387 des lettres du roi, par suite desquelles on fit une enquête. Les coupables furent connus et assignés en parlement; mais ils firent défaut. Le plaignant affirma par serment que ses pertes montaient à 200 l. t : on les lui adjugea, en y joignant 300 l. de dommages et intérets; les voleurs furent de plus condamnés au bannissement et à la prison, jusqu'au paiement d'une amende de 1000 l. : de plus leurs biens furent confisqués; probablement Eustache en fut pour ses frais. Pour augmenter ses revenus, il essaya de faire valoir ses biens : mais cette tentative ne fut pas heureuse, il y renonça (5).

---

(1) Lettres du 17 juin 1389, cabinet des titres.
(2) Quittance du 4 septembre 1389, cabinet des titres.
(3) V. Crap. p. 135. — Lettres du 17 juin 1389, cabinet des titres.
(4) Arrêt criminel du parlement du 10 mars 1385, t. XII, p. 200.
(5) Mss de la bibl. nat.

A tous les titres que nous lui connaissons il en joignait d'autres plus difficiles à préciser. Philippe duc de Bourgogne, le roi de Navarre, Jean de Bourgogne, encore comte de Nevers, Philippe de Bar, Enguerrant de Coucy, l'avaient admis au nombre de leurs officiers; probablement c'était une manière honorable de lui faire accepter une pension; cependant dans une de ses ballades il prétend qu'il devait à chacun de ces princes un mois de service (1). Il amusait dames et seigneurs ; chacun voulait l'avoir à sa cour ; on l'admettait à toutes les parties (2); on craignait aussi ses traits piquants. Sans doute avec des bienfaits on put les émousser ; mais on ne l'empêcha pas toujours de les lancer.

Louis de France, frère de Charles VI, comptait Deschamps parmi ses plus anciens serviteurs. Il ne l'oubliait pas quand il distribuait ses largesses (3). Mais aussi parfois il agissait avec lui sans façon : c'est ainsi qu'un jour il lui prit son cheval pour le donner à Pierre de Craon, alors son favori. Il se hâta de le payer 50 écus d'or à la couronne (4). Quand sa fortune politique s'agrandit, quand devenu duc d'Orléans, il se vit appelé par la maladie de son frère à gouverner le royaume, il eut plus d'une fois recours à la plume amie de son fidèle écuyer. Il l'avait nommé maître de son hôtel; il le fit encore maître des eaux et forêts dans ses terres de Brie et de Champagne. En septembre 1389, ce prince avait épousé la fille d'Isabelle de France et de Jean Galeas Visconti, la belle et malheureuse Valentine de Milan. En dot elle avait apporté 400,000 florins, le comté d'Asti en Italie et celui de Vertus en France. Deschamps se trouvait pour la seconde fois officier de son seigneur féodal; nous le voyons, le 1er octobre 1393 dans ses nouvelles fonctions, sommer tous les usagers de faire connaître leurs droits sur les forêts de la montagne de Reims dépendant des domaines du duc d'Orléans (5).

---

(1) Il ne figure à aucun titre sur les listes des officiers de la maison de Bourgogne placées à la suite du journal de Paris, publié par MM. de Salles et de la Barre, Paris 1729, in-4°. Mais on y trouve plusieurs de ses compatriotes tels que Jean Canard Vidame de Reims, Chancelier de Bourgogne, et frère Nicole de Vertus, confesseur de Philippe le Hardy. — Deschamps recevait des cadeaux des princes. Ses ballades nous le montrent demandant une houpelande au duc de Bourbon, un cheval à Philippe de Bar.

(2) V. Crap. p. 171.

(3) Lettres de don .j. du octobre de 1589. Cabinet des titres.

(4) Lettres du 14 may 1389. Cab. des titres.

(5) Pièce du cabinet des titres. Les titres des gens de Villers-Cotterete soulevèrent quelques difficultés que Deschamps trancha à leur profit.

Plus il avait de maîtres, de places et de dignités, moins il pouvait siéger dans son bailliage. Ses lieutenants Jean Dailly, Jehan le Charron (1), son fils Laurent le remplaçaient quand il allait à la cour où l'appelaient sans cesse les ordres et les faveurs des princes. Cependant, plusieurs ordonnances aussi sages que rigoureuses imposaient aux magistrats l'obligation de résider dans leur ressort, à peine de perdre leurs appointements. Elles enjoignirent aux procureurs du roi de signaler l'absence des baillis, et dans ce cas aux receveurs des finances de leur refuser leurs gages. Dans ce temps là, les fonctionnaires étaient souvent jaloux les uns des autres. Ceux de Senlis se firent souvent un vrai plaisir de dénoncer le bailli courtisan et de retenir les émoluments de sa place. Le poète eut recours à ses armes ordinaires. Il lança contre receveur et procureur rondeaux et ballades (2), et adressa au roi des complaintes en même temps railleuses et suppliantes. Fatigué de la petite guerre qu'on lui faisait, il alla même jusqu'à donner sa démission. On ne l'accepta pas, et le roi vint sans doute au secours de son vieil huissier d'armes.

Deschamps eut à subir un autre genre d'hostilité. Alors les bourgeois se passaient parfois la fantaisie de faire un peu d'opposition au gouvernement dans la personne de ses mandataires; et la cité de Senlis éprouva ce besoin vers le mois de juillet 1394. Jusqu'à ce moment, les baillis avaient reçus des épices et des cadeaux de vivres et de vins, surtout au moment où s'ouvraient les assises. Les notables découvrent tout d'un coup cet énorme abus; la population s'émeut, et, en assemblée générale, elle décide que dorénavant on ne donnera plus au chef de la justice locale que deux pots de vin et seulement le premier jour de la session (3). Eustache ne prit pas la chose au sérieux : mais il répondit par une ballade (4) et une longue épître (5) où il plaide gaîment sa cause. Nous ne savons s'il finit par la gagner; mais tout porte à croire que les rieurs furent de son côté et qu'il eut le plaisir de tirer les derniers coups de canon.

---

(1) 1391-1404. V. Crap. suppl. de la biographie de Deschamps.

(2) Mts de la bibl. nat.

(3) Délib. du 19 Juillet 1394. Reg. des délib. de la commune de Senlis. V. Crap. suppl. de biog. de Deschamps.

(4) V. Crap. p. 130.

(5) Mts de la bibl. nat.

Il était alors menacé d'une perte plus sérieuse. En 1395, à l'occasion du mariage de Richard, roi d'Angleterre et d'Isabelle de France, on fit remise au peuple de quelques impôts. Néanmoins pour payer la dot de la jeune princesse et solder les frais de ses noces, on fut obligé d'inventer d'autres contributions. On se trouvait dans l'une des hypothèses prévues par l'aide aux quatre cas (1). On fit revivre cette ancienne coutume et on mit une nouvelle taille sur toute la nation. Les officiers du roi ne furent pas exceptés. On épargna seulement les mendians, les gens d'église, les hommes d'armes et les nobles non marchands. D'autres ordonnances diminuèrent et le nombre des fonctionnaires, et le chiffre de leurs gages. Elles atteignirent les pensions viagères. Huit huissiers d'armes du roi furent condamnés à subir une réduction notable d'appointements. Eustache fut du nombre; de plus, on suspendit sa rente sur la recette de Vitry. Il lui fallut recourir encore à la protection du roi et à celles des princes (2).

Son étoile pâlissait, et déjà depuis un demi-siècle il soutenait la lutte de la vie. Les privations, les contrariétés attachées à tous les offices publics, les inimitiés qu'il avait excitées, les soucis inhérents à sa position d'homme de cour, les périls qui le menaçaient sans cesse dans ses moyens d'existence l'avaient rapidement

. . . . . .

cessaire, moins recherché. Ses amis, ses protecteurs étaient morts, retirés de la cour, ou sans mémoire. Aux glorieuses campagnes, aux jours de fête avaient succédé la triste toux et les maussades rhumatismes; et le poète était réduit à demander au duc d'Orléans la permission de le servir la tête couverte (3). Eustache tomba malade : Valentine de Milan, qui l'avait aussi nommé son écuyer, les dames dont le cœur se souvient encore, alors que celui des hommes oublie, récitèrent des prières en sa faveur. Il guérit et les remercia gracieusement. Mais il comprit que l'avenir était fini pour lui. Ce fut en arrière qu'il jeta ses regards; ce fut au passé qu'il demanda dès-lors des inspirations. Il dit de tendres adieux aux amours, aux plaisirs, à l'espérance, à toutes ces illusions qui conduisent l'homme si loin dans la vie qu'il ne peut plus reculer, et ne songea plus qu'à

---

(1) Les vassaux y étaient soumis 1° pour repousser l'étranger; 2° quand le seigneur partait pour la croisade; 3° s'il était captif et obligé de se racheter; 4° s'il mariait sa fille.

(2) V. Crap. p. 124-125-126-127. — Ord. de mars 1395. art. 14.

(3) Il le remercie de cette faveur dans une ballade. Ms de la bibl. nat.

repousser les assauts dirigés contre ses titres, ses pensions et tout ce qui constituait sa position. La politique n'avait pas encore trouvé le secret de satisfaire toutes les ambitions et de donner à chacun la place qu'il devait occuper. Cette importante conquête sociale est sans doute réservée aux réformations modernes. On cherchait alors de tous côtés des fonctionnaires âgés pour les prier poliment de ne plus se sacrifier au service de l'État et de songer enfin à leur santé. Deschamps avait trop parlé de ses trente ans de service; et cette fois on ne les perdit pas de vue. Vainement il eut soin de vanter dans maintes ballades la valeur, le mérite, la prudence des gens de cinquante ans (1), et de prêcher aux princes l'obligation de conserver près d'eux de vieux serviteurs; rien n'y fit. Son heure était venue et il allait subir à son tour la peine du talion. On le fit passer pour mort. Le moyen était original et peut-être neuf. Charles VI était alors souvent en démence. Le duc d'Orléans, tout entier aux plaisirs et aux affaires ne songea pas à vérifier le fait. D'ailleurs les princes ne sont-ils pas toujours pressés de faire un ingrat et cent mécontents On disposa des offices de Deschamps et notamment du bailliage de Senlis (2); ce n'était pas la première mystification dont il était victime. Les princes, les seigneurs, les financiers qu'il avait maintes fois attaqués, n'étaient pas fâchés de prendre leur revanche et protégeaint sous main les mauvais tours dont il eut à se plaindre Tantôt on lui enlevait son diner; tantôt on le mettait sur un cheval décharné et on le promenait à son de trompe comme s'il eut été condamné pour vol; dans d'autres circonstances, on l'avait gravement maltraité (3). Cette fois la plaisanterie passait toutes les bornes. Le poète donna signe de vie; il fallut bien reconnaître qu'il ne s'était pas encore embarqué pour l'autre monde, il fut remis en fonctions et son aspirant successeur en fut pour ses frais de courbettes, de mensonge et les droits du sceau, qui déja se trouvaient payés (4).

Cependant, il en est des disgrâces comme de la calomnie, il en reste toujours quelque chose, et Deschamps ne put se relever de la secousse qu'il avait essuyée. On avait constaté qu'il était vivant, mais on trouva que vraiment il était trop âgé pour bien faire son service et on le condamna définitivement à la retraite; seulement

---

(1) V. Mss de de la bibl. nat.

(2) V. Crap. 129.

(3) Ballades diverses. Mss de la bib. nat.

(4) V. Crap. p. 129.

cette fois on y met des formes, et ce fut le duc d'Orléans lui-même qui pria son vieil ami de donner sa démission. Il fallut céder, et Pierre de Precy, maitre d'hôtel du duc, obtint le bailliage de Senlis; mais disons-le de suite, le prince se conduisit généreusement et bientôt après, le 19 mars 1404, il donnait à Eustache un brevet de trésorier du roi sur le fait de la justice (1). Vers 1390, il y avait en France cinq trésoriers; deux d'entre eux gouvernaient les finances de l'état, les trois autres jugeaient les difficultés relatives à cette administration. Par économie, le 7 janvier 1400, on avoit décidé qu'il n'y aurait plus qu'un trésorier; il fallut donc violer cette ordonnance pour donner à Deschamps la place qu'on lui confiait. On eut soin en rédigeant les lettres de sa nomination, de répondre à tous les reproches d'ingratitude dont il avait accablé la cour; on affecta même d'y reproduire plusieurs de ses expressions et l'on fit allusion à quelques-uns de ses refrains. Cette vengeance, peut-être malicieuse, était noble et digne d'un roi (2). Cependant le public murmura de cette illégalité et de bien d'autres qui se commettaient alors : la misère du pays réduisit le gouvernement à lui donner satisfaction. Il fallut de nouveau diminuer le nombre des officiers et notamment celui des trésoriers. Eustache fut destitué au bout du huit jours, si on en croit ses plaintes (3). Il oubliait que lui-même s'était souvent prononcé contre la multiplicité des fonctions et des titres distribués par la cour (4) : il n'avait rien à dire. Souvent il avait chanté le bonheur de la vie champêtre et les ennuis de la vie publique; c'était le cas de mettre ses théories en pratique, il n'en eut pas le courage; peut-être aussi la modicité de ses revenus le forca-t-elle à tenter encore une fois la fortune. Il recommança démarches et ballades suppliantes; il rappela ses vieux services, son dévoûment à

---

(1) Son installation eut lieu le 4 juin suivant. V. Crap. supplément, p. 14.

(2) Charles, etc. Savoir faisons que nous recordant et considérant les grans et notables services que ledit Eustache a faits par très longtemps à nostre très chier sieur et père, que Dieu absolve, à nos prédécesseurs en plusieurs et maintes manières, tant en nos guerres comme autrement, à nous dès nostre enfance et à nostre dit père, fait chacun jour, et espérons qu'il fasse advenir, attendu les sens, prud'hommie, loyauté et bonne diligence de sa personne, les peines et les travaux par lui soutenus en nostre service et son âge ancien, voulant rémunérer nos anciens serviteurs et les mettre plus à leur aise selon le degré de leurs âges, afin que les jeunes ayent exemple de nous mieux et plus loyaument servir, sans les vouloir desappointer de leurs estats en leurs jours anciens, etc. V. Crap. supplém. p. 14.

(3) Cependant ce ne fut qu'en 1407 que les trésoriers de France, sur le fait de la justice, furent définitivement supprimés.

(4) V. Crap. p. 57-159.

Charles V et à ses fils, et parvint à faire comprendre qu'il était odieux de condammer à la misère un homme dont on avait pendant longtemps exploité la jeunesse, l'esprit et les talents. Ses peines ne furent pas perdues, et il réussit à se faire nommer général des finances (1). Cette place l'obligeait à chevaucher par le royaume, à l'effet d'examiner les registres et la conduite des élus, receveurs, grenetiers et contrôleurs. Le nombre des généraux varia souvent, sous ce règne où rien n'était stable ; et ces dignitaires furent sujets à de brusques révocations. Le gouvernement changeait de main à chaque instant : les favoris de la veille étaient destitués le lendemain. Deschamps ne fut pas plus heureux que les autres; à peine était-il nommé, qu'i se vit menacé ; il ne voulut pas succomber sans combattre et il présenta requête au roi, à ses oncles et au duc d'Orléans. La mort de ce prince assassiné le 23 novembre 1407, enleva à Eustache son dernier protecteur. Il lui fallut enfin renoncer aux faveurs de la cour; s'il s'y résigna, ce ne fut qu'après avoir maudit l'ingratitude des princes et la perfidie des hommes qui se jouaient de sa faiblesse (2). Ici finit sa vie active ; elle fut comme celle de bien d'autres, pleine d'espérances au début, de désirs dans l'âge mur, de déceptions à son déclin. Son sort était celui de tous ceux qui veulent jouer un rôle dans la comédie humaine. Il avait largement payé sa dette au pays, et si la patrie ne s'acquitta pas de la sienne, il pouvait se consoler, en formant appel au tribunal de l'avenir. Si pour un bailli tout est fini quand le roi le remercie, il n'en n'est pas de même du littérateur; pour lui, la vie n'est qu'un passage, et quand l'homme s'évanouit, le poète reste.

Eustache Deschamps, auteur dès son jeune âge, écrivait encore aux bords de la tombe : aussi le seul recueil connu de ses œuvres renferme-t-il près de 80,000 vers (3). Il ne parait pas s'être jamais occupé de réunir toutes ses poésies, et d'en multiplier les exemplaires.

---

(1) Les états de 1358 en créèrent 3. Charles VI, par lettres de février en 1384, en avait porté le nombre a 6. Ils furent réduits à 5 par lettres de 1395. Le 5 août 1399 on en nomma 5 autres ; enfin, en 1413 il n'y en avait plus que deux.

(2) V. Crap. Ballade contre les gens de couv. p. 17-43-106. — Je suis moqué : ainsi sont vieilles gens. P. 53.

(3) Au milieu de ce volume se trouve la mention suivante : Cy commencent plusieurs ballades morales faictes par ledit Eustace, lesquelles ont esté trouvées en plusieurs papiers et escrips depuis les précédens balades cy dessus descriptes.

Un scribe patient, et grâces lui soient rendues, chercha de côté et d'autres les feuilles éparses qui les contenaient et les copia : mais rien ne prouve qu'il ait pu rendre complet le volume qu'il forma (1). Nous ne publierons pas tout ce qu'il contient ; déjà M. G. A. Crapelet en a fait connaître une partie. Nous avons choisi parmi les pièces inédites, celles seulement qui ont un intérêt historique, et quelques-unes de celles qui concernent leur auteur. Son caractère expansif nous livre les détails intimes de sa vie : il chante ses beaux comme ses mauvais jours. On le voit jeune homme saluer l'avenir, vieillard regretter le passé, et tour à tour caresser et maudire le monde et la fortune. Souvent sa muse conta fleurette ; l'amour, ses joies et ses peines, ses désirs et ses regrets lui dictèrent de tendres poésies. Dans son recueil, elles sont sans nombre, comme au retour du printemps les blanches marguerites dans la verte prairie. Ne me demandez pas si jamais un nom bien aimé s'égare au milieu de ses chants du cœur: respectons le voile jeté par le poète sur les liaisons qui le firent heureux ; le crépuscule du soir convient au bonheur.

Deschamps fit partie d'une de ces sociétés poétiques et galantes connues sous le nom de Puits d'amour : il adresse au prince du Puits, c'est-à-dire au chef de son amoureuse confrerie un grand nombre de ses ballades. Toujours il conserva ses habitudes de respect pour les dames : elles eurent toujours droit à ses hommages (2) : le premier jour de l'an il leur envoyait pour étrennes affectueuses ballades ou rondeaux aimables. Il s'était promis de chanter chaque année, à pareille échéance, l'amour, ses douleurs et ses plaisirs. Le recueil de ses œuvres prouve qu'il se tint parole.

Les princesses, les damoiselles jeunes et joyeuses ne se faisaient aucun scrupule de mettre sa verve à contribution. Pour leur plaire, il fit des rondeaux qu'elles pouvaient dire ou chanter : on y parlait au féminin (3). Souvent, aux provocations des belles châtelaines, il répondait par des boutades satyriques et audacieuses. Son trait portait haut, et rien ne l'arrêtait (4). On

---

(1) Voir pour sa description, Crap. préface, p. 57. On y trouve 1175 ballades, 171 rondeaux, 80 virelais, 14 lais et 45 pièces diverses en vers ou en prose.

(2) J'ay puis vingt ans au jour de l'an nouvel
Acoustumé de faire une chanson.
Sur l'art d'amour. — Mlt bib. nat. — V. aussi Crap. p. 90.

(3) V. Mlt de la bibl. nat.

(4) V. Crap. p. 31-48-85. — Mlt de la bibl. nat.

connait ses ballades contre sa femme et le mariage : le paradoxe s'y trouvait pour lui renfermé dans un cadre trop étroit. Il fit sur ce sujet un poème de plus de 10,000 vers (1). Cette fois, il se trouve en rase campagne : le champ de bataille est large en tous sens, et son imagination satyrique y peut vagabonder à l'aise. Il suppose qu'un vieux garçon, nommé Francvouloir, reçoit de Servitude, Désir, Faintise ses bons amis le conseil de se marier. Le pour et le contre se plaident. Francvouloir consulte un homme sage nommé Répertoire de science. Celui-ci donne son avis et force citations à l'appui. Le résumé de cette longue discussion est qu'en mariage il n'y a que maux à trouver, et que le bonheur est dans le célibat (2). L'inconstance des femmes, leur vanité, leurs caprices, leur coquetterie, et en général les travers que la médisance leur prête, y sont peu ménagés. L'union conjugale n'y est pas mieux traitée. Les chaînes dont elle lie les époux, les dépenses qu'elle entraîne, les charges et les inquiétudes de la paternité sont tour à tour mises en relief, avec une exagération qui ne peut être sérieuse. Au milieu de ces diatribes, se trouvent de longues tirades contre les avocats, les moines, les magistrats, les cardinaux et les nobles. Ce poème est une longue satyre contre l'ordre social. L'auteur se venge de ses disgrâces. Pour en être convaincu, il suffit de lire les deux premiers chapitres lancés contre les amis égoïstes et sans mémoire. Dans ce torrent de méchancetés, parfois brutales, on rencontre plusieurs morceaux d'un mysticisme obscur. Deschamps oppose aux tentations de la chair, aux désirs mondains, le bouclier des vertus théologales, les jouissances calmes et sérieuses que donnent la prière et l'étude. On reconnaît partout l'homme battu par la tempête du siècle, réfugié dans le port de la religion. On voit le vieillard mécontent du monde dont il peut se plaindre, dont il n'attend plus rien. Ce pamphlet rimé ne vaut pas les ballades si énergiques, si piquantes de l'auteur : il y a plus de mauvaise humeur que de verve, plus de colère que d'esprit. Cependant, des détails sur les mœurs des temps, des souvenirs historiques, des traits malicieux et souvent justes, en feront toujours une œuvre digne d'intérêt.

A côté de ce long sophisme, se trouve au contraire des œuvres qui respirent la morale la plus digne et les principes les plus purs. La ballade de Deschamps, sur l'existence de Dieu (3), sera toujours citée comme

---

(1) V. Crap. préface. P. 39-40-41-42-47-48-49-50-51.

(2) V. Crap. Les titres de quelques chapitres de ce poème. Pref. p 27. Il y en a dans le poème, 94.

(3) V. Crap. p. 2.

une ode d'une haute inspiration, comme un des plus nobles fleurons de notre vieille littérature. Il en écrivit plus d'une du même genre 1). Aussi, est-ce à juste titre qu'on donne à ses œuvres le nom de poésies morales. On a dit que le massif volume qui les renferme contenait un grand nombre de pièces obscènes : il est vrai, seulement, qu'on trouve çà et là des plaisanteries indécentes, quelques locutions grossières et deux ou trois morceaux dont le style est graveleux. Les mœurs des temps peuvent leur servir d'excuse. Mais, Dieu merci, ces tâches sont clair-semées; elles ne forment que de rares exceptions. La franchise, la bonne foi, le patriotisme, le courage, l'amour de la liberté sont les dieux que l'auteur encense. C'est en leur nom, en leur honneur que, pendant trente ans, il chante et combat sans relâche, sans découragement et non pas sans danger. Il y avait du mérite à le faire à une époque où les princes de l'église donnaient au monde le triste spectacle de leurs querelles égoïstes, à une époque où les grands de la terre insultaient à la misère des peuples par leurs divisions et le scandale de leurs dépenses.

Rien de plus varié que le manteau sous lequel Deschamps cache ses conseils. Tantôt il parle froidement le langage de la raison; tantôt il s'indigne, et sa juste colère éclate en vers énergiques et sanglants. Ailleurs, il prend un masque malin et fait rire ceux qu'il mord, ou rit lui-même des coups qu'il a portés. Chanson, causerie, prosopopée, satyre directe et brutale, sont tour-à-tour mises en œuvre. Au besoin, le poète se fait fabuliste, mais ce n'est pas pour le plaisir de cultiver la littérature naïve et légère. Pour lui la fable est ou la flèche qui part, sifle et blesse, ou le bouclier qui défend l'agresseur. Il est aujourd'hui difficile de deviner le sens de ces poésies allégoriques; mais on ne peut douter qu'elles n'aient toutes une portée politique. Toutes dénoncent un fait, un acte, un homme; et leur moralité sait, avec courage, adresser un reproche ou un conseil aux puissants du jour. L'auteur se sert avec audace et bonheur d'un usage introduit par les sociétés du Puits d'amour : L'envoi de chaque ballade était fait au prince du Puits. L'auteur, dans celles qui sont satyriques, n'a garde d'oublier ce titre et l'employe tantôt au singulier, tantôt au pluriel. Toujours chez lui ce titre désigne Charles VI, son frère ou leurs oncles. Souvent on l'avertit des im-

(1) V. Crap. p. 11, 14, 108. — V. Mss bibl. nat.

prudences que commettait sa franchise. Il répondait résolument : Nuls prodoms ne doit faire le voir (1).

Deschamps, en digne serviteur de Charles V, ne comprenait pas la vertu. Sans le savoir à ses yeux les vices étaient enfants de l'ignorance. Aussi professe-t-il le plus profond mépris pour les nobles illétrés et les ânes couronnés (2). Le soleil est aux cieux : comme lui la science doit rayonner d'en haut, descendre sur la foule, l'éclairer et l'aider à soutenir ici bas la lutte du bien contre le mal. On peut passer quelques travers d'esprit à l'homme qui n'a cessé de défendre et d'exalter ces principes fondamentaux de la civilisation.

Si le duc d'Orléans fut un prince brillant et instruit, si les ducs de Bourgogne et de Berry protégèrent les gens de lettres, Deschamps put s'en glorifier. Il s'était mis à la tête du mouvement littéraire qui se manifesta dans le monde à la fin du 14e siècle et au début du 15e. Les auteurs contemporains lui rendaient justice et correspondaient avec lui. Christine de Pezan lui dédiait une satyre sur les vices du temps (3). Geoffroy Chaucier, le joyeux conteur de la vieille Angleterre, le priait de faire quelques vers pour lui. Les princes se piquèrent d'être ses protecteurs. Les gens ignares et vicieux, les financiers, sangsues du peuple, les hommes vendus à l'étranger, furent seuls ses adversaires : leur inimitié lui fait honneur.

La Cour lui rendait justice : et vers 1381, il fut chargé d'écrire l'histoire de Charles VI et celle de son frère (4). Il accepta cette tâ-

---

(1) Aucuns me dient que je suis trop hardis,
Et que je parle un pou trop largement. . .
Prince, je trais en hault légièrement
Sans nul férir, s'entechiez ne se sent ;
Et que sur lui laist mon carrel cheoir
Dont il se puet garder légièrement
Par le fuir. Et dis en concluant.
Que nuls prodoms ne doit taire le voir.
Ms bibl. nat.

(2) V. Crap. 50.

(3) A très expers en sens apris,
Eustace Morel, ou a pris,
De Senlis baillif tres notable.
Ms de la bibl. nat.

(4) Puis son sacre me fut grant peine née,
Estans o eulx, d'encerchier et enquerre
Et d'escripre leurs faiz par la contrée,
V. Crap. 110.

che, mais l'a-t-il remplie? c'est ce que nous ignorons. Sans doute l'ensemble de ses ballades forme des mémoires sur cette époque : mais on ne peut les ériger en chronique. Il en est de même de deux poèmes allégoriques, qui ne sont que de longues satyres contre les princes et les ministres qui tinrent les rènes de l'Etat à cette malheureuse époque. L'un d'eux a pour titre : Du mauvais gouvernement de ce royaume selon ceste fiction que l'auteur adresce au lyon en condescendant aux autres bestes par manière morale. Deschamps commence par faire l'éloge d'un lyon qui savait régner, gouverner et administrer avec sagesse : il se fit vieux et descendit vers la tombe. La discorde, la corruption, montent sur le trône et font si bien que la nation se voit obligée d'aller se plaindre aux dieux éternels. Le ciel veut punir l'espèce humaine et lance sur la terre la haine et la guerre ; le renard persuade au léopard, qui représente l'Angleterre, d'envahir les domaines du lion, qui n'est autre que le roi de France. Ce poème, qui comptait déjà 2,855 vers, ne fut pas achevé. Nous publions l'autre satyre, elle est moins épique mais beaucoup plus courte : ses allusions sont transparentes ; elle roule aussi sur la comparaison du règne de Charles VI et celui de son père.

Eustache dut écrire aussi un poème, peut-être même une histoire de Charles V et de du Guesclin : il y travailla pendant trente-deux ans. Du moins il le laisse entendre assez clairement dans une de ses ballades et dans son poème du Miroir du mariage (1). Nous ne savons ce qu'est devenu ce curieux travail. Il fit sur Charles le Sage et son bon connétable des lays et des ballades (2): mais il évident qu'il entend parler d'une composition plus sérieuse et de plus longue haleine. Sans doute quelque ami de notre ancienne littérature aura l'honneur de lui restituer un jour des récits que la franchise et l'indépendance de Deschamps rendront d'un haut intérêt.

Notre poète n'écrivait pas toujours en vers, et le recueil de ses œuvres contient plusieurs morceaux de prose. Le plus curieux a été

---

(1) Je veuil cesser mon livrede mémoire,
Où j'ay escript depuis trente deux ans
Du saige Charles le quint l'istoire,
Les prouesses que fist le bon Bertrand.
V. Crap. 110, 257.

(2) V. Crap. 184.

publié (1), c'est une prosodie à l'usage du 14e siècle ; elle porte la date du 25 novembre 1392, l'auteur la rédigea par ordre d'un sien, seigneur et maistre qu'il ne nomme pas. Il ne prêchait donc pas toujours dans le désert, et les nobles de ces temps étaient dignes de ses leçons. Il recueillit les règles que Guillaume de Machault lui avait apprises, et emprunta quelques-uns de ses exemples aux poésies de son maître.

Nous citerons aussi deux mémoires sur les divisions qui déchiraient le monde chrétien : l'un est en latin et parut au mois d'avril 1393 (2); l'autre, composé dans la même langue, fut traduit en français par ordre du duc de Bourgogne; il porte la date du 13 avril 1393 (3).

Deschamps prit aussi part comme écrivain aux querelles religieuses de son temps. Il soutint de ses mordantes satyres les efforts tentés par l'université de Paris pour obtenir la démission des deux papes qui se disputaient le trône de saint Pierre ; il applaudissait aux sérieux factums composés dans le même but par son compatriote Nicolas de Clamanges. Mais la popularité ne l'énivra pas, il sut toujours distinguer les dogmes religieux des abus nés du temps et de la corruption des mœurs ; en attaquant les cardinaux, il chantait les vertus des apôtres ; il sifflait de honteux scandales, mais il s'agenouillait devant le Dieu qui délivra l'homme et lui donna des frères.

Le bailli de Senlis faisait aussi des vers dans la langue de Virgile. Son œuvre latine renferme des moralités, des ballades, des dits notables et un petit poème rimé sur l'histoire des Gaulois (4).

---

(1) Ci commence l'art de dictier et de feire chançons, ballades, virelais et rondeaulx : et comment anciennement nul ne osoit apprendre les sept ars libéraulx ci-après déclarés, si il n'estoit noble· p. 588 du mlt v. Crap. p. 237.

(2) V. mlt bibl. nat. à la fin du volume.

(3) Cy commence la dolente et piteuse complainte de l'église moult désolée aujourd'huy. Ceste épistre fist et compila Eustace Deschamps dit Morel au traictée de la paix des deux roys de France et d'Angleterre estant pour lors à Lolinghen et la mist de latin en françois au commandement de Monseigneur de Bourgogne, 13 avril 1393. — Mlt bib. nat. p. 400.

(4) Commemoratio hystorie senonum gallorum conspilata et rithmata per Extacium de Campis ultra Virtutum in Campanîâ. — Mlt bibl. nat. p. 560 Cette pièce a 270 vers.

On lui doit aussi une composition dramatique en vers français: il met en scène les offices de l'hôtel du roi, c.-à-d. panneterie, eschançonnerie, cuisine et sausserie. Suivant l'usage, chacun vante son mérite et déprécie son confrère. La discussion s'anime, mais survient le maître d'hôtel qui met d'accord les querelleurs en leur prouvant qu'ils sont tous utiles (1). Souffise à chascun son état : telle est la moralité de cette petite pièce.

Deschamps avait entrepris d'autres travaux plus graves. Nous possédons le plan d'un de ces ouvrages ; les vingt chapitres qui devaient le diviser avaient déja leur titre. Le but de l'auteur était d'interdire aux princes la magie et la divination : il avait réuni de nombreuses citations et de notables exemples empruntés à l'histoire ancienne et aux saintes écritures. Ce traité, qui ne fut pas mis à fin, avait un but politique et moral. La superstition du temps admettait la sorcellerie ; les princes et les nobles y avaient trop souvent recours. La maladie de Charles VI ne pouvait être guérie par les médecins ; on consulta des charlatans. La haîne populaire, aveuglée par l'esprit de faction, accusait le duc d'Orléans et Valentine de Milan, son épouse, d'employer pour perdre le roi des conjurations magiques : on prétendit même que la duchesse possédait l'art de faire les poisons. Il était à peu près certain que le duc avait consulté des sorciers ; c'était plus qu'il n'en fallait pour accréditer d'odieuses suppositions. Peut-être Deschamps voulait-il guérir un prince, qu'il aimait, d'une faiblesse trop commune alors.

Deschamps écrivait aussi sur les misères de la vie, le jugement dernier, ses peines et ses récompenses, un traité qui ne comptait pas moins de 38 rubriques (2). Cet ouvrage n'a pas de titre, à moins qu'on ne prenne pour tel une fort longue phrase latine qui fait connaître l'intention de l'auteur et les sources auxquelles il puisa son idée première (3). Le texte se compose de citations

---

(1) Cy commence un beau dit des offices de l'ostel du roi, c'est assavoir panneterie, eschançonnerie, cuisine et sausserie à jouer par personnaige. V. Crap. pref. p. 56-37-58. — Mss bib. nat. p. 576.

(2) Ci commencent les rubriches de ce petit livret qui seront trouvées selon le nombre qui sensuit. Mss de la bibl. nat.

(3) Incipit liber de vilitate conditionis humanæ naturæ, id est de miseriâ hominis, editus à Domine Pappa Innocentio III.... de contemptu mundi applicato in parte ad materiam sequentem verbis gallicanis per magistrum Eustachium Morel de Virtute scutiferum, ad reprimendam superbiam quæ caput est omnium vitiorum.... Sequitur ejusdem libri capitulum secundum in Jheremia.

latines et de strophes en vers français mis en regard. Le sens en est religieux et philosophique. A la fin se trouve une prière à la Vierge.

Deschamps était bien loin des jours où l'amour et la gloire inspiraient son génie. Le feu de sa verve s'éteignait au souffle de la vieillesse. Pour lui la soirée de la vie s'avançait, et la nuit déjà l'enveloppait de son voile glacial. Le vieux trouvère chantait encore : mais sa voix tremblait de froid. Ses dernières ballades sont tristes et serrent le cœur. Les douleurs physiques étreignent cette pensée jadis si nerveuse. Elle pâlit devant la mort ; à son aspect l'âme du poète s'agite et s'inquiète. Elle regarde en arrière, pleure et frémit. C'est au repentir, c'est à la confiance dans la miséricorde de Dieu qu'elle consacra les dernières notes de sa lyre expirante (1).

Voyez cette source jaillir de la roche mousseuse. D'abord, ses eaux limpides et naissantes coulent sur un sable pur. Sur ses rives les jeunes filles cueillent fraîches fleurettes. Le rossignol vient y chanter. Le ruisseau promene d'abord lentement son cristal et son doux murmure. Plus loin, son lit s'est creusé; ses ondes s'agitent. Les orages en ont fait un torrent. Ses flots mugissants et blanchis d'écume roulent de rochers en rochers. Une force irrésistible les pousse en avant. Troublés, pleins de débris, ils ont gagné la plaine. Fatigués et silencieux, ils suivent la pente qui les entraîne et vont se perdre dans l'abîme des mers. Ainsi s'en va la vie, en route active et inquiète. Au berceau, gaîe, brillante, heureuse, triste et sombre aux approches de la mort.

Deschamps l'attendit en chrétien et en poète. La prière et les lettres se partagèrent la fin de ses jours. La fiction du Lion (2) et le Miroir du mariage (3) furent pour lui le chant du cygne ;

Mlt de la bibl. nat. — Innocent III, élu en 1198, mort en 1216, obligea Philippe Auguste à reprendre la femme qu'il avait repudiée, et Jean sans terre à se reconnaître vassal du saint-siège. Ce pape, ferme et éclairé, composa de nombreux ouvrages qui furent édités à Cologne en 1552 et 1572, à Venise en 1578, à Paris en 1682.

(1) V. mlt de la bibl. nat.

[2] Cy mourut l'acteur et pour ce demoura la fiction cy-dessus imparfaite. Mlt bib. nat. p. 463.

[3] De la matère de ce livre ne traicta l'acteur plus avant, pour maladie qui lui survint, de laquelle il mourut, Dieu lui pardoint à l'âme. Mlt bib. nat. — En titre du manuscrit se trouve un sommaire des matières qu'il contient. A la

Il ne put les achever. Il avait terminé la partie satyrique de ce dernier poème, et il allait lui donner une suite vraiment historique. Franc-Vouloir reprochait à la Folie toutes les fautes qu'elle avait fait commettre aux Français depuis la bataille de Crécy. L'auteur raconte alors toutes leurs misères depuis cette fatale journée jusqu'au traité de Bretigny (1346-1360). Il remontait aux souvenirs de la jeunesse, et se préparait à continuer cette curieuse chronique, lorsque la voix du destin lui dit : *Non longiùs ibis.* Le poète déposa sa plume, s'humilia devant le Seigneur et se tint prêt à retourner vers ses pères.

A quelle époque mourut il? nous l'ignorons. Une fois qu'il fut loin de la cour, il retomba dans l'obscurité ; personne ne songea plus au vieil huissier d'armes du roi Charles V. On croit qu'il survécut à l'année 1422. Nous n'avons trouvé dans ses œuvres aucun fait précis qui puisse justifier cette assertion. D'après une note mise à la fin du Miroir du mariage, Deschamps écrivit jusqu'à sa dernière heure. Il avait donc conservé sinon la santé, au moins toutes ses facultés intellectuelles. Serviteur dévoué de la monarchie, bon citoyen, ennemi juré de l'anglais, il n'aurait pu voir en silence les maux qui suivirent la mort du duc d'Orléans son bienfaiteur. S'il eut eu le malheur d'assister à la guerre civile qui déchirait la France, il eut flétri ses auteurs, il aurait eu des larmes pour les vaincus d'Azincourt, des cris de vengeance contre leurs vainqueurs ; il eut appelé les foudres du ciel sur les infâmes signataires du traité de Troyes. Devant tant de désastres et de crimes, Deschamps n'a pu se taire. Non, il n'eut pas la douleur d'en être le témoin ; le ciel épargna ce triste spectacle au vieux patriote. Une de ses ballades parait faire allusion aux dogmes professés par Jean Huss de 1409, à 1414. Une autre contient l'oraison funèbre du sire de Sempy, brave chevalier mort avant 1410. Dans plusieurs morceaux, Deschamps parle du schisme qui déchirait l'église, mais jamais il ne parle que des deux rivaux qui se disputaient la papauté. En 1409 tous les cardinaux se réunirent à Pise, déposèrent Benoit XIII et Jean XXIII et élurent à leur place Alexandre V. Cette élection ne fit qu'un pape de plus et l'on vit trois prétendants au trône de saint Pierre. Ce nouveau scandale n'est nulle part signalé par Deschamps; rien n'indique qu'il ait vu s'ouvrir le concile de Pise, ni celui de Constance qui commença en 1414. Dans le Miroir du mariage, ce dernier ouvrage de

---

fin on lit : Et entre aultres choses y a deux traitiés, cellui de la fiction du lyon et l'autre du mirouer du mariage, non complez pour la mort qui trop tost lui survint. Dieu ait pitié et mercy de l'âme de lui, Amen.

l'auteur, cette satyre à laquelle il travaillait encore quand la le surprit, il fait des vœux ardents pour voir le schisme finir (seul pape régner à Rome. Puis il ajoute qn'il ne voit pas e venir le jour où tous les malheurs de l'église cessèrent (1) passage est donc écrit soit avant le concile de 1409, soit au mo où s'évanouissaient les espérances qu'il avait fait naître, et tous les cas, bien avant 1414. Il commence au 5,200 vers de po c'est-à-dire qu'il se trouve au milieu, puisqu'il y en a en to 10 à 11 mille. Dans la seconde moitié du Miroir du mariage, ne fait supposer que les circonstances se soient modifiées. On donc admettre, au moins comme vraisemblable, que Deschamps rut vers 1410. A cette époque, si nous ne nous sommes pas tro il devait avoir 66 ans. Mais qu'importe après tout le nombre d jours: le poète ne meurt jamais.

Oui, Deschamps vivra tant qu'en France le patriotisme, le rage et l'esprit seront en honneur; il eut pu, comme bien d'au vendre son silence à l'étranger, aux financiers qui ruinaient le pe aux grands qui l'opprimaient; c'eut été payer l'opulence trop (2). Le poète aima mieux misère et franchise, que richesse et i mie; la vérité fut pour lui le premier des trésors, le droit de la le premier des priviléges, le courage de la proclamer la premièr vertus; il sut la faire entendre aux princes de la terre sans man au respect qui leur est dû (3). Il demanda de justes réformes provoquer l'insurrection, et appuya les plaintes du peuple et damna ses révoltes; il avait compris que le sol labouré par la lence est stérile, que la guerre civile et le mépris des loi

---

(1) Mais je m'en débat pour noyant,
Qu'autre chose ne s'en fera,
Jusqu'à tant qu'un pappe sera
Que Diéu a préservé saint homme
Qui son trosne mettra à Rome....
Or veuil Dieu que je le voie !
Car tant à voir le désire
Que je ne le pourrois dire.
Mais encore ne sera ce pas....

(2) Princes, Prodoms puet de nuit et de jour
Aler partout sa teste liève et droite :
Mais des loiaulx ne quiert que ténébrour.
Mieulx vault honour que honteuse richesce.

Crap. p. 14. — Povres loyaulx tient son chief vers la nue, p. 15.

(3) V. le lay du roy. Crap. 17. C'est un modèle de franchise affectueuse e respectueuse indépendance; — id, p. 52-55.

peuvent rien fonder. Deschamps fut un des hommes éclairés de son siècle; homme de cour par profession, citoyen libre par caractère, il ne flatta ni les peuples ni les rois (1), et prit pour devise ce refrain qu'il emprunte à Guillaume de Machault pour le placer dans une noble ballade qu'il adresse à son fils : Fay ce que dois et aviènge que puet. (2). Il fit mieux, il y fut fidèle; aussi l'auteur du Songe du Viel Pélerin (3), disait-il à Charles VI : « Tu peux bien lire et ouir les dictiez vertueux de ton serviteur Eustace Mourel. » Dans ces vieilles poésies, que de leçons auraient pu servir encore dans les siècles suivants ! Ici bas tous s'agite, tout se transforme : mais au fond, qu'elle immuabilité ! Le duel du bien contre le mal commença dans les premiers jours du monde ; il ne finira qu'avec lui. Devant cette lutte sans fin, la société doit combattre et chercher la victoire, quand ce ne serait que pour n'être pas vaincue. Qu'on n'oublie jamais le nom de ceux qui ont tiré l'épée pour sa cause, de tous ceux qui, pour soutenir sa bannière, ont bravé la foudre des grands et la colère du peuple. Eustache Deschamps, dit Morel, sr de Barbonval, huissier d'armes du roi, bailli de Senlis et châtelain de Fismes, vécut et périt dans leurs rangs. —

P. Tarbé.

(1) V. Crap. p. 125,
(2) id. p. 12.
(3) id. p. 55,

ŒUVRES

INÉDITES

D'EUSTACHE DESCHAMPS.

AVERTISSEMENT.

—

Nous avons recueilli dans le premier volume des Œuvres de Deschamps, toutes les poésies relatives à sa biographie, à la Champagne, à l'histoire de son temps, à celle de ses contemporains : nous les avons classées dans l'ordre chronologique qui nous a paru le plus vraisemblable. La date de quelques-unes de ces pièces est incontestable : pour quelques-autres elle est douteuse. Plusieurs morceaux peuvent se rapporter également à des faits différents, à des époques distinctes. Souvent les allusions faites par le poète sont obscures, à double sens. Les noms, les surnoms même qu'il cite, appartinrent souvent à des personnages divers; et il a pu songer aux uns aussi bien qu'aux autres. Nous avons fait tous nos efforts pour deviner sa pensée et nous avons destiné à chaque pièce de vers des notes explicatives auxquelles nous prions le lecteur de se reporter, il les trouvera dans le second volume. Nous n'avons pas la prétention de satisfaire toujours et complètement sa curiosité; nous l'avons seulement essayé. Une table indiquera les pages où le poète cite des noms d'hommes et de lieux. En la consultant on saura tout ce que notre publication renferme sur chacun d'eux.

Rondeau.

—

Salut à Paris (1).

Paris, sans per, qui n'os onques pareille,
Qui en toy maint, il ne puet périllier,
S'à son estat vuelt par raison veillier.
Tu es cité de tous biens non pareille,
Où chascuns peut chevance appareillier.
Paris, sans per, qui n'os onques pareille,
Qui en toy maint, il ne puet périllier.
De demourer avec toy m'appareille :
Enrichy sont par toy mille millier
De povre gent ; pour ce y veuil travaillier :
Paris, sans per, qui n'os onques pareille,
Qui en toy maint, il ne puet périllier.

—

C'est la commission des loups d'Espargnay (2).

L'empereur de toute fumée,
Qui a mainte chose fumée,
Toujours Augustes en effort,
Continuans de fumer fort,
A Jehan du Gart nostre sergent
Et à Guillemin de Nogent
Et à chascun par soy, salut :
A nous griefment se sont dolut
Par nuit, de viez et de nouvel
La lignée frère Louvel,

Autrement nommez Ysangrin ,
Dame Hersant et leur affin,
Entour nostre maison des Champs,
A cris et à horribles chans,
Hurlans comme tuit forsené,
D'un brait laidement ordené,
A IIII ou V. C. voix ensemble,
(Dont de paour li cuers nous tremble ,)
Disans entour nostre maison
Qu'ils sont en possession,
Par eulx et leurs prédécesseurs,
Comme bons et vrais possesseurs,
D'avoir entrée et d'avoir prinse
Dedens l'enclos et la pourprinse,
D'Espargnay la viez fermeté,
Où ils ont plusieurs fois esté
Au vue de tous, notoirement,
Sans avoir nul empeschement,
Prins vaches, chievres, brebis, pors,
Chevaulx, yceulz porté hors ,
Estranglez, mangez et destruis
De vers Vinay et de vers Cuys ;
Et tout autour de la fortresse,
De son long et de sa largesse,
Prins oes, cannes et gelines
De plain jour, et de grans eschines
De beufs et d'autre bestiail,
Franchement, à peu de travail,
Et toute autre proye à délivre,
Paisiblement, pour leurs corps vivre ,
(A plus esclarcir sans arrest
En temps et lieu, se mestier est,)
Et tout ce qui leur a plus.
L'ont ceuls de la ville sus
De tous temps, et sans contredit ;

Et tout ce que dessus est dit,
Le possession prénommée
Et la saisne ont ils gardée
Par un, par deux, par trois, par quatre,
Par dix, par vint sans rien rabatre,
Et par si longtemps que voire
N'est-il du contraire mémoire.
Tant qu'il suffist et doit suffire
A tout droit de chose prescripre,
A possession maintenir,
Continuer et retenir.

Et par les derraines années
Que compaingnies en sont alées,
Y ont ils mangié plusieurs chars
Où il avoit chargié dix chars,
Sans ce que Charmins ne Volens
Y osassent mettre les dens,
Ne les autres chiens de bouchiers
Qui en mangassent volentiers.

Néantmoins, puis un an ença
Que la fortresse encommença
A estre réédifiée,
Et de nouvel édifiée
Par dit Thibault de premier fait,
Qui a aux dis complaignans fait
Bochier les troux et les entrées
Par où ils avoient leurs passées,
Et par la voix ceuls de la ville
Qui sur ce ont tenu leur consille,
Et ont le fait pour agréable
De la fortresse inréparable.
Et qui pis est, ont ils curé
Leurs fossez, et tant procuré

Que l'yaue y ont fait avoyer ;
Si que bien se pourroit noyer
Autant qui dedans entreroit.
Mesmement qu'on lui gecteroit
Pierres, garros ou viretons ;
Car il y a de maulx glotons.

Et s'est la fortresse murée
Haultement et bien emparée :
Environ n'y a tour de pierre
Qui ne soit haucié à esquerre,
Et les dittes tours gallendées.
Et si n'y a que deux entrées
A pons levis levans de nuis,
Qui à ceuls font trop d'ennuis :
Dont l'une est la porte Chalonge ;
Et l'autre qui un po s'eslonge
Est la porte de Jehan Lucas
De quoy chascun garde le pas.
Et encores y vont bretes chant,
En troublant et empeschant
Ysangrin et sa nascion
En leur dicte possession ,
Et dame Hersant la deschausse
A tort, sans raison et sans cause,
Induement et de nouvel :
Et por ce eu maint louvel
Péri pour ceste tricherie :
Car les mastins de boucherie
Qui ne s'osoient comparoir,
Puis qu'on fist l'effort apparoir
Et que l'entrer fut d'effendu ,
En mainte trippe despendu
Et mainte charongne rungié
Qui leur eust esté chalengié

Dedens l'enclos d'icelle ville.
Requérans à leur voix horrible,
Lez diz Ysangrin et sa gent
Que de remède contingent
Et par nostre bonne ordonnance
Les veuillons pourveoir en ce :
Ou se non, jurent par leurs testes
Qu'ils s'en rescourront sur nos bestes.

Si vous commandons et commettons,
Et estroictement enjoingnons,
Et à chascuns sur ce requis
Qui premiers du dit fait enquis,
Parties estans ou présentes,
Sur les lieux où l'en praut les rentes,
Pardevant vous pour ce appelez ;
Tenez, gardez et maintenez
Ysangrin et sa nascion
En saisine et possession
De la franchise dessus dicte,
D'entrer et rissir franc et quicte
De la ville avec leurs proye,
En faisant démolir la voye
De par nous, se il est mestiers,
Ainsi comme elle estoit premiers :
Faictes cesser l'empeschement
Mis à y ceuls nouvellement
Et contraignez les dis mastins
A restablir les larrecins
Des chars, des tripes, des boyaulx
Qu'ils ont, encontre les louveaulx,
Ravi en leur grant préjudice,
Afin que nuls d'eulx ne périce.
Et s'ils en sont refusant,
En demeure, ou contredisant,

Contraingniez les par toute voie
De bastons, que chascun les voie
Si qu'ils s'en reviengnent criant;
Si ne seront pas si friant.
Et que réalment et de fait
Le restablissement soit fait,
Ou cas qu'ils ne s'opposeront :
Ou quel cas, et qu'ils se voulront
Oppposer, le lieu restabli
De ce quils l'auront dessaisi
Tantost, réalment et de fait;
Le cas nouvel par eulx deffait
Tous premiers et avant toute euvre,
Le débat et la nouvelle euvre,
Et la chose contempcieuse
Prinse comme largieuse
En nostre souveraine main.
Donnez leur jour d'uy à demain,
C'est assavoir aux dis mastins
Aux Hersant et aux Ysangrins
Par devant Baussant le sangler
Pour eulx la destruire ou estrangler
Entre Sommesolt et Creton;
Et n'aient coustel ne baston
Fors que leur cuirie et leurs dens
Pour férier déhors et dedens,
Aler avant et proceder,
Sans nos mandemens excéder
Ou fait de l'opposicion.
Et en oultre selon raison,
Ainsi qu'en tel cas appartient,
En rescripvant, s'il le convient,
Pardevers nous de vostre exploit.
Et pour ce que pas ne nous loit
A despécier le neuf ouvraige

Dont les loups perdent leur usaige,
Par ceuls qui leur ont empeschié,
Nous aux dis loups donnons congié
Pour tousjours et dis maintenant
Que partout de cy en avant
Où ils pourront bestes trouver
Hors le fort, d'elles dévourer,
Et qu'ils se mettent en aguet
Pour elles prandre de fait
Soit vers saint Ladre ou vers Marduel,
En prenant lez Jehan de Maruel
Et les vaches de Jehan des Ruelles
Sans avoir nulle mercy d'elles.
Car pas eulx d'eux fut l'emprise
D'estre la fortresse reprise,
Dont ils ont perdu leur usaige.
Pour leur recouvrer, s'ils sont saige,
Mandons et commandons à tous,
Que ils obéissent à vous
Et à chascun sans contredit,
En tout ce que dessus est dit :
Donné aux Champs, nostre maison,
Où tous les vens sont en saison,
Au feu de nostre froide chambre,
Le IIIIe jour de novembre
L'an mil CCC soixante et dis,
Que du froit fusmes enroidis,
A escripre ceste fumée
Dont nostre teste est enrrumée.

—

Ballade.

—

Naissance de Loys de France, 13 mars 1371. (3)

—

Grant joie avint à la maison de France
Quant Dieu tramist Charles ainsné filz de roy,
Ou bien duquel doit avoir espérance
Tout le règne pour son gentil arroy.
Feste devons tuit faire de l'envoy :
Le dimanche des Advens
Droit à saint Pol nasquit l'an mil trois cens
L. x et huit, en ce temps précieux,
Que Jhesu Crist vint sauver toute gens :
Si en devons estre trestruit joieux.

Depuis qu'il vint cesser nostre soufrance
Notre ennemi furent en petit ploy :
Par son naistre nous fist Dieu demonstrance
Que la victoire venoit avec soy.
Resjouy fut le peuple en bonne foy ;
Car adonc furent perdens
En plusieurs lieus Anglois, leurs aidens.
Bertran de Guesclin, li bons victorieus
Connetables, les fut persécuteus :
Si en devons estre trestuit joieux.

Trois ans après ceste noble naissance
Nasquit Loys, dont trestous bien diray.
En lui sera toute honour et vaillance;
Et de Valoys pièça conte le voy,

L'ainsné Daulphin. et tient en que cil doy
Seront d'armes si puissans,
Et tant ara en eulx prouesce et sens,
Qu'Engleterre yert destruitte par l'un d'eulx.
Estre doivent merveilleus conquérans :
Si en devons estre trestuit joieux.

—

Cy parle d'une sentence donnée contre aucuns de Vitry pour un débat meu soudainement entre eulx. (4)

—

Comme débat et questions,
Et fumeuses dissencions
Fussent hier meus en la taverne,
Où nostre empire se gouverne,
Après souper et sur le tart,
Entre un nommé maistre Gérart
Des requestes de nostre hostel,
Et Jéhan Deschamps d'autre costel;
Lesquels orent un grant hutin
Entre eulx, pour la force du vin
Qui en cervel les ot tappez,
Tant que l'un dist : vous y mentez.
— A l'autre qui va repondant :
Mais vous mentez mauvaisement.
Et ainsi par III fois ou quatre,
Se commencèrent à débatre,
A desmentir, à parler hault.
Car pour le vin furent trop chault,

En continuant la rumeur
Qui se commença par chaleur
Pour néant devant le Bailli.

Mais une autre noise sailli
Tantost entre messire Ogier
Encontre Arnault le tapicier,
Qui prindrent à compter ensemble
Fumeusement. Et si nous semble
Que là fut maintenue l'ordre
Si bien, que nulz n'y sçaroit mordre
Qu'ait esté bien exécutée
Selon le fait de la fumée.
En fumant fort en trestous cas,
Après vint uns austres débas
De Robinet, le clerc Arnault,
Et d'un autre qui parloit hault
Et qui est chevaucheur du roy.
La veissiez grant desroy
Tancier en six lieux ou en sept,
Et commencier hutin et plet :
Et tant que le Bailli commence,
Qui ravoit du vin en la pance,
A adrecier ceuls qui tançoient
En disant que trop mal faisoient
Et que c'estoit grant mesprison.
Et les vouloit en la prinson
Envoier, tant se courçoit fort
Et disoit qu'ils avoient tort :
Et se vouloit ainsi courcier,
Comme avoit fait le premier.

Là povoit on à leur manière
Trouver ceuls, qui de la bannière
Doivent estre de notre empire.
De noz gens furent tuit li pire

Le poursuivant nostre escuier,
Et nostre fumeux chancelier
Cloart Cæthon : lesquels se turent
Et point de fumée n'esmurent,
En eulx monstrant sans raisons saiges,
Et en corrompant noz usaiges
Faintement ; dont il nous desplaist.
Et des autres forment nous plaist,
Qui vrais subgiez monstrez se sont,
Et encor de jour en jour font.
Et pour ce que li dis Baillis
S'est enforciez de nos subgis
Faire convenir devant lui,
Et n'appartiengne à autrui
De telz débas la congnoissance,
Fors à la superlicoquance
De nostre court impérial,
Nostre procureur géneral,
A quis à avoir le renvoy
De nos gens au Bailli du Roy.
Lequel lyeu venu les parties,
En la court ycelles oÿes,
Et ce qu'ont voulu proposer,
Veu que ce fut après souper
Et que le mouvement du vin
Leur fist commencier le hutin,
Considéré que lendemain
Chascuns avoit plus soif que faim,
Et que tantost qu'ils se levèrent
Incontinent boire en alèrent,
Pour le vin qu'ils burent au soir
Qui leurs faisoit le chiefs doloir ;
Veu qu'il ne leur souvenoit pas
De la moitié de leurs débas ;
Et que courroux ne doit tenir

Qui veult nostre ordre maintenir,
Commencier doit soudainement,
Et définer légièrement;
Oÿ quanqu'ilz ont voulu dire,
Selon l'estat de notre empire,
Considérées leurs raisons;
Avons à droit dit et disons

Que toutes les dictes parties
Sont demeurent et demourront
Bon ami, se porteront
Foy et amour comme devant :
Mais ilz donrront boire avant
Par bonne paix, et par concorde
L'un l'autre; (car la court l'acorde)
Et demourront en bonne paix
L'un envers l'autre désormais,
Selon la teneur de l'arrest.
Si mandons c'un sergent soit prest
Qui pour afiner ceste guerre,
Face tout plain de vin le voirre.
En exécutant la sentence,
Et dis à aucun qu'il commence
A boire. Lors yers réformée
Selon l'estat de la fumée
La paix et la guerre faillie :
Soubz le scel de nostre Baillie,
Donné en la taverne, en glay,
XXIIIIe jour de may.

—

Chartre des Bons enfants de Vertus en Champaigne.— Août 1372. (5).

—

Le souverain des fréquentans,
Qui sa vie a usé cent ans
A suir taverne à Vertus,
Bien gouvernez et mal vestus,
A tous les enfans de la ville
Qui à fréquenter sont habile,
Pour le temps futur et présent,
Ausquels je vueil faire présent
De l'estat qu'ils doivent avoir,
Salut. — Je vous fais assavoir
Que de tout l'estat ancien,
Ou quel j'ai despandu le mien
A poursuir et fréquenter,
J'ay veu (de ce me puis venter),
Garder les poins soigneusement
Qui s'ensuivent : — Premièrement
Dès le matin qu'on se descouche,
Que l'on va rafreschir sa bouche
Au meilleur vin et au plus chier,
Dès le matin jusqu'au couchier,
Sans départir le plus souvent,
Et sans ce que l'on face avant
De mangier nulle pourvéance,
Fors que de mettre vin en pance;
Dont le cervel est enfumé,
Et plusieurs en sont enrumé
Si fort qu'ils ne savent mot dire,
Fors qu'eschignier, moquer ou rire.

L'on ne doit assigner l'escot
Nulle fois du monde à vuid pot,
Que l'assigneur n'en paye pinte :
Et s'il en parle gronce ou tinte,
Il en paiera double amende.
Et s'aucuns l'un l'autre demande,
Et il le vient quérir à table,
Se deux fois boit, tenez estable
Qu'il sera à l'escot pareulx
Comme s'il eust bu avec eulx.
Grant hutin et hautain langaige
Y aura souvent li plus saige.
Baloquement de marchandise
Y sera fait en mainte guise :
Le gieu de la paume et du dez
Y sera souvent demandez.
Arbitraige, paix ne acors
Ne se doivent faire déhors,
Mais en fin fons de la taverne.

Et s'aucun d'eulx mal se gouverne,
On le doit toudis compaingnier
Tant qu'il n'ait vaillant un dénier
Et qu'il puist, par ce qui li couste,
Gaingnier à avoir le pot touste
En tous les lieux où il voudra.
Adjouste cy qu'il convendra
Que vendue du sien soit faicte
En plain marchié, et pour sa debte,
Par cris et subhastacions,
Et par plusieurs dilacions,
Solennement, et par décret,
Sans ce qu'il soit tenu secret ;
Afin que chascun soit engrant
De croistre, et que au plus offrant

Puist demourer son héritaige
Par solennel cry de vendaige,
Ainsi qu'en tel cas appartient.
Et se estat ou avoir li vient
Puis le vendaige dessus dit,
Li couste lui soit entredit,
Et la chartre présente ostée :
Et soit par un autre gardée,
Par le conseil des fréquentans
Qui de ce seront consentans,
Qui soit digne de la garder.

Un chascun doit tant retarder
Comme il peut à paier escot :
Et se hoste et hostesse dit mot,
On les doit souvent laidengier,
Et non pas trop souffrir leur dangier.
Qu'adès sont buveurs en estat :
Mais taverniers deviennent mat
Par la créance dont ils s'esmaient.
Combien que li fréquentant payent
Toudis, quant ils ont acreu :
Adès sont ils premier beu.
Mais en leur escot asséant,
Trouverès plus de vin venant
Assez qu'il n'ot au premier compte.

Et sachiez que ce seroit honte
Si ils estoient renommé
De paier sec à jour nommé.
Toudis peut-on finer par gaige,
Quant on ne veust prandre langaige,
Lequel on doit premier offrir,
Afin qu'om puis de l'uis issir.

Et se vins fault soudainement,
Du cul du pot si roidement
Devez sur la table férir,
Que vostre hoste le puist oïr,
Telement qu'il vous en apporte.

Et se devez l'ueil à la porte,
Pour yssir hors, toudis avoir :
Ce n'est pas honte de devoir.
Adès fine l'on par papier :
Si ne s'en doit nulz esmaier.
Car toudis est-il d'emprunteurs
Plus assez, qu'il n'est de presteurs ;
Lesquels sont devenu si saige
Qu'ils ne veulent prester sans gaige.
Mais ils mourront, ou vous mourrez,
Et ainsis vous acquiterez.

Toutesvoies, comment qu'il praingne,
En esté, à tous vous souviengne,
Que vous buvez du plus fort vin,
Plus cler, à la plus dure fin ;
Et en yver par autre voye,
Pour mieulx eschaufer vostre foye,
Buvez de ces fors vins nouveaulx,
Qui chaceront de vos boyaulx
La povreté des excès
Que vous arez par avant fès ;
Si que ja mal n'y demourra.

Comme l'un boire vourra,
Que l'autre appartement l'y tume.
Que vous n'aurez ja apostume
Qu'en buvant ne se corrompe :
Et se le ventre bruit ou trompe,

Et s'esmeuvent vos esperis,
Tenez que vous estes garis.
Se vous alez au bénéfice,
Quoy que nul phisicien dice,
Mieulx vous vaudra qu'un cristère.
Et n'y faust pas si grant mistère
A recevoir tel medicine,
Qui vient de si noble racine,
Comme du droit plant de Beaune,
Qui ne porte pas couleur jaune,
Mais vermeille, fresche et plaisant,
Qui fait tout autre odour taisant,
Quant elle est apportée en place.
Tant a de valour, los et grace,
Et tant est partout renommée,
Que de chascun doit estre amée.
Si ne doit cilz nul mal sentir
Qui à lui se vuelt consentir;
Puisqu'elle est de si noble affaire,
Je tien qu'elle ne puet mal faire.

Ne créez pas phisiciens;
Car on voit des plus anciens
Buveurs la moitié qu'ilz ne sont.
Certes ceuls ne savent qu'ils font,
Ne en com grant péril se mettent
Qui dedens leurs liens se jectent.
Chascuns doit de la nourriture
User et paistre sa nature,
Selon ce qui il l'a aprins
Sans estre de nullui reprins.

Soiez curieux et engrant
D'avoir toudis bon feu et grant;
Car chascun se doit enforcier

De l'acroistre, et de l'enforcier
Tant que ceuls qui l'aront au dos
Le puissent bien sentir aux os,
Sans nul escrin mettre derrière.
Et que vuest si se traie arrière ;
Et l'autre qui froit aura,
Adonc le lieu prandre pourra,
Incontinent l'un départi,
Et soy mettre en au tel parti.
Mais qu'il n'ait pas chaperon sangle ;
Car nul tant ait paroule ou jangle,
Qui double chaperon n'aura,
Devers le feu son lieu ne fera.
Mais sera devers la fenestre,
Ou l'uis : car au feu ne doit estre
En yver, qui est mal vestus,
Par la coustume de Vertus.

Faictes vous servir grandement,
Et servez paresceusement.
N'aiez ja grant eure d'ouvrer ;
Car on se tue à labourer.
Jouez aux dez et à la paume
Sur un toit d'estrain ou de chaume,
Pour vous toudis exerciter.
Et se vous devez exiter
A poursuir femmes cloistrières,
Ou communes, ou vilotières,
Prandre du leur et riens donner
Et ce qu'elles ont habandonner
En commun, sans propreté,
Si que on sache où elles ont esté.
Et s'il est nul qui en grumelle,
Qu'on lui doint tel hoquemelle,
Qu'il y saiche bien asséner,

Si qu'il mette un mois à saner.
Et s'il va nulle gent par nuit
Non tailliez d'aler en déduit,
Et ilz puent estre tenus,
Qu'ils soient renvoiés tous nus ;
En buvant toute la despouille,
Tellement que chacun s'en dueille.

Quant aux procureurs de la court,
Ceulz la doit on tenir si court
Qu'ils ne puissent par faulx rapport
Aux dis compagnons faire tort.
Si les fréquentans se débatent,
Tancent, riotent ou combatent,
Le mautalent ne doit durer
Que tant comme on met à jurer :
Par le char Dieu, nous yrons boire !
Lors doit l'un d'eulx prendre le voire,
Et donner à l'autre par paix ;
Et n'en doivent parler jamais.

S'un estrangier s'embat entre eulx,
Il doit estre franc s'il est seulx
Au premier escot où il vient :
Car de tous temps, bien me souvient
L'ay ainsi veu soustenir,
Et aux anciens maintenir.

Nulz ne voist vir haulste messe ;
Car le dimanche, pour la presse,
Tous ensemble et chascun se passe
Moult légièrement d'une basse.
Car pluzeurs l'aue benoitte faicte,
Incontinent font leur retraicte,
Et viennent à la boucherie

Cerchier trippes ou lécherie :
Lors vont boire diligemment.

Ce sont les poins certainement,
Que ceuls doivent sentir et sentent
Qui les vins de Vertus fréquentent,
Et qui sont de la nassion.

Si faiz icy conclusion
Que tous ceulz qui fréquenteront,
Qui de la nassion seront,
Vueillent tous ces poins retenir
Et les enfreingnant convenir
Facent devant le gardien
De la chartre, si feront bien,
Pour pugnir et pour amender,
Ainsi qu'il vouldra commander,
Et que le cas le requerra.
Et benoist soit qui gardera
La chartre de cy en avant,
De quoy on parle si souvent;
Laquelle qui estoit perdue
A par moy esté requeillue,
Et mise en forme et en langaige,
A mon povoir, selon l'usaige
Dont j'ay veu user de mon temps,
Ensuir pluseurs contemps.
— Et pour ce qu'elle soit tenable,
Et à tousjours ferme et estable,
J'ay en ces lettres fait empraindre
Mon séel, dont nul ne se doit plaindre,
Duquel j'ai usé longuement,
Sauf l'autruy droit généraument
En ce fait, et le mien est toutes :
Donné sur la table, à mes coutes,

En buvant vin de grant liqueur,
L'an de grace nostre Seigneur
Mil CCC et LX et douze,
Au moys d'aoust qui le blef touse.

—

Ballade.

Excès des gens d'armes (6).

—

Dieux soit louez de ce bon temps,
Et que chascun a congnoissance
De ses maulx ! tuit sont repentens
De vivre ou royaume de France
Sanz paier : c'est belle ordonnance.
Le plat païs s'en sent ja bien
Car on n'ose pillier rien.
Gens d'armes ne sont plus doubté :
Mais au ort qui y pert le sien ?
— Chascuns dit que c'est grant pité.
Nulz n'i va courre sur les champs,
Ne n'y rançonne par puissance :
L'on n'y prant chevaulx, ne jumens,
Linges, draps, robes, ne finance,
Poulaille, moutons. Violence
Ne s'i fait. Là n'abboie chien ;
Coq n'y chante ; le commun bien
Y règne en grant auctorité :
Là n'a sarrazin ne païen.
— Chascuns dit que c'est grant pité.
Plus ne se logent nulles gens
Ès église par repentance :
L'on ne bat prévost ne sergens ;
Tuit rendent grant obéissance.
On fait labeurs en abondance ;

Honnourez sont li ancien;
On quiert l'ostel saint Julien ;
Il ne fault mais que charité.
Tous ces points à rebours retien :
— Chascuns dit que c'est grant pité.

L'Envoi.

Princes, je voy les malfaisans
Les cuers plaint de crudélité :
Quant on est de leurs maulx parlans,
Chascuns dit que c'est grant pité.

—

Ballade.

Des Anglais (7).

—

Franche dogue, dist un Anglois,
Vous ne faictes que boire vin.
— Si faisons bien, dist le François ;
Mais vous buvez le lunequin.
Roux estes comme pel de mastin.
Wuillequot, de moy apprenez,
Quand vous yrez par chemin,
Levez vostre queue, levez.
Vous n'estes pas de membres fais
Comme est Jacques Thommelin,
Qui porte si mervilleux fais
Que vous n'y pourriez mettre fin :
Ce sont deux tonneaulx de despin,
C'est voir, et la queue de lèz.
Advisez vous, dist Franchequin,
Levez vostre queue, levez.
N'alez à piet par le temps frais
Porter vostre blé au moulin :
S'il pleut, troussez votre queue près.

u tel face vostre voisin.
t se vous pinciez le raisin,
fin que vous ne vous crotez,
oit en France ou en Limosin,
evez vostre queue, levez.

—

Virelai.

Campagne du sire de Coucy en Allemagne, 1375 (8).

—

Les Bretons ont fait compaignie
'our aler en Alemeingne
) le seigneur de Coucy.
Iais puis se sont averty
u'il fait plus doulx en Champaigne.
es trièves nous ont honny :
ar chacun s'est départy
'our le traictié de Bretaigne.
oire s'en est bien senty
t Ancerrois autre cy ;
'est pays qui ne s'en plaingne.
l n'est mauvais qui remaigne,
ui ne pille et qui ne preingne.
e bien commun est ravy;
Défendre ses biens ne ly,
N'ose nulz, Dieu en conviengne.
Les Bretons ont, etc.
Sages sont notre ennemy,
Qu'eulz estans en dur party
Ont trièves, quoy qu'il aviengne,,
Et vivent en noms d'amy.
Dont plusieurs seront péry
A descouvrir leur enseigne.
Hélas! tout le cuer me seigne ;

Je ne say qui leur ensaigne
A eulz gouverner ainsi :
Se Dieu n'a de nous mercy
Nous devendrons aulx d'Espaigne.
Les Bretons ont, etc.
Onques tel chose ne vy ;
Car il ont à Saint-Thierry
Faicte la foire brehaingne,
Qui est de Saint-Vertremy.
Maint marchant ont amaty
Et robé sa propre gaigne,
Mercerie, draps de layne,
Chevaulx, c'est chose certaine.
Fiertre, bras et crucefy
De l'église ont sans deffy
Appliqué à leur demayne.
Les Bretons ont, etc.

—

Chanson royal.

Sur pastours qui estoient entre Damery et Espargnay (9).

—

Entre Espargnay et Damery
Vi pastoures et pastoureaulx,
En les praierie près d'Aÿ,
Gardans moutons, vaches et veaulx :
Dont Lohiers disoit à l'un d'yaulx :
— Je veuil chevauchier sur les champs ;
Car bergiers ne sont que meschans,
Tant comme ils gardent les moutons.
Pain bis, prunelles et boutons,
Fromage et let est leur déduit :
Je te pri que nous nous armons :
Qui voit gens armez, chascuns fuit.

Ne voiz tu pas devers Cheoilly
rlez armez à grant tropiaulx,
ıi sont de poulaille garny,
tuent brebis pour leurs piaulx,
stellent chevaulx et jumans,
dient qu'il viennent du Mans,
vont logier emprès Chaalons?
ıisse tout : après eulx alons.
lz gens sanz paine ont leur pain cuit;
ous ferons quanque nous voulrons;
ıi voit gens armez, chascuns fuit.
—Voire, mais sçavoir vueil de ty,
tart, se nulz a guerre à yaulx,
t où ils vont? Or le me di.
n Alemaigne yert leur *tombiaux*.
à se trairont les damoiseaulx
ur le païs des Allemans
our guerroier. — Certes tu mans;
eurs ennemis sont trop félons :
leurs amis, qui leur sont bons,
hascuns de ses gens d'armes nuit.
'y demeure oë ne chapons,
ui voit gens armez, chascuns fuit.
— C'est bien droit : car fait d'ennemi
ont; prannent vaches et pourceaulx,
ors dit Guichart : c'est tout honny.
al temps ont moutons et agneaulx :
arrons regnent et larronciaulx,
estruiseurs du monde et gourmans,
e mains païs ribauls, truans.
'arment savetiers et chartons;
scuiers s'appellent garçons
t pillent de jour et de nuit.
ieux paiera tout : or les laissons;
ui voit gens armez, chascuns fuit.

Gardons nos bettes, je vous pri :
Soions preudommes : dist Ayaux.
Qu'avant qu'il soit la saint Rémy,
Maint seront occis de cousteaulx
Ou panduz par juges royaulx
Pour leurs meffais, qui sont trop grans.
Ainsis ne guerria Rolans,
Charles, Artus ne ses barons,
Dont les grans histoires avons,
Par lesquels l'église reluit.
L'en gaste tout : en gré prenons :
Qui voit gens armez, chascuns fuit.

—

Ballade.

Du chastel de Bièvre (10).

—

Qui vuelt veoir très jolie maison
En lieu plaisant et de belle ordenance,
Pour demourer la nouvelle saison
Et ou droit cuer du royaume de France,
Boys et yaue, jardins en habondance,
Et pour avoir le déduit
De tous oiseaux, le mondain paradis,
Des fontaines la biauté et le bruit,
A Bièvre voit, à trois lieues de Paris
La place est fort et de noble cloison :
Emmy l'estang où le donjon se lance,
Trois tours y a de pierre et de moillon,
A trois debous, dont chascune s'avance :
Aux quatres pans font escu et deffense.
Mais là sont noble conduit,
Par lesquels l'yaue en l'ostel se conduit.
Sales, chambres y a de grant devis.

Qui tous biens vuelt avoir, si com je cuit,
A Bièvre voit à III lieues de Paris.
L'on y puet bien recouvrer du poisson :
La bassecourt fait assez pourvéance
D'avoir poucins, poullaille et maint oison,
Grain pour chevaulx, coulombier de plaisance
Granche très grant et prez à souffisance,
Garanne que riens n'y nuist,
Cave déhors ou le froit vin se duist,
Entrée fort et puissant, pons levis :
Qui se vouldra bien logier, mais qu'il puist,
A Bièvre voit à III lieues de Paris.

—

Ballade.

Du chastel de Cachant (11).

—

Sur tous les lieu c'om puet ymaginer
En lieu plaisant et en siège agréable,
Pour tous déduis avoir et pour finer
De ce qu'il faut à homme délitable,
Pour vivre et avoir cuer gay,
Et demourer en ce doux mois de may,
Et pour oïr du rossignol le chant,
De tous oisiaux la douçour et le glay,
Je n'en scay nul plus propre que Cachant.
Jardins y a, rivière pour voler,
Saunoirs dedans, garanne prouffitable,
Vignes entour pour l'ostel gouverner,
Coulombier, prés et mainte terre arable,
Granche, fontaine en VIII lieues despensable,
Arbres et noble saussay,
Garanne grant et bonne cave y scay,
Estuves, baings et le ruissel courant :

De tous manoirs, pour vous dire le vray,
Je n'en scay nul plus propre que Cachant.
Près de Paris une lieue, trouver
Pourrés l'ostel, en lieu très convenable.
Hors Gentilly vous faust acheminer ;
Lors verrez vous l'enclos bel et estable
Pour tous cuers gecter d'esmay,
Plaisans odours de roses et de glay,
Petis bateaulx par où on va peschant.
Et pour connins recouvrer sans délay,
Je n'en sçay nul plus propre que Cachant.

—

Ballade.

Mort de Guillaume de Machault, 1377 (12).

—

Armes, Amours, Dames, Chevalerie,
Clercs, Musicans faititres en françois
Tous Sophistes, toute poéterie,
Tous ceulx qui ont mélodieuse voix,
Ceulx qui chantent en orgue aucune fois,
Et qui ont cher le doulz art de musique,
Démenez deuil, plourez, car c'est bon drois,
La mort Machaut, le noble réthorique.
Onque d'amours ne parla en folie :
Ains a esté en tout ses diz courtois.
Aussi à moult pleu sa chanterie,
Aux grans seigneurs, à dames et à bourgois.
Hé ! Orphéus, assez lamenter dois
Et regreter d'un regret autentique,
Arethusa et Alphéus tous trois,
La mort Machaut, le noble réthorique.
Priez pour lui, si que nul ne l'oublie :
Ce vous requiert le Bailli de Valoys.

Car il n'en est aujourd'huy nul en vie
Tel comme il fut, ne ne sera des mois.
Complains sera de Princes et de Roys,
Jusqu'à longtemps pour sa bonne pratique :
Vestez vous noir, plourez tous, Champenois,
La mort Machaut, le noble réthorique.

—

Ballade.

Mort de Guillaume de Machaut, 1377 (13).

—

Fleur des fleurs de toute mélodie,
Très doulz Maistre, qui tant fustes adrois,
O Guillaume, mondains dieux d'armonie,
Après voz faiz qui obtiendra le chois
Sur tous faiseurs ? certes ne le congnoys.
Vo noms sera précieuse relique :
Car l'en plourra en France et en Artois
La mort Machaut, le noble réthorique.
La fons Circé et la fonteine Hélie,
Dont vous estiez le ruissel et les dois,
Où poètes mistrent leur étudie,
Convient taire ; dont je suis moult destrois.
Las ! c'est par vous, qui mort gisez tous frois,
Qui de tous chans avez esté cantique.
Plourez, harpe et cors sarrazinois,
La mort Machaut, le noble réthorique.
Rubebes, leuths, vielles, syphonie,
Psalterions, trestous instrumens coys,
Rothes, guiterne, flaustes, chalémie,
Traversaines, et vous Nymphes de boys,
Tympanne aussi, mettez en euvre dois
Et le choro. N'y ait nul qui le réplique :

Faictes devoir, plourez, gentils galois,
La mort Machaut, le noble réthorique.

—

Ballade.

Le Voir dit, de G. de Machault (14).

—

Très chiers Sires, veuillez remercier
L'art de musique et le gay sentement
Qu'Orphéus fist en vous commencier,
Dont vous estes honourez haultement :
Car tous vos fais moult honorablement
Chascuns reçoit en maint païs estrange :
Et si n'y a nul à mon jugement
Que en die fors qua vostre louenge.
Les grans seigneurs, Guillaume, vous ont cher ;
En vos choses prannent esbatement.
Bien y parut à Bruges, devant hier,
A monseigneur de Flandres proprement,
Qui par sa main reçut bénignement
Vostre Voir dit. Selle dessus la range :
Lire le fist. Mais n'est nul vraiement
Qui en die fors qu'à vostre louenge.
Je lui baillie vos lettres en papier
Et vostre livre qu'il aime chièrement.
Lyre m'y fist, présent maint chevalier :
Si adrescay au lieu premièrement
Où fortune parla si durement
Comment l'un joist à ses biens, l'autre estrange.
De ce parlent, mais nulz n'en va parlant
Qui en die fors qu'à vostre louenge.

—

Ballade.

De la guerre entre les Anglais (45).

—

Galois, Galois, vous vous estes prins
Soudainement pour guérir aventure,
Sans dire adieu à moi, n'à vos amis :
Car vous n'avez de compagnie cure.
En solerois sera vostre pasture :
Or vous gardez d'Artus et des barons ;
Car ils sont fors. Mais si la guerre dure,
Ramenez moy deux couples de Bretons.
Je Trémouille suis encor à Paris,
Qui Dieu merci de mon argent me cure.
Si font autres, qui se tiennent envis,
Qui n'ont dénier, ne chevau, ne sainture,
Que tout ne soit mis en desconfiture :
A nos hotels trop male guerre avons.
Pour acquitter notre dépense dure,
Ramenez moy deux couples de Gascons.
Réconfortez les pauvres esbahis :
Le faire ainsi est courtoise nature.
Et se jamais vous voy en no païs,
Je vous donray de nostre nourriture.
C'est II barils de la Beaune pure
Dont vous pourrez bien mouiller vos grenons.
Soiez vaillans et ouvrez par mesure ;
Ramenez moy deux couples de Bretons.

—

Virelay.

Les gens d'armes de Normandie (16).

—

Faictes bonne chière et lie,
Gens d'armes de Normandie ;

Car le roy est en bon point.
Et priez Dieu qu'il lui doint
Paix, honnour et bonne vie :
Mettez en sa seignourie
Rébellion la haÿe,
Qui d'estre amie se foint
Par semblant d'ypocrisie,
Pourchassant mort par envie,
Et plus qu'escorpion point
Du venin de félonnie
Par la queue oultrequidie,
Dont le chief blandit et vint
Son vray seigneur et l'empoint
Jusqu'à mort par sa folie.
Faictes bonne chière, etc.
Mais Dieux ne souffreroit mie
Raisons ne drois qu'impiegnie
Demourast : car le bien voint.
Et pour ce sera pugnye
La fausse comme ennemye :
Tel crime ne lui pardoint
La noble et roial lignie ;
Mais applique à sa partie
La terre et ce qui y joingt,
Comme forfait et adjoint
A li par la renoÿe.
Faictes bonne chière etc....
Hé ! noble chevallerie,
Fleur de toute baronnie,
Prouesse et honneur vous point.
Le bon roy vous a nourrye ;
Rendez lui la courtoisie :
Eins ne vous fist mal à point.
Force et pitez vous escrie ;
Amour, loyauté vous prie,

Et raisons si vous enjoint
Que loyal, ferme et conjoinst
Ly soyez sans départie.
Faistes. etc. . . . . .

—

Ballade.

L'ordre de la couronne (17).

—

Si comme roys porte par excellence
La couronne de sa grant dignité,
A gloire et à la révérence
De sa très digne et roial majesté,
Et que il doit par vertus
Plus resplendir et estre revestus
De bonnes mœurs que nulle autre personne,
Ainsi doivent pour bons estre tenus
Ceuls qui portent l'ordre de la couronne.
Car c'est signe de hauteur et puissance :
A XII fleurs de grant auctorité,
C'est assavoir Foy, Vertu, Attemprance,
Amour de Dieu, Prudence et Vérité ;
Honneur et ses drois escus ;
Et Largesce resplendist par dessus ;
Force et Pitié tout le cercle environne :
Charité tient et Loyauté met sus
Ceulz qui portent l'ordre de la couronne.
Ayent ces poins trestuit en remembrance
Ceulx qui prennent l'ordre par amisté ;
Car tele ordre requiert hauste vaillance
Et chevaliers de noble paranté.
Bien s'est li chiefs maintenus ;
Car de hault lieu est attrais et venus.

Conte, baron, l'escu voirre le sonne :
Son cri crient — la merveille le plus,
Ceuls qui portent l'ordre de la couronne.

—

Rondeau.

Aux chevaliers de l'ordre de la couronne (18).

—

Vous, qui portez l'ordre de la couronne,
Soiez vaillans, preux, loyaulx et hardiz,
Larges en dons, et courtois en vos diz,
Humbles et doulx envers toute personne
Fors seulement envers vos ennemis
Vous qui portez l'ordre de la couronne.
Amez de cuer cellui qui le donne ;
Armes suiez ; soiez l'un l'autre amis ;
Quérez honneur et poursuiez toudis,
Vous qui portez l'ordre de la couronne.

—

Chanson royal.

Révolte de Montpellier. — 1379 (19).

—

Jours de pitié est le saint venredis,
Ouquel dieux fist nostre rédemption,
Que nuls pecheurs ne doit estre escondis
Vrais repentans, ayant contriction,
Recongnaissans ses péchiez,
Criant merci, en humble cuer fichiez :
Ains doit avoir, car la loy si accorde,
Rémission, grace et miséricorde.
Ly, las ! peuples qui tant avoit mesprins,

L'an mil ccc de l'incarnacion
(A Montpellier) LX IX et dix,
Où ils firent cruele occision
Des gens du roy qui est chiefs
Au duc d'Anjou, qui pour estre vengiez
Venoit illec, crioient ou coul la corde :
Rémission, grace et miséricorde.
En ce saint jour, où Dieu fut crucifis,
Vint le clergiez à grant procession,
Le cardinal d'Albane et les subgis,
L'estude aussi en grant affliction
Très humblement à cris et yeulx moulliez,
Les consules despouilliez,
Femmes criant : fay au peuple et acorde
Rémission, grace et miséricorde.
Par la rue passa le fleur de lis
Où il avoit grant lamentacion,
A mil hommes de gens d'armes eslis :
Arbalestiers y avoit grant foison.
Le peuples crioit nuz piez :
Prince, pour Dieu noz meffais sont trop griefs ;
Oste rigueur, appelle à no concorde,
Rémission, grace et miséricorde.
Des portes ont les clefs en ses mains mis :
De leurs armes firent ostancion ;
Les gouverneurs furent dèslors desmis;
De la cloque, qui fist la mocion,
Fut li bateaulx destachiez,
Et au prince par la ville Bailliez,
En suppliant d'eulx faire, se recorde,
Rémission, grace et miséricorde.
De Montpellier fut le peuples contris
Qui attendoit dure pugnicion,
Leurs péchiez ont humblement regéhis
Et Dieux leur a faicte rémission

Or sont réconciliez
Par son sergent qui s'est humiliez
Qui ayme paix et a fait de discorde
Rémission, grace et miséricorde.

—

Rondeau.

Hommage du marquis de Brandebourg, à l'empereur Wenceslas (20).

—

De l'ommaige de Brandebourch
Fait à Prague au roy des Rommains
Par le Marquis, me deuil et me plains.
De lances ot la grant bohourt :
De lance fu vers l'œil atainz
De l'ommaige de Brandebourt.
Au travers reçu coup trop lourt ;
A pou mon œil ne fut estains.
Pour ce suy je seur et certains
De l'ommaige de Brandebourt
Fait à Prague au roy des Rommains.

—

Ballade.

Sur les majours de Veuquessin (21).

—

On ne pourrait pas païs trouver,
Non pas païs, mais un anglet
Que chascuns doit plus louer
Que Vequecin : car on y fait
Le majeur de bonne manière.
Douze villains en la vessière
Sont à vesses cueillir enclin,

Chascun plain poing : puis vont arrière.
Dieux gart les veaulx de Veucquessin !
  En un parc se vont assembler;
Chascuns vesses en son poing met ;
Et puis laissent le véel aler,
Que d'aler vers eulx s'entremet.
De la vesse qu'il prant première
Fait on maieur à liée chière :
Cellui qui la portoit en fin
Est levez sur une espavière.
Dieux gart les veaulx de Veucquessin !
  Les veaulx doivent assez amer :
Mais trop leur ont vaches forfet,
C'une fois à leur retournée
Des champs y ot merveilleux fet :
Car une vache par derrière
De sa queue, qu'elle avait fière,
Porta un escuier souvin,
Le trouva et en fist livrée.
Dieux gart les veaulx de Veucquessin!

—

Rondeau.

Sur Ancel de l'isle Adam sr de Puiseux, 1379 (22).

—

  En monde n'a, tant comme il peut durer,
Homme d'armes plus seur ne plus fin
D'un escuier qui est de Vequessin.
Trop peult de maulz et de peine endurer,
Quant il se voit armé sur son roussin.
En monde n'a tant comme il peut durer
Homme d'armes plus seur ne plus fin
D'un escuier qui est de Vequessin.

De l'Ille Ancel se fait partout nommer,
Par le tesmoing Monseigneur le Dalphin.
Et se sachez que, pour servir du vin
En monde n'a, tant comme il peut durer,
Homme d'armes plus seur ne plus fin
D'un escuier qui est de Vequessin.

—

Ballade.

Vertus en Champagne, 1380. (23).

—

Vertus est ville vertueuse,
Où Dieux fist vertueusement
Mainte fontaine merveilleuse
En sec lieu merveilleusement,
Pour arrouser le tenement.
Bons vins a, froment, soille, avaine,
Moulins, jardins, rivière saine,
Et qui court contre le souleil.
Sans tarir, vient de vive vaine :
Chascun le peut veoir à l'ueil.
An piet du mont est fructuense,
Fondée très dévotement
De mainte église précieuse,
Deux crosses, collège ensement,
Nostre-Dame premièrement,
Saint-Sauveur, et sur le domaine
Saint-Jehan : l'autre église prochaine
Est Saint-Martin de doulz acueil,
Parroche du lieu souveraine :
Chascun le peut veoir à l'ueil.
Maison Dieu y a gracieuse,
Maladerie, et mesmement

Conté, seaulx, justice piteuse,
Très bon air, bel esbatement ;
Brie au-dessus, boys largement,
Carrières, Moymer, la Champaigne
Et Marne de près l'acompaigne
D'Esparnay et à Bussueil.
Bons fruis a, bestaulx et montaigne :
Chascun le peut veoir à l'ueil.

L'Envoy.

Prince, dès le temps Charlemaine
Qui ficha son tref sur la plaine,
Devant Moymer est en estueil
Vertus, qui a moult à soufrir paine
Des Anglais par feu gasté et vaine :
Chascun le peut veoir à l'ueil.

—

Ballade.

Ruine de Vertus par les Anglais, 1380 (24).

—

Se vous voulez veoir grant povreté,
Païs destruit et ville déserté,
Murs ruineux où l'escu a esté,
Povre logis et gent desconfortée
Droit à Vertus est la chose esprouvée :
Vous y aurez povres lis et ors draps
Et pour chevaulx dolereuse livrée :
Pour ce, te pri, gardes bien où tu vas.
Les murs chéent : c'est trestout tempeste ;
Mauvais y fait : c'est périlleuse alée.
Les Anglès ont par tout le feu bouté :
A poines yert de nul temps relevée.
Et sont en eulz aucune male goulée

D'autruy parler et de faire débas,
Dont la ville de pluseurs moins amée :
Pour ce, te pri, gardes bien où tu vas.
Le terroir yert désormais déserté ;
On ne tendra compte de la vinée ;
Car il sera mal fait et labouré,
Et yra partout la renommée.
L'on paiera mal ceste première année :
Telz parloit hault, don sera parler bas :
Ainsi sera la ville annihilée :
Pour ce, te pri, gardes bien où tu vas.

—

Ballade.

Requête aux duc d'Anjou et de Bourgogne, 1380 (25).

—

Ars et brulez, esclaves et destruis
Homs fugitis, sans borde et sans maison,
Povres, désers et désolez me truis
Par les Anglois qui m'ont ceste saison
Mis en toute povreté.
II. M. frans m'a leur guerre cousté;
Ne je ne voy conseil en ma besoingne,
Si je ne suis briefment réconforté
De mes seigneurs d'Anjou et de Bourgoigne.
Or leur suppli tant humblement que puis
Qu'avoir vueillent ma supplicacion ;
Car par achat d'ostel recouvrez suis :
Mais il ne tient qu'à la solucion.
Aient de mon fait pitié ;
Si seray lors à Paris héritié.
Pour VI. C. frans me trairont hors d'essoigne :
S'en mercieray lors la bénignité

De mes seigneurs d'Anjou et de Bourgoigne
  Veuillent au roy monstrer que je suis cuys :
Il m'aidera par leur bonne raison
De III. c. franc; d'autre chose ne ruis.
D'autres III. c. frans m'a fait donacion.
  Mon Seigneur en vérité,
Qui d'onneur tient la souveraineté.
Or ne veuillent en mon fait mettre alongne :
Ainsi seray par leurs bien conforté
De mes seigneurs d'Anjou et de Bourgoigne.

—

Rondeau.

Mort de Duguesclin, 1380 (26).

—

  Tuit chevalier, qui alez par le monde
Et qui suiez le mestier honorable,
Plourez la mort du vaillant Connestable.
Son grant renom par tout le ciècle habonde;
S'estoit Claquin, le puissant combatable.
Tuit chevalier, qui alez par le monde,
Et qui suiez le mestier honorable,
Plourez la mort du vaillant Connestable.
Unques n'ot tel à la table ronde;
Car tous ses faiz sont grans et merveillables.
Et quant il sont plus que d'om aloable,
Tuit chevalier, qui alez par le monde,
Et qui suiez le mestier honorable,
Plourez la mort du vaillant Connestable.

—

Chanson royal

En l'honneur de Du Guesclin, (1380) (27).

S'Alexandre le puissant roy paien,
Julles César, Hector et leurs effors,
David, Josué, Judas Machabéyen,
Artus, Charles, et Godefroy li fors
Qui tant d'armes firent tuit de leurs corps,
Qui preux sont par tout tenuz,
Estoient tuit au monde revenus
Pour faire bien, pris, honeur et vaillance
Seroit entr'eulx bien amez et venus
Bertran du Guesclin, Connestable de France.

Car à son temps et par son bon moien,
Du royaume mena les Anglès hors.
Espaingne en fin conquesta et li sien;
Ens ou pais combattit deux foiz lors.
L'une fut prins, et quand il fut ressors
Et de sa prinson yssus,
Se ralia et remist ses gens sus.
Le roy Pietre desconfist par puissance;
Henry fist roy et regner par vertus
Bertran du Guesclin Connestable de France.

Canole adonc, Granson et Albien
Vindrent courre en France, lui déhors:
Tout gastoient. Mais quant il le sceust bien,
Après cela, de France li confors,
Le bons Bertrans les a tous prins ou mors,
Et leur chasteaulx combatus
Qu'ils tenoient, prins et abatus.
Aux normans fist des Anglais délivrance:
Cette saison les rent mas et confus
Bertran du Guesclin Connestable de France.

Encor n'est-ce de tous ces fais cy rien:
Que pot il prendre en Guienne de fors
Bien emparez de pieux et de merrien!
Et quels assaulx livroit-il pardefors!
Rien ne duroit; mais tels fu ses dépors
Que toudis en prenoit plus.
Il fist estre vaillant les malostrus:
Son cry donnoit aux ennemis doubtance.
Poitou conquist et nous mist au-dessus
Bertran du Guesclin Connestable de France.
Onques tels fais ne firent Troien:
Royaumes a conquis, villes et pors
En Arragon fu vaillant crestien:
Les montaignes passa de Piez de pors
De batailles soixante est ses trésors:
Rencontres ot plus que nulz:
En gaige s'est vaillamment maintenus
Et combatus jusques à droite oultrance:
A cinquante ans à tous ses fais conclus
Bertran du Guesclin Connestable de France.

L'envoy.

Prince, je dy que chevaliers esluz,
Qui en pou d'ans a fait tant de vertus
Pour son seigneur et à son pays bien,
Doit o les preux lieu avoir ancien
Et estre amez de tous et chier tenus.

—

Ballade.

Mort de Charles VI 1380 (28).

—

S'onques David ploura fort Absalon,
Ne Jonathas que les Philistiens

Avec Saül mistrent mors en Hébron,
Ne se Ecuba ploura les Troiens,
Donc doivent bien plourer les chrestiens
Le pappe Urbain, l'Empereur et le Roy
Qu'en brief temps sont trespassez tuit troy;
Dont l'église seuffre cruel dommaige :
Si font françois, jeunes et anciens,
Par le trespas du roy Charles le saige
L'en le povoit figurer Salomon;
Car moult soufrit tant d'autrui comme des siens.
Et par son sens acrut sa région,
Et à son temps amassa moult de biens :
Chasteaus fonda. Or n'est ce monde riens
Quant de la mort nul espargner ne voy;
Et si n'est nul qui bien pense (ce croy)
Qu'au monde n'a nul parfait héritaige :
A tous le puiz assez montrer au doy
Par le trespas du roy Charles le saige
Hélas! d'Urbain fut le regne très bon :
Crestienté, tint en ses drois liens
Et l'Empereur ot gracieux renom :
L'empire tint com fist Octoviens,
Sanz nul débat. Mais comme chas et chiens
Tiennent aucune présentement la foy :
En grant doubte est règne, empire, et la loy,
Qui de ces trois ont tous perdre l'usaige.
Tailliéz sommes d'avoir assez d'annoy
Par le trespas du roy Charles le saige.

Ballade.

Mort du roi Charles v. 1880 (29).

S'onques servent durent plourer seigneur,

Sa mort haïr et regreter sa vie,
Faire souspirs, des dolens yeux, du cueur
Tristesce avoir, faire chière esbahie
  Pour l'ame des trespassez :
De ce faire ne soient ja lassez
Les serviteurs du prince débonnaire
Charles le roy, qui leur donnoit assez ;
Car chascun d'eulx est tenu à ce faire.
  Comment fut-il humbles et plain de douçour,
Dévot vers Dieu et doulz à la maisgnie,
Saige en ses faiz, courtois et plains d'onour :
Chascuns devoit amer sa compaignie.
Les bons amoit ; il haioit villenie ;
  Il aidoit aux oppressez ;
Et les sers Dieu furent de lui amez.
A son pooir ne leur fist nul contraire :
Dieulx pour lui soit Jhésus réclamez :
Car chascuns d'eulx est tenuz à ce faire.
  Il a fondé maint lieu de grant valour,
Et secouru mainte povre abbaie.
Et à son temps a eu moult de doulour
Convoitement, et par mauvaise envie.
Le Boys fonda et le Vivier en Brie.
Saint Anthoine fut fondez
Par lui ; aussi furent remaisonnez
Les Célestins : dont Dieux pité attraire
Devroit vers lui; D'iceulx or soit priez :
Car chascun d'eulx est tenu à ce faire.

—

Ballade.

Reims, et le sacre, 1380 (30).

—

O tu cité, très noble et très ancienne,
Qui jadis fut fondée de Rémus!
Reins t'appella de son nom Rancienne.
Romme fonda ses frères Romulus.
Le senat t'acousina
Quant Julles Cesar ses osts mena
Pour conquerre Gaule, France nommée,
Et ton confort requist et demanda :
Tu dois estre sur toutes honourée.
Car tu laissas premiers la loy payenne
Par saint Remi qui de Laon fut dus.
Et te meis à la loy crestienne,
Quant le princes nommez Clodoveus
A donc se crestienna,
Par la victoire que Dieux lui donna
Des ennemis estans en sa contrée :
Et comme Dieux tel signe te monstra,
Tu dois estre sur toutes honourée.
Lors délaissa toute loy Arrienne
Par Clothilda garnie de vertus :
En cellui temps estoit la cité sienne.
Ly premier Roys chrestiens fut veus ;
Saint Remi le baptisa ;
Et saint Esperit une empole apporta,
Des cieulx lassus ; dont sa char fut sacrée.
Et quant chascuns de tes Roys tel sacre a,
Tu dois estre sur toutes honourée.

—

Ballade.

Adieux à Reims (31)

—

Beauté, bonté, honneur et courtoisie,
Noble maintien, gent corps et noble atour,
Humble parler et belle compaignie
Pour festoier toutes gens de valour,
Dames plaisans garnies de doulçour,
Que tant faictes d'onneur à estrangiers,
De grans festes et de nobles mengiers,
Pour le départ dont je souspire et plaings,
Adieu te dy, noble cité de Rains.

Sur toutes dois avoir la seignourie;
Et quant à moy je te donne m'amour.
Tu es du Roy et du sacre embelie;
Et si aymes ton naturel seignour,
Ses gens aussi : mais tu portes la flour
De festoier et chanter voulentiers.
Dames, aiés les cuers frans et entiers!
En merciant de cuer jointes mains,
Adieu te dy, noble cité de Rains.

On mayne en toy très noble et bonne vie :
Du royaume es le droit chief et l'onnour.
Si me fait mal de toy la départie;
Et n'aray bien jusques à mon retour.
Devers saint Lié me suis mis en destour,
Et tant com j'ay peu voir tes clochiers,
T'ay regardé; et par agenoulliers,
Piteusement fu de dire contrains :
Adieu te dy, noble cité de Rains.

—

Ballade.

La foire aux chetifs (32).

—

Hé ! fortune que je doy hair
Et maudire ta grant furorité,
Ton faux semblant, ton périlleux air,
Et ce qu'en toy n'as estabilité,
Quant tu m'as fait par iniquité
Soudainement dont je suis amatiz
Perdre le mien et à Reims la cité
Cappitaine de la foire aux chetifs.
Je n'ay robe que je puisse vestir ;
Cheoir me fault en grant aversité ;
Chevaulx, joyaulx et finance tolir
M'as fait ; et de prospérité
Sui descendus en tel mendicité
Qne je suy clamez, ce m'est advis,
De très tous ceulx où jay affinité,
Cappitaine de la foire aux chetifs.
Si ne veil pas à la foire faillir :
Ainçois y vien à grant hativeté
Et à saint Mars veil mon offrande offrir
D'une maille en grant humilité.
Faire le doy ; peut ce m'en suis hasté.
Si doy estre tenus en ce païs,
En hault estat de la chétiveté,
Cappitaine de la foire aux chetifs.

—

Ballade.

Convoitise perd les états (33).

Vérité vi qui s'estoit embatue
En un païs où envie regnoit.
Avarice la de moult près tenue,
Qui de tous poins le païs destruisoit;
Par Convoitier, nulz homs n'y habitoit :
Car d'oïr, voir ces deux n'orent lusaige.
Foulz y ont lieu, et non mie saige.
Si fut adonc cette terre envahie,
Et perdit moult par orgueil, par outtrage :
Par Convoitier mainte terre est périe.
Véritez de parler lors s'esvertue,
Et des Rommains un exemple monstroit,
Qui la terre ont du monde conquérue.
Au commun bien chascuns entendoit;
Aux bons amer, à vaillance tendoit
Un chascun d'eulx, sans orgueil de parage.
Honourez fut cilz qui fist vassallage,
Et qui ot sens mis ou livre de vie :
Lors conquirent du monde l'éritage.
Par Convoitier mainte terre est périe.
Tant comme ilz ont ceste loy maintenue,
Furent seigneur ; nul ne les contrestoit.
Mais quant leur fut convoitise venue,
L'en les haïs; ne nulz ne les amoit.
Lors perdirent tout ce qui leur estoit :
Par Convoitier, par orgueil leur barnage
Se dépérit : mis furent en servage.
Par ces trois poins fina leur seigneurie.
Plus ne vous di : advisez ce langage.
Par Convoitier mainte terre est périe.

L'envoi.

Princes, quant Vérité se fut débatue
De ces trois fut durement assaillie ;
Et pour dire fut durement batue
Par Convoitier mainte est périe.

—

Ballade.

Mort de Guichart d'Angle, 1381 (34).

—

Plorez amours, plorez tous amoureux
Plorez dames du mondain paradis,
Plorez armes, plorez hommes joyeux,
Plorez tous ceux qui font par amours dis,
Plorez Guichart d'Angle, qui fu jadis
Tel chevalier et tel homme de guerre
Que plus vaillant ni avoit en son pays :
Plorez déduit en l'isle d'Engleterre.

Car courtois fut humble et gracieux,
Dansans, chantens, gays, joieux et jolis,
En fait d'armes puissant et vertueux,
Grans voyagiers et poursuivoit tondis.
Chascun l'aimoit ; s'il estoit amis
Trestous ceulz qui veulent honeur guerre.
Or là la mort à destruccion mis :
Plorez déduit en l'isle d'Engleterre.

Vestez vous noir, toutes celles et ceulx
Qui en amours estes souvent ravis.
Faittes pour lui plaings et chans douloureus ;
Plorez sa mort ; soies mémoratis
Quelz homs se fu en joie et en délis,
Et que de tous voulut l'amour acquerre :
Pour sa mort sont maintes gens esbahis.
Plorez deduit en l'isle d'Engleterre.

Ballade.

La tour de Fisme 1381. (35).

—

Vielle de murs, vefve de chastellain,
Jusques à cy destruicte et désolée,
D'officiers et receveurs me plain
Qui laissié m'ont pourrie et enfumée.
Place royal, qui deusse estre emparée
Pour recevoir les gens de mon seigneur,
Par leur défaut sui trop désemparée :
Chascun ne quiert fors proufit sanz honeur.
Autant vaudroit estre logiez à plain
Com dedenz moy, qui trop suis désertée,
Chief de chastel du prince souverain,
Où nulz n'ose faire sa demourée.
Mes braies sont et ma terrace usée :
Prins ont en moy, sans riens mettre du leur,
Mes gouverneurs qui m'ont mal gouverné :
Chascuns ne quiert fors proufit sanz honeur.
Et si deust l'en retenir pour certain
Les fors royaulx ; car c'est chose ordonnée.
Or vous suppli que ma requeste en vain,
Que je vous faiz, ne me soit refusée.
Remparez moy, de longtemps sui fondée :
De moy; laissier seroit grant deshoneur.
Ou je diray, tour de Fymes nommée :
Chascuns ne quiert fors profit sanz honeur.

—

Ballade.

Du déduit et estrange vie que font les oiseaux en la tour de Fymes, 1381 (36).

Qui vuelt paix et repos avoir
En maladie et èn destour,
Ce peut bien cilz appercevoir,
Qui à Fymes gist en la tour,
Choes, cahuans, estourneaulx
Grans corbes, huettes, moyneaulx
Qui sans cesse y font grant bruit,
Aucuns de jour, aucuns de nuit.
C'est une estrange mélodie
Qui ne semble pas grant déduit
A gens qui sont en maladie.
Premiers les corbes font sçavoir
Pour certain si tost qu'il est jour ;
De fort crier font leur povoir,
Li gros, li gresle, sanz séjour.
Mieulx vaudroit le son d'un tabour
Que telz cris de divers oyseaulx.
Puis vient la proie, vaches, veaulx,
Crians, muyans ; et tout ce nuit
Quand on a le cervel trop vuit :
Joint du moustier la sonnerie,
Qui tout l'entendement destruit
A gens qui sont en maladie.
A souleil couchant sur le soir
Deslogent de leur carrefour
Cahuans, suette, pour voir
Qui chantent chans plains de tristour.
Toute la nuit font grant fréour
Aux veillants ; de mort font appeaulx.
Lors doubtent malades leurs peaulx

Sages est qui tel logis fuit.
De dormir n'y a sauf conduit :
Puces font la dure escramie ;
Et tous les vens. C'est lieu mal duis
A gens qui sont en maladie.

L'Envoy.

Princes, saichent toutes et tuit
Qu'Eustace informé et instruit
Suy, de tout ce que je publie,
Par III moys dont le cuer me cuit :
C'est froit hostel et mal-réduit
A gens qui sont en maladie.

—

Ballade.

Plainte d'Eustache Deschamps, 1381 (37).

—

Dieux absoille le bon Roy trespassé !
Et Dieux consault cellui qui est en vie !
Il me donna rente le temps passé
A mon vivant ; laquelle je n'ay mie.
J'ai XIIII ans sui royal lignie
Sans acquérir, fors que V sols par jour,
Usé mon temps, ma jonesce périe :
Mais de paier n'y sçay voie ne tour.
De poursuir sui honteux et lassé :
Le Roy voulsist ma chose estre accomplie !
Les Angles m'ont ars, destruit et dégasté ;
Et parlement par plait me contrarie.
En don du Roy, a mis débat partie,
Que conformé m'avoit sur une tour.
Dont je sui hors : monstrez vo seignourie.
Mais du paier n'y sçay voie ne tour.

Toudis ont tout, ceulx qui ont amassé;
Les povres rien. Et pour ce au Roy supplie
Que de son don soie récompensé.
L'on me promet; mais, comment qu'on me die :
— Paiez seras — le conseil se varie.
Autant sui seur qu'à la bouche d'un four ;
J'ay tout perdu ; ma fournée est bruie.
Mais du payer n'y sçay voie ne tour.

L'Envoy.

Prince, de qui la parole estoye,
En promettant jamais ne la desdie,
Car il seroit forment contre s'onneur.
Promette po ; soit sa main eslargie ;
Tiengne son don, ou son parler folie.
Mais du paier n'y sçay voie ne tour.

—

Chanson Royal.

Révolte des Maillotins à Paris. (38)

—

L'an mil ccc ung avec quatre vins,
Le premier jour du doubteux mois de mars,
Leva grant vent de paillars et coquins
Qui à Paris couru de toutes pars.
Ès halles fut leur douloureux essars.
Les Chastellet despouillèrent adonc
Des prisonniers : lors me dist uns coquars :
Fuiez, fuiez pour les maillès de plonc.
Esbahy fu : delà au Boys m'en vins :
Ne demourasse à Paris pour cent mars.
Mais Dieu merci, chevaulx et harnois prins,
Et m'enfouy comme lièvre couars.
La veissiez les gens du Roy espars

Qui fuioient au travers et au lonc
Pour yssir hors. Lors crioient les gars :
Fuiez, fuiez pour les maillès de plonc.
Prélas, noble conseil, par les mustins
Laissent Paris, fuient comme renars,
L'un par Saine, l'autre à autres chemins.
Telz fu gouteux qui sault comme lypars :
Chaude eau craint cilz qui a esté ars.
Il fault ploier contre force le jonc,
Et quant temps yert, com dis à telz paillars :
Fuiez, fuiez pour les maillès de plonc.
Au derrenier sera male leurs fins.
Sur ces poins ait le Prince ses regars
Et que faveur, ou amitié n'or fins
Contre s'onneur ne soit escus ne dars
Aux maleureux : fors tant qu'à male hars
Soient pendus ou taillez sur le tronc,
Pour l'exemple monstrer à telz musars :
Fuiez, fuiez pour les maillès de plonc.
Car pis ont fait que ne font sarrazins :
Saint Germain ont assailli les sotars,
Destruis les biens, et gourmendés les vins,
Maisons fraictes, mortes ygnoscens chars,
Cloz leurs portaulx et retenus les chars
L'oncle du Roy de Bourgoingne. Et selons
Ce que je voy, à dire me dépars :
Fuiez, fuiez pour les maillès de plonc

L'envoy.

Prince, je suis à vous descripre enclins
Que longtemps fu justice sans affins,
Que tout ala de travers et belinc
En la cité où vostre nom fu prins.
Pugnissez ceulz disans, qui ont mesprins :
Fuiez, fuiez pour les maillès de plonc.

Chanson royal.

Révolte contre le comte de Flandres, 1379-1382 (39).

—

Le lyon noir, orgueilleux et félon
Qui son bestail vouloit tout dévorer,
Sans espargner buef, vache ne mouton,
Brebis, aignel, cerf, biche, ne sanglier,
Qu'il ne feist destruire et estranglier,
Lui ont requis loy, coustume et usaige
Qu'il a voulu de tous poins refuser :
Pour ce chacié l'ont hors de son boscage.
Il avoit d'eulx son escript o son bon ;
Oultre vouloit leur cuir rère et piller.
Les loups avoit attrais à son penon,
Pour le surplus à sa force appliquer.
Mais par un parc à voulu répliquer :
Le bestail, qui en son maistre estage,
A le lyon fait quatre et miner :
Pour ce chacié l'ont hors de son boscage.
A bataille ont porté leur gonfanon,
Le lyon fait en son récept bonter,
Entré dedenz o lui (voulsist ou non),
Prins et pillié, et fait les loups corper,
Quérir par tout pour son corps attraper.
Mais la brebis le sauva d'un village ;
Par son orgueil l'en a falu aler :
Pour ce chacié l'ont hors de son boscaige.
Entre eulx on fait un seigneur d'un gagnon
Qui fait les pars et les palus garder :
Et sont pluseurs qui le jus d'un ongnon.
A ce doit bien orgueilleux regarder.
Dieux abesse les grans sans retarder,
Et les petis haulse en humble corrage.

On le peut bien par ce lyon preuver :
Pour ce chacié l'ont hors de son boscage.
Orgueil fist jadis périr Absalon,
Et Lucifer de paradis getter,
Saül mourir, décapiter Noiron,
Alexandre le roy empoisonner.
Estre humble doit, qui veult sire regner,
Prendre son droit, sans faire aux siens oultrage.
Autrement a le Noyr voulu ouvrer :
Pour ce chacié l'ont hors de son boscaige.

L'envoy.

Prince, beste royal est le lyon,
Dont il est pou. Doit avoir vision
De seigneurir son bestail, s'il est saige,
Moiennement, sans trop d'exaccion.
Autrement fist ; c'est sa perdicion :
Pour ce chacié l'ont hors de son boscage.

—

Ballade.

Malédictions contre la ville de Gand, 1379-1382 (40).

—

Arbres d'orgueil, plante d'iniquité
Et racine de toute traïson,
Branches aussi de toute fausseté,
Fueilles, fleur, fruit de contradiction,
Cause, moment de grant rébellion,
De Canaam, Caym et Judas née,
D'erésie contre Dieu forsenée
Ingrate en tout, que Lucifer atent,
Dieux contre toy a sentence donnée :
Avise toy, fausse ville de Gand.
Contre ton Dieu pour l'intrux a esté,

Contre ton roy fait conspiration ;
Ne tu n'as pas ton droit seigneur doubté,
Ou quel tu dois estre en subjection.
Corps, ville et biens en confiscation
Sont envers lui selon loy ordonnée
Par ton meffait. A autre t'es baillée;
Destruis seras du petit au plus grant :
Ton nom péry, com rébelle yers salée.
Avise toy, fausse ville de Gand.
Maintefois as faicte desloiauté
A tes seigneurs et à ta région,
Et maint païs instruit et enhorté
A leurs princes faire sedicion.
Dieux par le roy en prant pugnicion
A Rosebeth, en mi vostre contrée.
Peu vous valu d'Artevelle l'armée :
XXVI mille mourant sur le champ.
Vous orez pis, ains que passe l'année :
Avise toy, fausse ville de Gand.

L'envoy.

Princes, n'atten ne yver ne esté ;
Mais couppe l'arbre où cilz mauvais fruit p:
Et lors sera ton jardin essarté.
Mieux vaut un lieu seul estre déserté ;
Que le laissier regner en tel bobant :
Tu as raison. Si bien m'as escouté,
Avise toy, fausse ville de Gand.

—

Chanson royal.

Sur la bataille de Rosebec, 27 novembre 1381-1382 (41)

—

Le jeudi jour XXVIIe de novembre

L'an M CCC IIII XX et puis deux,
Ot des François le droit chief, et maint membre,
Charles le roy, qui tant fut courageux,
En Flandres, à noble compaignie,
A Rosebeth, en une haulte plaine,
Où Artevelle fut à touz ses Flamans :
Quarante mil là vit on, mainte enseigne,
Qui desconfis furent en peu de temps.
Regner voulut le peuple faible et tendre :
A leur conte furent fel et crueux,
Quant son païs ne lui vouloient rendre ;
Dont hors l'ont mis les villains oultrageux.
Le roy y porta s'enseigne ;
A XIIII ans là fait qu'en sang se taingne
Son oriflambe, encontre ceulx de Gans.
A l'assembler d'eux rougist la montaigne,
Qui desconfiz furent en peu de temps.
Berry, Bourgoingne y fut, dont je m'en bée,
Bourbon, Marche en Flandres, Blois et Euvreux,
Saint Poul, Coucy, l'Admiral avec eulx,
Sancerre, et ceulx de Bretaigne,
Longueville, Picardie et Champaigne,
Saume, Beauvez, Dampmartin, les Normans.
XXX mil Flamens sont mors à paine,
Qui desconfis furent en po de temps.
La Conversant et Ribedieu puis prendre,
Conte Dauphin, et Porcien entr'eulx
De la Breth, puis à Harecourt descendre.
Tonnerre y fut, Brayne, Grantpré, tous ceulx
Et maint autre chevetaine
Avec le roy, Laval. Chascun se paine
De lui servir : Chalon et autres gens,
Sempy, Torsy, chascun Flamens méhaingne,
Qui desconfis furent en po de temps.
Je ne puis pas en cinq vers tout comprandre,

Ne denommer les haulx cuers vertueux,
Aux quelz on doit gloire et victoire rendre :
J'escrips les chiefs pour le renom d'iceulx.
Mais tant veuil je bien qu'om taingne
Que le Lion d'argent sur roge graine,
Les Mareschaulx ceulx qui furent chassans
Ont plus d'armes fait sur la gent villaine,
Qui desconfis furent en pou de temps.

L'envoy.

Princes vaillan, bien pert à l'entreprandre
Que leur orgueil avez tost fait descendre
Voz ennemis combatuz sur les champs ;
Yppre, Bruges, Courtray et Gand fait rendre.
Ne prisiez plus les Flamens ne que cendre,
Que desconfis furent en pou de temps.

—

Ballade.

De l'égalité des hommes. — 1381. 1382 (42).

—

Enfans, enfans, de moy Adam venuz,
Qui après Dieu suis père primerain
Crée de lui, tous estes descenduz
Naturellement de ma coste et d'Evain :
Vo mère fut. Comment est l'un villain,
Et l'autre prant le nom de gentelesce ?
De vous frères, dont vient tele noblesce ?
Je ne le sçay ; si ce n'est des vertus,
Et les villains de tout vice qui blesce :
Vous estes tous d'une pel revestus.
Quant Dieu me fist de la boe où je fus,
Homme, mortel, foible, pesant et vain,
Eve de moy, il nous créa tous nuz ;

Mais l'espérit nous inspira à plain
Perpétuel ; puis eusmes soif et faim,
Labeur, dolour, et enfans. en tristesce
Pour noz pechiez enfantent à destresce
Toutes femmes: vilment estez concus ;
Dont vient ce nom villain, qui les cuers blesce.
Vous estes tous d'une pel revestuz.
Les roys puissans, les contes et les dus,
Le gouverneur du peuple et souverain,
Quant ils n'aissent de quoy, sont ils vestus ?
D'une orde pel. — sont ils d'autres plus sain?
Certes nennil : mais souffrent soir et main
Froidure et chault, mort, maladie, aspresce
Et naissent tous par une seule adresce,
Sans excepter grans, petis ne menus.
Se bien pensez à vo povre fortresce :
Vous estes tous d'une pel revestus.

—

Ballade.

Des finances du royaume (43).

—

Les minières d'or et d'argent
Commencent trop fort à tarir :
Ce dient mineurs et la gent
Qui seulent tel métal quérir.
L'on ne pourra ès coings férer,
Pour ce que la matère fault,
Qui d'un païs en autre sault,
Sanz retourner en la minière :
Et puisqu'il en sera deffault,
Qui n'ora argent, si en quière.
Maint peuple sera indigent,

Dont le mette souloit yssir
Et retourner aucunement,
Qui plus ne le sçara chevir.
Povre le faurra devenir,
Estat cesser, avoir l'assault
L'un à l'autre, car ce deffault;
Dont on ot largesce planière
Jadis. Mais aux mineurs n'en chault:
Qui n'ara argent si en quière
Car puis qu'ainsis soudainement
L'or se départ sans revenir
Par donner excessivement,
Par trop grans estas maintenir,
Par chetives gens retenir,
Par leur baillier estat trop hault,
Par laisser saige homme qui vault,
Par les vaillans bonter arrière,
Tout se pert. Soyons sur ce caut:
Qui n'ara argent, si en quière.

L'Envoy.

Prince, donner fol largement,
Et despendre oultrageusement,
Estat tenir et plus qu'il n'affiert,
Faire des bons reboutement
Feront dire dolentement:
Qui n'ara argent, si en quière.

—

Ballade.

Sur les financiers (44).

—

De tous les VII ars qui sont libéraulx
Lequel est plus aujourd'ui en usaige?

Cellui de tout qui mendres est entre aulx,
Et qui moins tient de vertu et de caige :
C'est de compter et détenir or en caige,
De convoitier, et de faire démonstrance
D'argent trouver. Est ce beau vassellaige?
Nulz n'a estat que seur fait de finance.
Un receveur, un changeur, s'il est caux,
Un monnoier, ceulz sont en haulte caige :
Et les claime on seigneurs et généraulx.
Et c'est bien drois ; grans est leur héritaige.
L'or et l'argent passent par leur passaige :
Villes, chateaulx ferment par leur puissance.
Aux clercs lettrez vault petit leur langaige;
Nul n'a estat que sur fait de finance.
Petit puelent : aux autres c'est deffaulx
D'entendement, de congnoissance, n'age
Qui ne congnoist des vaillans les travaulx
Ni des expers le sens et le couraige.
Convoitise gouverne, qui enraige
D'argent tirer, qui les bons desavance,
Et fait à tous sçavoir par son messaige :
Nulz n'a estat que sur fait de finance.

L'Envoy.

Prince, pou vault estre homme de parage,
Saiges, prodoms, n'avoir grant diligence :
Pour le jour d'ui vault trop pou vaisselaige :
Nulz n'a estat que sur fait de finance.

—

Chanson royal.

Sur les impôts excessifs mis sur la nation (45).

—

Une brebis, une chièvre, un cheval,

Qui charruioient en une grant arée,
Et deux grans buefs qui tirent en un val
Pierre qu'on ot d'un hault mont descavée,
Une vache sans let, moult décharnée,
Un povre asne qui ses crochès portoit
S'encontrèrent là et aux bestes disoit:
Je vien de court. Mais là est uns mestiers
Qui tond et rest les bestes trop estroit:
Pour ce vous pri, gardez-vous des barbiers!
Lors li chevaulx dist: trop m'ont fait de mal,
Jusques aux os m'ont la char entamée:
Soufrir ne puis cuillier, ne poitral.
Les buefs dient: nostre pel est pelée.
La chièvre dit: je suis toute affolée.
Et la vache de son véel se plaingnoit,
Que mangié ont. — Et la brebis disoit:
Pandus soit-il qui fist forcès premiers;
Car trois fois l'an n'est pas de tondre droit.
Pour ce vous pri, gardez-vous des barbiers!
Ou temps passé tuit li occidental
Orent long poil et grant barbe mellée.
Une fois l'an tondirent leur bestal,
Et conquistrent mainte terre à l'espée.
Une fois l'an firent fauchier la prée:
Eulz, le bestail, la terre grasse estoit
En cet estat: et chascuns labouroit.
Aise furent lors nos pères premiers.
Autrement va chascuns tout ce qu'il voit:
Pour ce vous pri, gardez-vous des barbiers.
Et l'asne dit: qui pert le principal
Et c'est le cuir, sa rente est mal fondée:
La beste meurt; riens ne demeure ou pal
Dont la terre puist lors estre admandée.
Le labour fault: plus ne convient qu'om rée.
Et si faut-il labourer qui que soit;

Ou les barbiers de famine mourroit.
Mais joie font des peaulx les peletiers ;
Deuil feroient, qui les écorcheroit :
Pour ce vous pri, gardez-vous des barbiers.
La chièvre adonc respondit : à estal
Singes et loups ont ceste loy trouvée,
Et ces gros ours du lion curial
Que de no poil ont la gueule estoupée.
Trop souvent est nostre barbe couppée
Et nostre poil, dont nous avons plus froit.
Rère trop près fait le cuir estre roit :
Ainsi vivons envix ou voulentiers.
Vive qui puet : trop sommes à destroit :
Pour ce vous pri, gardez-vous des barbiers.

L'envoy.

Noble lion, qui bien s'adviseroit,
Que par raison son bestail ne tondroit,
Quant il seroit lieux et temps et mestiers.
Qui trop le tond, il se gaste et déçoit,
Et au besoing nulle rien ne reçoit :
Pour ce vous pri, gardez-vous des barbiers !

—

Ballade.

Vérité est due aux princes (46).

—

Phisicien ; qui conseille la vie,
Doit cautement en son malade ouvrer,
Sans l'esbahir : mais se la maladie
Est jusqu'à mort, ne lui doit pas céler,
Afin qu'il puist de son aime ordener.
Car autrement, par le phisicien
Pourroit la mort corps et âme escheler :

Taire le voir en ce cas n'est pas bien.
Prince qui a noble et grant seignourie
A l'infirme puis moult bien comparer.
Le médecin son conseil signifie,
Qui doit son fait saigement gouverner.
Par la guerre puis son mal figurer,
Et par céler ennemi terrien
Qui le sien prant, sanz l'en oser parler :
Taire le voir en tel cas n'est pas bien.
Car le seigneur y a grant villenie;
Et si ne peut sa perte recouvrer.
Si riens n'en scet, chascuns ne le scet mie.
C'est grant péril d'ainsi dissimuler.
C'est ce qui fait un païs déserter
Et au peuple perdre vie et le sien,
Et l'ennemi l'ennemi subjuguer :
Taire le voir en tel cas n'est pas bien.

—

Ballade.

Contre ceux qui ne payent pas leur hote (47).

—

Entre les biens que l'on fait chascun jour
De charité et de miséricorde,
Pour acquérir de Jhésu Crist l'amour,
Si comme Henry de Fyervile recorde,
Donner pour Dieu, çaindre toudis la corde
Et accomplir tous les commandemens
De nostre loy, n'est establissemens
Qui vaille tant, sanz faire male toste,
Que biens payer en tous lieux ses despens :
Belle chose est de contenter son hoste.
Car hostelains reçoivent à honnour

En leurs hostels maintes gens et par ordre,
Qui par longtemps font elleç leur demour.
Mais de paier leurs despens n'aist discorde
Au départir ; et pour ce je m'acorde
Que non paier est uns ravissemens
Du biens d'autrui, et uns drois dampnemens :
Dont cilz sera pugny, qui advise oste
Prandre ; ou randre fault : c'est droit jugemens :
Belle chose est de contenter son hoste.

Pain, vin et char, foing, avoine en destour
Convient avoir et que litière s'orde
Pour les chevaulx, chandelles (quel labour !)
Liz, draps, coussins, cueuvrechiefs. Qui recorde
Les feux qu'ons fait et les frais, ne s'amorde
D'ostel tenir, les serviteurs, les gens
Qui de servir ne sont pas diligens.
Ayse n'est pas qui tel rostie roste :
Et qui acroit, c'est uns doubles tourmens :
Belle chose est de contenter son hoste.

L'Envoy.

Princes, je tiens que c'est souverains sens
De brin paier la dispense en tous temps
Sanz acroire et sanz rungier la coste
De l'ostelain : garde y soyons prenans ;
Car paradis sera aux bien payans :
Belle chose est de contenter son hoste.

—

Ballade.

Plainte de Deschamps (48).

—

Il y a XVI ans que je suis au vergier
Où tout viennent pour quérir leurs délis,

Et où j'ay veu plusieurs boire et mangier,
Qui estoient lasches et afadis,
Prandre déduit à arrachier du doulz lis,
Planter ailleurs et santé recevoir.
Mais en ce lieu suis tousjours maladis ;
Onques n'y poy une flourette avoir.
Par tout ce temps ay servi au closier
De mon povoir, tant que suis enviellis,
Sans riens avoir et sanz prandre loier
D'un po de plant. Ay esté escondis
Du doulz verger, où j'ay veu toudis
Mains cueillans fruis sanz faire leur devoir.
Et donc vient ce, beaus doulz Dieu de paradis ?
Onques n'y poy une flourette avoir.
Ce m'est trop dur : comme g'y voi fauchier
A plainne faulx, les fleurs et les pasquis ;
Et que là sont saoul li estrangier
Soudainement : et sur l'erbe languis.
Hélas dont vient au closier tel advis ?
Face qui l'a longtemps servi sçavoir :
En ce vergier seray lors reméris.
Onques n'y poy une flourette avoir.

L'Envoy.

Princes, l'en doit aux loial tenir chier.
L'en donne à tel qui n'a mestier d'avoir.
En ce jardin, dont j'ay voulu touchier,
Onques n'y poy une flourette avoir.

—

Chanson royal.

Nécessité de reprendre Calais (49).

—

Entre Guynes, Sangate et Callays,

Soubz une saulz, assez près du marcage,
De pastoureaulx estoit la ungrant plays
qui paissoient leur brebis en l'erbaige :
Dont l'un disoit que c'estoit grant dommaige
Qu'il convenoit laissier le pasturer
Pour les treves, qui devoient cesser.
— Lors dict Brehiers : j'en diray ma hesmay;
Ailleurs nous fault nostre bestail mener :
Nous n'arons paix aux Anglais de l'année.
Adonc parla Bertans le contrefais,
Qui aux autres départait un fromaige :
Je tien, fait il, que treves arons ou paix ;
Car au traictié sont venu pluseur saige.
— Thierry respont : ils perdent leur langaige ;
Car ils ne font fors l'un l'autre assoter.
Et si oÿ l'autre jour recorder
A un pastour de l'Anglesche contrée
Que si Calais peut ainsi demourer,
Nous n'arons paix aux Anglois de l'année.
Encor me dist cil pastoureaux après
Que trop envix lairroient ce passaige,
Et qu'en traittant pourchacent adès
Vivres et gens et autres cariage ;
Et y quéroient ainsi leur adventaige ;
Et faisoient leurs chasteaulx réparer ;
Et que trèves ne doivent plus durer ;
Car en aoust doit venir leur armée
Dont, s'ilz puent leur vouloir achever,
Nous n'arons paix aux Anglois de l'année.
Et Gontier dist, qui siet sur le maroys :
A Calais fu l'autrier en tapinage,
Où je vendi de foing un pesant foys.
Mais raconter oÿ à un message
Qu'on trouveroit po gens d'arm ne page
Que l'on puist deça faire passer ;

Et que François qui ne les feist casser
Eussent bien celle ville assiégée :
Mais néantmoins s'elle leur peut durer,
Nous n'aurons paix aux Anglais de l'année.
Dont a conclu sires Lothars li sès,
Que si le roy veult faire bon visaige,
Et mettre sus gens contre les Anglès
Et assiéger Calais et le rivaige,
Que tout sera briefment à son usaige ;
Et que de ce ne se doit pas doubter.
Lors ne pourront pas deça repasser,
Si telle plume leur est de l'èle ostée.
Mais s'ainsi est qu'il ne la puist conquester,
Nous n'arons paix aux Anglois de l'année.

L'Envoy.

Prince, je di à tout considérer
Que l'on devroit à ce siège tirer ;
Car lors seroit Picardie acquittée.
Mais qui laira la chose demourer
En non chaloir, et sanz y labourer,
Nous n'aurons paix aux Anglois de l'année.

—

Ballade.

De L'obéissance due aux princes (50).

—

Entre les biens et toutes les vertus
Que princes doit avoir en seignourie,
Il doit faire qu'il soit de tous crémus,
Et ses edicts tenus (quant il guerrie)
De ses subgiez sur le corps et la vie.
Et cilz qui fait ou dit le contraire,
Digne est de mort, se veult le droit retraire :

Car tout se pert par défault d'ordonnance.
Et Salemon par son dit nons esclaire ;
Car riens ne vault tant comme obéissance.
Par obéir est princes soustenus ;
Car autrement sires ne seroit mie.
Pour ce, en tous temps doit son fait mettre sus,
Qu'obeiz soit en chascune partie
De son païs : et s'aucuns lui obvie,
Pugnir le doit, pour donner exemplaire,
Afin que nulz ne s'amorde à ce faire.
Car qui le fait, telle persévérence
Fait mains seigneur et son estat deffaire :
Car riens ne vault tant comme obéissance.
Justice en est ; les peuples maintenus
En toute paix ; l'église en est servie ;
Dieu aourez ; et lui plaist au surplus,
Plus c'offrande, obéir quoy c'en die.
Mais nul ne voy, qui ne s'en escondie
Sur le deffens du prince ; son affaire
Vault lors trop pis, par leur désordonnance ;
Dont chascuns peut sçavoir, ne m'en puis taire :
Car rien ne vault tant comme obéissance.

L'envoy.

Princes, pour Dieu, se nulz fait envaÿe
Contre vo gré, et sur vostre deffense,
Pugnissiez luy, et de chière hardie :
Car riens ne vault tant comme obéissance.

—

Ballade.

Contre les Vices des temps (51).

—

N'a pas longtemps qu'en une region

Vi en dormant dolereuse assemblée :
Ce fut Orgueil chevauchant le lyon ;
Ire emprès lui qui se fiert d'une espée ;
Sur un loup siet Envie la dervée.
Dessus un chien aloit fort murmurant
Avarice ; gouverne la contrée.
Onques ne vi si maleureuse gent.
Car elle avoit or, joyaulx à foison,
Et languissoit d'acquerre entalentée.
Paresce après dormoit une saison ;
En l'an n'a pas sa quenoille fillée.
Sur l'asne siet la povre eschevelée,
Qui en touz lieux est toudis indigent.
Glotonnie fut sur un ours posée :
Onques ne vy si maleureuse gent.
Celle mettoit tout à destruction ;
Pour gourmander avoit la Prance enflée.
Luxure estoit moult près de son giron,
Qui chevauchoit une truie eschaufée ;
Mirant, pignant, saloit comme une fée,
Et attraioit maint homme en regardant :
Mais trop puoit sa trace et son alée.
Onques ne vy si maleureuse gent

L'Envoy.

Princes, moult est la terre désertée
Où telz vices sont seigneur et régent.
Regnes s'en pert, et âme en est dampnée.
Onques ne vi si malheureuse gent.

Ballade.

Campagne d'Ecosse. — 1585 (82).

—

Vous, qui estes parez comme espousée,
Qui des grans fais si bien parler sçavez,
Et qui sur tous avez la renommée
D'estre jolis, qui chantez et dancez,
Et qui les faiz des grans choses pensez
Quant en France est chascun en son païs,
Vescy l'onneur, si querre la voulez :
Vous n'estes pas sur grant pont à Paris.

Veoir povez du roy Charles l'armée
Montée en mer : sur ce vous advisez.
Servez le bien de cuer et de pensée ;
Faictes vers lui ce que faire devez ;
Aiez bon cuer, quant vous arriverez ;
Et que chascuns soit vaillans et hardis.
Si qu'à la fin n'en soit nul diffamez :
Vous n'estes pas sur grant pont à Paris.

Vous vous boutez en l'Anglesche contrée
Pour conquérir ce que perdu avez,
Qu'est ce renom, dont vo terre honourée
Fut par longtemps, donques vous recouvrez :
Et s'en bataille ou assault vous trouvez,
Monstrez vos cuers plus que vos grans habis ;
Qu'autrement seriez deshonorerez :
Vous n'estes pas sur grant pont à Paris.

L'envoy.

Princes, tous ceulx, qui sont le mieulx parez
Quant à l'oneur, soient les premièrs mis.
Avisez bien que fort vous combatez :
Vous n'estes pas sur grant pont à Paris.

Ballade.

De Dam. — Août : 1385 (35)

—

J'ay en Flandres trois foys oÿ sonner,
Et de bien loing suis alé à la messe;
A Rosebeth, où je vis sermonner,
Vint mille hommes furent mors en la presse.
Au second coup fut à Bonbourc m'adresse;
Le tiers au Daan, dont je ne suis pas dignes.
S'enquier à tous, pour oster ma tristesce,
Quant sonnera li retour de matines?
Mauvais y fait longuement séjourner,
Car le païs les gens et chevaulx blesce.
Et qnant il pluet on ne scet où tourner:
Pain, vin ne vient; suerté n'y a, n'adresce;
En fourraige a pou de foing et de vesce;
Œufs faillent, les cannes, coqs et gélines.
En chevauchant demande: (est ce simplesce):
Quant sonnera le retour de matines?
Car lors sera le temps de retourner:
A son hostel s'ara chascun léesce.
Te Deum laudamus hault chanter
Orrez pluseurs, pour oster leur destresce.
Varlet n'y a, ne maistre, ne maistresces
Qui en criant à Dieu les mains enclines
Nenquière à tous peur finir leur apresse:
Quant sonnera le retour de matines?

L'envoi

Princes, en Flandres voy longuement chanter:
Courte messe aim, beau disner, grant cuisine,
Pour ce vous veil humblement demander:
Quant sonnera le retour de matines?

Chanson Royal.

Siège de Dam. — Aout 1385 (84).

—

Renars estoit jadis en sa tesnière ;
Assiègez fut du noble Lion
D'un seul costé. Mais Renars par derrière
Fist à son ost mainte dérision :
Mainte pierre lui lança de canon,
Et maint carrel lui lança d'arbalestre.
L'ost fit petit, qui estoit grant foison :
L'exploit n'est pas à grant quantité estre.
Car Bruns, li ours, à tout sa grant banière,
Tybert le chat, et Gumbert le tesson,
Et Ysangrin qui sist sur la bruière,
Ne firent rien fors veoir le dongon.
Trait n'orent, ne engin qui fust bon,
N'abilliment pour assaillir cil estre.
Et Renars fist toudis sa garnison :
L'exploit n'est pas à grant quantité estre.
Grant temps sont béans à la barrière,
Cuidans veoir du fossez la façon :
Mais en béant, leur vint de la carrière
De Maupertuis maint trait dur et félon.
La fut navré Briquemer, et Moron,
Et maint bestail qui depuis ne pot pestre
Mort et occis : et en conclusion,
L'exploit n'est pas à grant quantité estre.
Le siège estant, vint une pluie fière
Qui l'ost moilla entour et environ.
Si firent lors les aucuns male chière ;
L'un à l'autre disoient : que fait on ?
— Je ne le sçay, dist le Sanglier ; je fon ;
Ne je ne sçay dont tel conseil puet nestre

De venir ci tant de bestail de renon :
L'exploit n'est pas de si grant quantité estre.
Le singe dist : nul n'en quiert la manière
De faire assault à Loup n'à Hériçon.
Ceuls qui sçevent, se tracent pour ce arrière :
Je croy bien que pour ce tractions.
Mais je lo bien que nous nous pourvéons
Pour assaillir ; car Renars est le mestre
A décepvoir. Pour Dieu ! or y pensons :
L'exploit n'est pas à grant quantité estre.

L'Envoy.

Prince, qui siet devant fort ou maison,
Exploictier doit en temps et en saison
Pour assaillir, et son siège repestre ;
Et que d'engins ait bonne garnison :
A pou de gens ara lors sa raison :
L'exploit n'est pas à grant quantité estre.

—

Rondeau.

Adieux à Bruxelles (55).

—

Adieu beauté, liesse, tous déliz,
Chanter, dancer et tous esbatemens !
Cent mille foys à vous me recommans.
Brusselle, adieu, ou les bains sont jolys,
Les estuves, les fillettes plaisans !
Adieu beauté, liesse et tous déliz !
Belles chambres, vins de Rin, molz liz,
Connins, plouviers, et capons, et fesans,
Compaignie douce et courtoises gens,
Adieu beauté, liesse et tous déliz !

Ballade.

Querre aux Anglais (56).

—

Quant Alexandre sa queste commença,
Avoir pooit entre XII et XV ans,
Qui toutes terres soubmist et conquesta,
Et qui ala si jeusnes par les champs
Que chascuns le redoubtoit.
Les chevaliers anciens honouroit ;
Par leur conseil voult ouvrer et apprandre ;
Les bons ama et toudis leur donnoit :
Le monde ainsi conquist jeune Alexandre.
XXXII ans ot, quant il desvia,
Qui de tout roys fut adonc li plus grans,
Et en oiseuse son temps ne despensa.
Mais fut hardis, pieux et combatans.
Ses ennemis requéroit ;
Et pour son bien un chascun l'esmoit.
Car faiz d'armes gist à bien entreprandre ;
Chascun est bon quand son droit seigneur voit
Le monde ainsi conquist jeune Alexandre.
Et saint Loys, quant en France regna,
XIIII ans ot de gouverner engrans :
Tant qu'en Poitou un chastel assiéga
Qu'il conquist ; et deslors fut regnans.
Ainsi faire le devroit
Ly jeunes roys, si conseil en avoit,
Charles, qui peut bien son païs défendre.
Car en tel cas tout homme le suiroit :
Le monde ainsi conquist jeune Alexandre.

—

Ballade.

Guerre à l'Anglais. (57).

—

Quarante ans a chanté de requiem
Nostre curé, sans faire porter paix ;
Tant qu'il ne scet d'autre service rien ,
Ne d'autre saint ne chantera jamais.
On l'en a bien reprins plusieurs fois ; mais
Respondu a qu'il ensuivra son erre :
De requiem chantera désormais.
Sans paix avoir, aurons guerre ! guerre !
Blamé l'en ont tuit si prochain :
Pour ce sont assemblé clers et lays
Qui n'y ont peu trouver propre moien.
Et dont il est ? — Il est d'oultre Calais.
Mais pour chanter lui est uns autelz fais
Gravelingues, dont tous li cuer lui serre ;
Et quant il la voit, il crie à grans eslais :
Sans paix avoir, aurons guerre ! guerre !
De cet autel ne lui vendra nul bien,
Ne d'Ardre aussi qui est un conté gais :
A Dunquerque peut bien perdre du sien :
A Boulongne pourra faire son lais.
Ces III lais lui feront tant d'agais
Que sanz péril ne sauldra de sa terre.
Passons premier, ou si non, doubte fais :
Sans paix avoir, aurons guerre ! guerre !

L'envoy.

Princes, pour Dieu mettez chascuns du sien
Pour conquérir et pour sauver sa terre :
Passons la mer, ou, j'apperçoy trop bien,
Sans paix avoir, aurons guerre ! guerre !

Chanson royal.

Guerre aux Anglais, 1382-1385 (58).

En mon dormant vi une vision
Ou un songe, dont trop me merveilloie,
Qu'en grans forests ot une jeusne Lyon
C'ùn Lépardiau de jour en jour guerroie.
Et ce Lion n'entendoit toutes voie
Fors à moutons et pourceaulx estrangler :
Vaches, brebis et chièvres fist trembler.
Mais ce Liépart aux cerfs et sangliers groigne,
Et aux lévriers voult sa guerre mener :
Bon fait toudis penser à sa besongne.
Lors fut doubté en cette région ;
Car ès grans païs de ce Lion s'avoie,
Maint fort y tint et mainte garnison.
De jour en jour son païs afoibloie.
Mais il n'est nul du Lion qui se voie,
Ne qui ose sur les marches aler
De ce Liépart. Sires veult demourer
De ses forest : toute la terre eslongne.
Sur le Lion véult vivre et séjourner :
Bon fait toudis penser à sa besongne.
A ce Lion vint adonc un mouton
En lui disant : Sire, ne vous annoye :
Vous foulez tout vos bestaulx. Ce voit on
Que tous vous fuit, et chascuns se desvoye ;
Car l'en s'en va ès forest de Savoye
Et l'autre va en Ardenne habiter ;
Pour ce que nulz d'eulx ne peut profiter,
Et que chascun vo régime ressoingne.
Tout se destruit : vueilliez cy adviser.
Bon fait toudis penser à sa besongne.

Après parla uns lévriers de renon
En lui disant : prenez une autre voie.
Tant de bestaïl destruire n'est pas bon :
Honeur n'y a : tel pécude est trop coye :
L'aigle laissez combattre à une oye ;
On ne vous scet en autre lieu mener ?
Chétif vous voy pour un autrui appaisier
Et enrichir : et nul est qui vous doingne :
De toutes pars voye voz lieuz désertez.
Bon fait toudis penser à sa besongne
Adonc pensa après ceste leçon
Le Lyonneau, disant qu'il avoit joye
D'avoir oÿ tel récordacion,
Et que temps est que son couraige avoye
A ce Liépart qui ainsi le maistroie :
Deux grans pas tient qu'il lui vouldra oster
Que tous deus sont séans dessus la mer.
Ses gens et lui de ce faire embesongne :
Dès or le fault contre Liépart armer :
Bon fait toudis penser à sa besongne

L'envoy.

Princes, à ce mot me convint esveillier
Pour un hahay que j'oÿ escrier
Promut en l'ost assez près de Boulongne.
Mais je ne sçay ce songe interpréter :
Fors que, bien sçay à justement parler,
Bon fait toudis penser à sa besongne.

—

Ballade.

Prophétie contre l'Angleterre, 1585 (59).

—

J'ay tant crié com le viel Syméon,
Et lamenté comme fist Jérémie,

En espérant que la rédemption
De Gaule en Grec sur la terre d'Albie
Voy approuchier, et que la prophécie
Bede, Merlin et Sebile ensement
Avec le Brut commencent proprement
Leur grant effict..... *(sic.)*
Et le Liepart perdront leur tenement
Tant c'om dira : Angleterre fut cy.
L'Aigle venrra des marches d'aquilon
O ses poucins seoir en Northumbrie.
D'un autre lès passera le Lion
O ses cheaulx plains de forsennerie :
Deux lieux prendra qui aront seignourie
Et destruiront le nort crueusement.
Et le païs, qui anciennement
Fut renommez d'aventures aussi,
Se doit tourner à leur destruisement ,
Tant qu'on dira : Angleterre fut cy.
Franc et Escot, li ancien Breton,
Les fils de Bruth et toute leur lignie,
En un conflit feront crier leur nom,
Et là sara grant bataille establie.
Du sang des morts de chascuns partie
Fleuves courront ; et véritablement
Les fils de Bruth mourront la à tourment ;
Et dès ce jour n'ont espoir de mercy.
Destruiz seront ; c'est leur définiment :
Tant qu'on dira : Angleterre fut cy.

Ballade.

Prophétie en l'honneur de Charles VI (60).

Trente deux ans ara le cerf volant

Des forêts de Gaule et de Bourbon,
Au chief legier, au corps remuant.
A XIII cors fera craindre son nom :
Et à vingt cors sera de tel renom
Qu'il destruira, (ce dist la lettre escripte)
L'isle aux geans, et l'asne veuille ou non.
Tele est de lui la prophétie dicte.
Onques n'yssit de son lieu nul plus grant
Que cilz sera : qui l'asne au pié de plomb
Et son bestail yra tout destruisant.
L'isle aux fourmis entour et environ,
Les corbeaulz gris, leur généracion
Mettra à fin : tout ce que leur profite
Mort y aura, et grant destruction :
Tele est de lui la prophétie dicte.
Après yra, ces grans saulx poursaillant,
En Orient sur les porcs de Mahom;
Cil fort bestail yra tout subjugant
Et le mettra en sa subjection.
XXVIII cors ara lors lecion
Qui rendre doit la saincte terre quicte,
Et acroistre sur touz sa région :
Telle est de lui la prophétie dicte.

L'envoy.

Orient, Occident, Midy, Septemtrion,
Princes, seront au cerf par sa mérite :
L'aigle ara d'or ains sa finicion :
Tele est de lui la prophétie dicte.

—

Rondeaux.

En l'honneur de la ville de Troye en Champaigne, octobre 1385 (81).

—

Adieu m'amour, adieu Troye en Champaigne,

Adieu plaisant et très douce cité !
De mon départ faut que je me complaigne :
Adieu m'amour, adieu Troye en Champaigne.
En France n'a, nen royaume d'Espagne
Ville que soit de tel auttorité ;
Adieu m'amour, adieu Troye en Champaigne.

Noble cité, ville très amoureuse,
Adieu te dy, jusques à mon retour :
De Champaigne es comtesse vertueuse
Noble cité, ville très amoureuse
Troie as nom ; à tous es gracieuse,
Bons cytoyens, dames de bel atour
Noble cité, ville très amoureuse.

Troie est biaux noms, plaisant et gracieux.
Où l'on sçet bien gens d'onour festoyer :
De raison doit li lieux estre amoureux.
Troye est biaux noms, plaisant et gracieux.
Preuver le puis par Hélène et par ceulx
Qui de Grèce vouldrent la ostoyer
Troye est biaux noms, plaisant et gracieux.

—

Ballade.

Des Terres de Mme de Bourgoingne (62).

—

De VII païs tendra la seignourie
L'une des fleurs et branche des François
Naturellement, si dieux lui donne vie,
Ou ses enfants qui sont gens et adrois :
C'est Bourgoingne, Flandres, Brabant, Artois,
Rethel, Nevers, autressi
De Bourgoingne la conté, et aussi
Salms, Anwers, ara en sa puissance

Et Maglines, de femme et de par lui
Philippe ducs, filz de Jehan roy de France.
De par lui vient La première partie :
C'est le duchié de Bourgongne ; ses drois
Qui en frèraige a esté départie :
Ainsi le voult nostre sires li Roys.
Mariez fut haultement à son chois ;
Grillequine ot, puis plevi,
Qui de Loys conte de Flandres yssi,
De Marguerite de Brabant sans doubtance :
De ce costel sera moult seignouri
Philippe duc, filz de Jehan roy de France.
Or le gart Dieux et sa noble lignie,
Jehan Monseigneur et ses enfans tous trois,
Ma dame aussi! Et que sans villenie
Puissent regner comme frans et courtois,
Et en tout lieux si maintenir leurs lois
Qu'ames soient et chiéri,
Et de leur peuple en tous cas obéi,
Si qu'entre eulx n'ait ja rumour ne grévance !
Ainsi sera noblement enrrichi
Philippe duc, filz de Jehan roy de France.

—

Chanson royal.

De l'ordre de la fleur. (63).

—

Pour ce que j'ay oy parler en France
De deux ordres en l'amoureuse loy,
Que dames ont chascune en différance,
L'une feuille et l'autre flour: j'octroy
Mon corps mon cuer à la fleur: et pourquoy?
Pour ce qu'en tout a prins loange et grace

Plus que feuille, qui en pourre trespasse,
Et n'a au mieux fors que verde coulour.
Et la fleur a beauté qui trestout passe :
A droit jugier, je me tien à la flour.

Celle doit on avoir en révérance :
Sy l'y aray. Qu'en toutes choses voy
Loer la flour en bonté, en vaillance,
En tout déduis, en mannière, en arroy.
S'on scet rien bon, c'est la flour pour un roy :
En tous estas vient la fleur à plaisance :
De tout dit-on, et par grant excellance,
Que cilz ou celle à la fleur sans retour;
De quoy que soit tele est l'acoustumance.
A droit jugier je me tien à la flour.

Amour la sient, doulz désir, espérance
Beauté, bonté; et de tous loer l'oy.
Couleur, odour et fruit de souffisance
Viennent de ly : maiz mie n'aperçoy
Que la feuille ait nulle vertu en soy,
Ne que douçour, fruit ne grant plaisir face.
Mais maintes foys apalit et efface :
Ne rien ne voy en li de grant vigour
Fors de couvrir la fleur dessus sa place :
A droit jugier je me tien à la flour.

Cette humble flour aray en remembrance
Qui tant noble est, humble et de maintien coy,
Qui n'est trésor, pierre, avoir ne finance
Qui comparer peust à li par ma foy :
Son ordre prain et humblement reçoy
Qui plus digne est d'esmeraude ou topaze.
Gueill say Latrémouille : or li place
Que du porter me face tant d'onour ;
Car ordre n'est qui plus mon cuer solice.
A droit jugier je me tien à la flour.

Et qui vòudra avoir la congnoissance
Du très doulx nom que par oïr congnoy
Et du païs où est sa demourance,
Voist en l'ille d'Albion, en reçoy,
En Lancastre : le trouvera, ce croy.
P. H. et E. L. I. P. E. trace,
Assemble, tous ces VIII lettres compasse,
Saras le nom de la fleur de valour
Qui agent corps beaus yeux et douce face ;
Au droit jugier je me tien à la flour.

L'envoi.

Reyne d'amours, de douce contenance,
Qui tout passez en sens et en honnour,
Plus qu'à feuille vous faiz obéissance
A droit jugier je me tien à la flour.

—

Ballade.

Naissance du Dauphin 1386 (64).

—

Pour la joye que chascun doit avoir
De vostre fruit et lignie nouvelle,
Que Dieu face liément apparoir
Dont je supply à la vierge pucelle,
Doivent crier tous héraulx
Joustes très grans d'armes et de chevaulx,
De chevaliers, de gens qui la affière.
Pour resjoir et allégier vos maulx,
Faites crier haultement La Rivière.
Et avec ce la journée savoir,
Si que chascun son harnoys renouvelle,

Ceulz de dedens, quel nombre et leur povoir,
Des pris d'armes quel signe, et la nouvelle
Où le pris sera desclaux,
Quantes lances doivent courre et quans aux
Ceulz de dedens, quel rochet chascun quierre.
A l'assemblée soies joyeux et baux :
Faites crier haultement La Rivière.

A ces joustes face chascun devoir
De bien jouster. Qui a amie belle
Pour son amour face ses corps paroir,
En portant hors son jousteur de la selle.
Par les rens sont li assaulx,
Et les dames mises en eschaffaulx
Pour pris donner, et puis à bonne chière
Tourner, dancer ; c'est le moindre consaulx :
Faites crier haultement La Rivière.

—

Ballade.

Tournois au chateau de Saint-Pol (65).

—

A la feste de par le chevalier
A l'escu d'or, L. M. X. III. C. dedens,
Faicte à Paris, XVI jours en février,
Droit à Saint Pol, fu bel le joustemens.
Plusieurs joustans veissiez sur les rens
Lances brisier, mainte dame jolie
Aux fenestres pour le pris aviser ·
Omont dedens, de dehors Jehan de Trie.

Là fu le Roy pour veoir le mestier,
Avec lui pluseurs de ses parens,

Les duchesses ses antes qu'il a chier
De Bourgoigne, de Bar et leurs enfens.
Là oyssiez noise d'instrumens,
Et maint hérault et poursuivant qui crie
Le pris donner au soir sur le dancier
Omont dehors, de dedens Jehan de Trie !
Le secont jour joustent li escuier
Dix de dedens ou mesmes paremens.
La veissiez de grans coups esploier,
Tumber, verser escuiers hors rens.
De Lucembourc y fu Jehan forjoustans
De ceulx de hors, et de dedens Hélie
Qui de Neillac donnoit le pris premier
Omont dedans, de déhors Jehan de Trie.

—

Ballade.

Préparatifs pour passer en Angleterre (66).

—

Le lion fist jadis son mandement
De cerfs, de loups, d'alens, de lévriers
Qui furent sus assez soudainement.
Et lors dist qu'il passast voluntiers
Sur le Liépart : mais trop de lymonniers
Qui furent là, chevaulx et mainte mule
Vi reculer et tenir les sentiers
D'escrevice, qui en alant recule.
Le cerfs disoit : je me merveil comment
L'en passera, car l'iver est trop fiers.
— Le loups respont très périlleusement
Courront vaisseaux ; vens sont en leurs dangiers.
— Li alans brait. où sera nos mangiers ?

— Et le chiens dit s'argent n'ay, on m'acule.
L'usaige faust que je praingne premiers
D'escrevice, qui en alant recule.
L'autre bestail aloit fort murmurant
Qui requistrent vaisseaulx, vivres, derniers.
Mais pour leur plait ne cheval ne jument
Ne passeront, ne au quart, ne au tiers.
— Le Lion dist : nostre fait est entiers
Passe qui veult je n'y fait doubte nule.
Je passeray, sans estre coustumière
D'escrevice qui en alant recule.

L'envoy.

Noble lion, pourvoie vostre gent :
Vivres, vaisseaulx aient sans scrupule.
N'aiez le nom, par le défaut d'argent,
D'escrevice, qui en alant recule.

—

Ballade.

Projets de passage, 1386-1387 (67).

—

Avant ! avant ! tirez vous ça.
Je voy merveille, ce me semble,
— Et quoy, Guette, que vois tu là ?
— Je voy x. m. ras ensemble
Et mainte souris qui s'assemble
Dessus la rive de la mer
Pour nagier par dessus un tramble :
Mais de paour les voy trambler.
Certes ils n'y passeront ja :
Dist un homs qui villains ressemble.
L'un des ras m'avoine manga :

Et les souris mon mat en l'angle.
Il n'y a païs ne triangle
Qu'ils n'aient tout fait affamer.
Hardis sont : chascun pille ou emble :
Mais de paour les voy trambler.
Or dy pourquoy n'en passera
Aucun d'eulx. — N'en vois tu l'exemple ?
Leur commun vaisseaulx vivres n'a.
L'yver est grant ; la mer est ample ;
Les vins sont grief. Maint se dessemble
Qui ne quiert que le retourner :
L'un deux les cuers de l'autre branle.
Mais de paour les voy trambler.

L'envoy.

Princes, la guette s'écria :
Qui les pourra faire passer,
Grant bien pour le peuple fera ;
Mais de paour les voy trambler.

—

Ballade.

Licenciement des gens d'armes, 1386, 1387 (68).

—

On dit qu'eschaudez yaue craint,
Poissons batu fuit le fillé,
Et cerf qui a esté empaint,
Et chaz qui a le cul brulé.
Mais de ce sont trop aveuglé
Plusieurs, qui vont aux mandemens,
Dont ilz sont destruit et gasté :
J'y renonce ; adieu les commans !
Maint seignour escrivent à maint,

Qui souvent en sont triboulé :
Soiez à nous ; et ne remaint
A ce jour monté et armé.
Et vous ne serez ja moqué :
Pour moys arez quatorze frans,
Chevalier xxx : est ce vo gré ?
J'y renonce ; adieu les commans !
Car maint homme de ce se plaint,
Qui en est povre et endesté !
Dont il n'est saincte ne saint
Qui n'en soit sanz cause blesmé.
L'en n'a croix ; s'est contremandé.
Le pert on chastel et despens.
Voist qui veult ! j'en suis retourné :
J'y renonce ; adieu les commans !

L'Envoy.

Princes, qui d'aler là se faint,
Considère les contremans ;
Saiges est, si dy comme abstraint :
J'y renonce ; adieu les commans !

—

Ballade.

Campagne de Deschamps en Flandres (69).

—

Li uns se plaint de sa grant povreté ;
Et li autres de plusieurs maulx qu'il a :
L'autres se plaint qu'il a riches esté,
Et voit trop bien que plus ne le sera :
Li uns se plaint quant il se maria.
Onques encor li aultres qui est trop tendres
Se plaint du froit qui trop le réfroida :
Mais ne me plaing fors du païs de Flandres.

Deux fois y fu diver et deux d'esté
La p.emière fois quand le Roys les mata
A Rosebeth ; à Bombourc apresté
Seconde fois, quant li Roys l'assiégea ;
Adonc après des Gantois se vanga.
A l'Escluse ne fut pas ses faiz mendres,
Quant passer dubt. maint plaignent pour cela :
Mais ne me plaings fors du païs de Flandres.
Car gi ay eu toute chetiveté.
En cheminant la boe m'afubla
D'un ort mantel ; je fu dedens bouté ;
Et mon sommier jusqu'au col se plunga
Bahu, et tout long temps y demoura.
Quant g'issi hors et lui, samblions cendres.
Complaigne soy des Flamens qui vouldra :
Mais ne me plaing fors du païs de Flandres.

L'Envoy.

Princes, jamais mes cuers ne l'amera :
C'est un drois lieus pour atendrir le ventre.
De leurs piques sc plaingne qui voulda :
Mais ne me plaing fois du païs de Flandres.

—

Ballade.

De la moutarde, 1385, 1386 (70).

—

En Haynaut et en Brabant ay
Aprins à sauces ordonner.
Ès hostelz où je me logay,
Me fist on toudis apporter
A rost, à mouton, à sangler,
A lièvre, à connin, à ostarde,
A poisson d'eau douce et mer,

Tousjours sans demander, moustarde.
Harens frès quis et demanday,
Carpe au cabaret pour dyner;
Bequet en l'eaue y ordonnay
Et grasses solles au soupper;
A Brusselles fiz demander
Sauce vert. Le cler me regarde;
Par un vallet me fist donner,
Tousjours sans demander, moustarde.
Sanz li ne bu ne ne mangay;
Avec l'eaue la font meller
Du poisson; et encor say
Que la graisse du rost gester
Font en la moustarde et bouter.
D'en servir nulz d'eulx ne retarde:
Là arez vous pour vostre user,
Tousjours sans demander, moustarde.

L'Envoy.

Prince, gingembre, c'est tout cler,
Clos, sapfran, grains n'ont d'eulx garde:
Mais à chascun font destramper,
Tousjours sanz demander, moustarde.

—

Chanson Royal.

Perfidie des Anglais (71).

—

N'a pas longtemps que m'en aloys
En pélérinage à Boulongne,
Femmes trouvay en mi ma voye,
Dont l'une filloit sa coulongne:
Et l'autre, qui estoit ivrongne,
Disoit: nous sommes bien trompé

Aux Anglois. N'avons paix, n'alongne;
Encor n'ont pas brebiz souppé.
Pourquoy ce, demanda Maroye?
Pour ce qu'adès nous font essongne :
C'est le gieu de boute en courroie.
Mais tous temps font ils leur besongne ;
Car en Guyenne et en Gascongne
Ont ja maint fort chastel happé :
En traitant font toudis vergongne.
Encor n'ont pas brebiz souppé.
Or me di : est-il nul que voye
Ne qui perçoive leur entrongne ?
Je croy que non. Que vous diroye ?
Il me semble qu'om les ressongne
En Espaigne, et en Castalongue,
Et en France, où ilz ont grappé.
Escoce et Galles le tesmoingne :
Encor n'ont pas brebis souppé.
Par la mère de Dieu ! je voudroie
Que paix fust, sanz plus vestir brongne :
Pour gens d'armes plus ne fuiroye;
Ne m'ont laissié une escalongne.
Mais l'on dit que ceux de Bourgogne
Viennent. Tout sera atrappé :
Que a rien bon, se le repongne.
Encor n'ont pas brebis souppé.
Ne demourra bestail, ne proye,
Blef, ne vin (qui vouldra, se songne)
Poucin, chapon, géline, n'oye,
Ne cheval d'abbé ne de moigne.
Se le roy ses ost y admaine,
Par Calays serons occuppé :
Se siège y est, que Dieux le doingne !
Encor n'ont pas brebis souppé.
Helouye, ce serait grant joye,

S'ainsis estoit : tout y mettroye.
Mais que Calais fust atrappé !
N'est nul qui désirer ne le doye.
Mais tains est de trop fort courroye :
Encor n'ont pas brebis souppé.

—

Ballade.

Le bien d'autrui ne profite pas (72).

—

Ainsi comme gent de folaige
Vont sans raison à la meslée,
M'en alay à un pasturaige
Où grand proye avoit assamblée
Gens se combatant à l'espée :
Chascun dist : ce bestail est mien.
J'oy là un coup à la donnée :
Char à espée ne vault rien.
Lors me retrait en tapinaige
Par derrière à tout ma colée :
Mais en passant près d'un villaige
Vy une femme moult effrée,
C'un compains tenoit acolée,
Gens qui l'estrient. et sçay bien
Qu'il ot la teste esceverlée :
Char à espée ne vault rien
Mauvais fait aler en fourraige,
Prandre char qui ne soit paiée,
Ne famme amer de hault paraige
Dont on ait la teste plaiée.
Mieulx vault porre femme essaiée,
De qui l'en dit va et revien
Sanz péril, que femme à armée :
Char à espée ne vault rien

L'envoy.

Prince, pou vault chose happée ;
Tousjours fait bon vivre du sien.
Droit vaint force désordennée:
Char à espée ne vault rien.

—

Ballade.

Les passions tuent la concorde (73).

—

Nagaires que je m'en aloie
Pour quérir mon esbatement,
O deux lévriers que moult amoye,
Nourris d'un let. Mais en alant
Trouvent un os qu'ilz vont rongant ;
Dont entre euls vint trop grant rios
Et se combatent durement :
Deux chiens sont mauvais à un os.
A grant paine l'os leur tolloie,
Et les demeslay en présent.
Mais ainsis que je retournoie
Vy deux gens qui vont riotant.
Pour amours ont trop grant contant,
(Car bien l'entendi par leurs mos)
Pour une dame seulement :
Deux chiens sont mauvais à un os.

—

Ballade.

Mort de Miles de Dormans, chancelier de France, août 1387 (74).

—

Se mort ne fust a tous si générale,

Et qu'om peust rachater vie humaine
Par faire deuil, par plourer, par intervale
D'argent quérir, par travail où l'en painne,
Soufrir dou corps, le païs de Champaigne
Plourer devroit et crier tousjours mais,
Pour recouvrer vie, mort et l'enseigne
Du noble Mille, évesque de Beauvais.
Qui à son temps a tenu belle salle :
Chancelier fut de la cour souverainne,
Bons clers et grans, sans manie male,
Doulz et courtois, sans penser villaine.
A Rosebeth fut armé sur la plaine
Contre Flamans, où li conflit fut fais :
Chascuns ressoubs fut de coupe et de paine
Du noble Mille, évesque de Beauvais.
Avec le roy, qui leur orgueil ravale,
Bien ce prélat per de France en demaine
Devant Bombourc et au Dam ; en Itale
Nobles gens ot toudis en sa compaigne,
Chiens et oyseaulx. larges com Charlemaigne,
En tout estat fut puissant et parfais :
Tant qu'on parloit bien loing en Alemaigne
Du noble Mille, évesque de Beauvais.

L'Envoy.

Princes, pour plour, ne pour rien qui aveingne
Ce bon Dormans ne reverrons jamais :
Pour ce à tout de prier leur souviengne
Du noble Mille, évesque de Beauvais.

—

Ballade.

Chevaliers de la maison du roi (75).

—

Grant bien me fit et resjouissement,

Ainsis que gent pour quérir honeur vont,
De vir l'ostel et le hault parrement
Des chevaliers, Princes, qui à vous sont.
Là fut Namur, Touteville, Aufemont,
Hambuie, Bueil, Blaru, L'Ile-Bouchart,
Guy de Laval, Rostelain, Oudart,
Viconte Meaulx, Fayel, Bouteillier,
Jehan de Trie, Gadifer que Dieux gart :
Veuilliez toujours telz gens accompaignier.
Encor y vi et tous d'un parrement
Thorigny lors françois, et Braquemont,
De Sarrebruche Amé, Arnault Guillent
Garencères et Florigny d'un front,
Pierre de Bueil, et Allain de Beaumont,
Jehan de Roussay et de Sempy colart
G. — de trie, Coleville et Mirart,
De Miraumont, Bethancourt. tenir chier
Doit l'en les bons et avoir de sa part:
Veuilliez toujours tels gent accompaignier.
Poitiers, Brimeu, Carados ensement
Et L'estendart, Quiquempoit après vont,
Canny, Coudroy, Villeguier, quartement
Braque, Nery, Lancelot. Boyau ont
Et Valiquet qui la dépense font,
Tous chevaliers; bannière et estandart
Ont là plusieurs. saiges est qui départ
A telz barons le sicn, et fait grenier
De tel trésor : des mauvais n'a resgart.
Veuillez toujours tel gent accompaignier.

L'envoy.

Prince, je tais le nombre bel et gent
Des escuiers, et de votre autre gent
Que l'en doit bien entre les bons trier,
Et que l'en peut veoir communément
Eu vostre hostel : et pour ce en concluant,
Veuilliez toujours tel gent accompaignier.

Ballade.

Sur les escuyers de la maison du Roi (76).

Ainsis comme va pour vïr à l'aventure
Par les marches du monde la noblesse,
Vy sur les champs très noble nourriture
D'un grant seigneur qui le gardent de presse,
Vieulx et moyens et de bonne jonesse,
Escuirie de beau gouvernement.
Boniface fut la premièrement,
La Grüe aussi, Olivier Le Ferron,
Bertran Boistart, Louvet, Jehan de Couvrent:
Bon fait tel gent tenir en sa maison,
Jehan et Guillot de Tillay n'ont cure,
Ne G. de Rueil, Chaumontel, de paresse.
Colart de Bus, ne Jehan de Dreux d'ordure,
Ne Mauvoisin de nul vice qui blesse.
Aubert entre eux de l'Espine ne cesse
De poursuir ; Regnault l'estrie entent
A tout honeur ; et si fait Enguerrant,
D'escurie tous escuiers de nom,
Gerart d'Acy beau com roy vraiement :
Bien fait tel gent tenir en sa maison.
D'autre part font du bon vin fourniture :
Le séneschal Petiot s'on l'oppresse ;
Se tire arrier : Paviot paine endure :
En l'office garçon venir ne lesse.
Ynglart, Marchat rit et puis se courresse :
De Nantoillet Ogier varlet trenchant
Vy, et Gourle, Betis, mainte autre gent,
Et Jacotin, Minguet, celle saison
Jeusnes, jolis, bien paillotez d'argent :
Bon fait tel gent tenir en sa maison.

L'envoy.

Prince plusieurs des escuiers délesse
De votre hostel, qui tendent à prouesse,
Et qui sont hors pour acquérir renom :
Amez les bons, monstrez leur vo largesse ;
Ceuls vous seront eseu, chasteau et forteresse :
Bon fait tels gent tenir en sa maison.

—

Ballade.

Il faut rendre des comptes à Dieu (77).

—

Un receveur compte chascune année,
Et du compte prant sa conclusion,
Que sa terre ne soit executée,
Ses héritiers mis à perdicion.
En doubte vit, s'il n'a audicion
De ses comptes en mise et en recepte.
Si fait chascun ; selon m'opinion,
Qui ne paiera, il sera mis en depte.
Par receveur est bien interpretée
Créature qui a discretion,
Qui des biens Dieu fait toudis sa levée,
Et d'en compter n'a point d'entencion;
Dont s'ame pert, par exécution,
Souventefois la grant gloire parfecte
Du regne Dieu. en finicion
Qui ne paiera, il sera mis en debte
Duisons nous, comptons sans demourée
De noz pechiez l'abhominacion,
Des biens de Dieu, de la grace donnée,
Du temps perdu à no destruction.
Le temps s'en va ; se par confession

Et repentir n'est fin de compte de faicte
De cuer contrict, par satisfacion,
Qui ne paiera, il sera mis en debte.

L'Envoy.

Prince, toudis est le mort a prestée,
Chambre d'enfer qui nos compte aguette.
Comptons à Dieu, soit nostre ame aquittée :
Qui ne paiera, il sera mis en debte.

—

Ballade.

Sur les inconvénients des voyages en Allemagne (78).

—

Je suis aux abeis comme uns cerf
Et n'entens chose qu'om me die
En Alemant, fors entre clers,
Le latin : or ne treuve mie
Tousjours clers ; s'ay trop dure vie.
Car la nature d'Alemans
Est, où ils savent bien roumans,
Puisqu'il y ait un seul François,
Si demourroit entr'eux x ans,
Ja n'y parleront que Thioys
Et l'esgardent sur le travers :
D'un hault langaige chascun crie.
Le temps m'est entr'eux trop divers,
L'estuve et la gourmanderie ;
Chevauchier jusqu'à la nuictie
Par montaignes et par des rubans,
Par gelées, par nèges grans,
IIII lieues ou du moins trois.
Mais s'ilz voient qu'il y ait Frans,
Ja n'y parleront que Thioys.

Dieux scet comment on est couvers :
On gist en la paillarderie,
En gros draps, durs, flairans, pervers,
Vint, s'ilz sont d'une compaignie.
Nape aront orde et embrouillie.
Dix en un plat, comme truans,
Sont servis. Tous boutent dedens
Leurs mains jusqu'aux jointes du deys ;
Ja n'y parleront que Thioys.

L'envoy.

Princes, par la Vierge Marie,
On est en la cossonnerie,
Aux Cannettes ou aux Trois Roys
Mieux servis en l'ostellerie ;
Car ces gens, que je vous escrie,
Ja n'y parleront que Thioys.

—

Ballade.

Des devoirs des rois (70).

—

O Gallican, petit règne adoptif
Par miracles du Roy suppellatif !
Clodovéus prinst la crestienté,
Par Clotilde qui l'ot admonesté ;
De saint Remy fut baptisé à Reins.
Le saint sacre tramist Dieu en ses mains,
Dont tous les Rois sont oins et baptisez.
Et ce fonda sur IIII estos du moins :
Entre vous, Rois, à ces poins avisez.
De tous IIII soiez mémoratif.
Le premier est : Dieu soit de vous doubté ;
Ses ministres vous ayent substantif ;

Honourez les et Dieu par charite.
Le tiers estoc : justice et vérité
Gardez tousjours; c'est vos sièges certains.
Le bien commun est le quart. Les Rommains,
Pour ce laissier, furent tous divisez,
Mors, subjuguez, et leur empire estains :
Entre vous, Rois, à ces poins avisez.
Ces IIII estos voy en simulatif
Paroir un po, sauf la propriété,
N'en nul effect, sauf le nominatif;
Car le dedens est pourry et gasté,
Dieu et ses gens, justice en orphanté;
Le bien commun n'a amis ne prochains.
De convoiter c'est ly mondes Cains :
Saiges prodoms, ne vaillans n'est prisiez.
Regnes, tu pers, si ces IIII sont frains :
Entre vous, Roys, à ces poins advisez.

L'Envoy.

Prince, je voy tous le vices villains,
Qui ont destruit les règnes souverains,
Suyant les cours et estre auctorisez,
Justice fault, orgueil va par les plains :
Entre vous, Roys, à ces poins advisez.

—

Ballade.

Adieux à Paris (80).

—

Adieu m'amour, adieu douces fillettes;
Adieu grant pont, hales, estuves, bains;
Adieu pourpoins, chauces, vestures nectes;
Adieu harnois tant clouez comme plains;
Adieu molz liz, broderie et beaux seins,

Adieu danses ; adieu qui les chantez ;
Adieu connins, perdris que je réclaims ,
Adieu Paris, adieu petiz pastés !
Adieu chapeauls faits de toutes flourettes,
Adieu bons vins, ypocras, doulz compains,
Adieu poisson de mer, d'eaues doucettes ;
Adieu moustiers ou l'en voit les doulz sains,
Dont pluseurs sont mainte foiz chapellains ;
Adieu déduit et dames qui chantez.
En Languedoc m'en vois comme contrains :
Adieu Paris, adieu petis pastez !
Adieu ! je suis dès or sur espinettes ;
Car arrebours versera mes estrains.
Je pourray bien perdre mes amourettes,
S'amour change pour estre trop loingtains.
Crotez seray, dessirez et dessains ;
Car le païs est destruit et gastez.
Se diray lors pour réconfort au moins :
Adieu Paris, adieu petis pastez.

—

Ballade.

De ceuls qui ont prins la monnoye du peuple (81).

—

Advisez vous , toutes gens de pratiques,
Marchans d'argent, exigeurs de finance,
Qui en estes devenus ydropiques :
Purgier vous fault, vivre par ordonnance ;
Car le trop prins vons met en grant balance.
Si vous convient, pour vo santé ravoir,
De voz excès faire la pénitence :
Les médecins le vous font tuit scavoir.
En excedant despitastes phisique,

Povres et mis de petite apparance,
Prenans par tout, par fole voie inique,
L'or et l'argent à trop grant habondance.
Or faulsé trop a ilec toute instance
Pour vous pugnir, oster et remouvoir,
Et retourner à vo première dance :
Les médecins le vous font tuit savoir.
Telz excès font homme paralitique,
Trembler, frémir, perdre toute puissance,
Et en la fin devenir vray éthique,
Parce qu'il n'a vescu à souffisance.
Et ce sceurent bien maint malade en France,
Qui par défault de non faire devoir,
Sont en péril qu'ilz ne meurent en trance :
Les médecins le vous font tuit savoir.

L'envoy.

Prince, foulz est qui à prandre s'applique
Plus qu'il ne doit sur la chose publique :
Car il en fault rendre compte ou devoir,
Et en la fin, par droit ou voye oblique,
Estre désert ou deshonouré, si que
Les médecins le vous font tuit scavoir.

—

Ballade.

De ceux qui volent le trésor 1389 (82).

—

Uns preudoms fut en un villaige,
Qui devoit donner à disner
A un homme de son linaige;
Si ot fait fèves atourner
Au lart. Mais quant il fist drécier
Les fèves trouva seulement,

Sanz le lart. Lors dist à sa gent :
Je feray de vous grant essart.
— L'un respont : faictes autrement :
Saichiez qui a mangié le lart.
Certes, voirement le sçaray-ge :
Vous me voulez deshonourer,
Qui ostez le gras du potaige,
De quoy je me doy gouverner.
Ailleurs m'avez peu desrober ;
En blef, en vin on done, on vent.
Je vois trop bien appercevant
Que j'ay perdu : mais c'est trop tart.
Et si m'avez tuit fait serment!
Sachiez qui a mangié le lart.
Maistre dist l'un : vous estes saige;
Sur chascun devez regarder.
La cresse de char par usaige
En chaleur ne se peut céler.
— Lors regarde : se vit fumer
Le sain de l'un. Adonc le prant ;
De sa mauvaistié le reprant,
Au juge l'envoya à part
Pour faire jultice, en disant :
Saichiez qui a mangié le lart.

L'envoy.

Prince, maint sont mal gouvernant
Sur finances d'or et d'argent,
Qui en prennent plus que leur part :
La gresse à la bouche leur pent :
S'acquistent et vont maisonnant.
Saichiez qui a mangié le lart.

—

Ballade.

Sur l'absence du Roy, 1389 (85).

—

En retournant du Palais à Saint Pol,
Vy maintes gent complaindre et gramenter,
Et en Grève ribaulx portant au col
Ne font toudis qu'enquière et demander :
Et quant sera le Roy au retourner
De Languedoc? trop y fait grant demeure :
Il n'a ouvrier à Paris qui n'en pleure.
Car riens ne font; chascuns est esbahis,
En enquerrant le temps, le jour et l'eure
Quant reviendra notre Roys à Paris?
A petit pont ne font faucons leur vol ;
Ne les brodeurs n'ont gaires à broder ;
A bon marchié sont ès halles li chol,
Les draps aussi, et harnois pour armer.
Les cousturiers n'ont guères à ouvrer ;
Sellier n'y a qui petit ne labeure,
Ne fillette qui vers les clercs ne queurre :
L'en a assez d'icelles juste pris.
En demandant, courent l'un à l'autre seure :
Quant reviendra nostre Roy à Paris ?
Les poullaillers et lormiers seront fol :
Riens ne vendent. on laisse le chanter
Ès tavernes ; car vin sont dur et mol.
Les heaumiers laissent le marteler ;
Les orfèvres n'ont pas trop à dorer.
Je n'y voy nulz fors changeurs qu'on aoure
Pour cesblans neufs: comment qu'om les honeure,
Ils aront tout l'argent du plat païs.
Dont chascuns dit. à euer plus noir que meure :
Quant reviendra nostre Roy à Paris ?

L'Envoy.

Prince, pour vous des nouvelles mander,
Quant je les ay ainsis oÿ parler,
De leurs regrès ceste balade escrips.
Par vo retour se peut tout amender :
Mais sanz celi ne puet ce mot cesser :
Quant reviendra nostre Roy à Paris ?

—

Ballade.

Legereté ne sert à rien (84).

—

Moult se vantoit le cerf d'estre legiers
Et de courir dix lieues d'une alaine;
Et le cengliers se vantoit d'estre fiers ;
Et la brebis se louoit pour sa laine ;
Et le chevriaux de sauter en la plaine ;
Se vantoit fort li cheveaux estre biaux;
Et de force se vantoit le toriaux ;
L'ermine aussi d'avoir biou péliçon.
Adonc respont en sa coquille à ciaulx :
Aussi tost vient à Pasques limaçon.
Les lions voy, ours et liéppars pervers,
Loups et tigres courir par la champaigne ,
Estre chaciez de mastins et levriers
A cris de gens: et s'il est qu'om les praingne,
Tant sont haïs, que chascun les meshaingne,
Pour ce qu'ilz font de destruction de piaulx.
Ravissables sont, fel et desloyaux ,
Sanz espargnier : et pour ce les het on.
Courent ils bien; sont ils fors et isneaulx:
Aussi tost vient à Pasques limaçon.
Celle ci voient pluseurs par les sentiers :

Enclos se tient en la cruise qu'il maine,
Sanz faire mal; le laisson voluntiers.
Toujours s'en va de sepmaine en sepmaine.
Si font pluseurs en leur povre domaine,
Qui vivent bien soubz leurs povres drapeaulx.
Et, s'ilz ne font au monde leurs aveaulx,
Se courent ils par gracieus renon,
Quant desliez sont aux champs, beufs et veaulx :
Aussi tost vient à Pasques limaçon.

L'Envoy.

Prince, les gens fors, grans riches entre eaulx
Ne tiennent pas toudis une leçon.
Pour eulx haster n'approuche temps nouveaulx :
Aussi tost vient à Pasques limaçon.

—

Ballade.

De la chute de Roboam (85).

—

Fuiez, vieillars, ne vous monstrez jamais!
Car Roboan ne vous a point en grace.
Il ne veult pas tel gent en son palais,
Ne ensuir de son père la trace.
Aux jeunes foulz se déduit et soulace;
Prant et ravit par le conseil d'iceulx;
Croire ne veult les prodommes ne ceulx
Que Salemon avoit mis en office :
De les oïr est fel et despiteux :
L'en het partout droit, raison et justice.
Par trop ravir fut en brief temps deffays,
Pour ses délis du corps, pour sa menace.
Car ses règnes fut en III pars détrays :
Jéroboam les II pars en pourchace

Qu'il tint pour lui : ne scet l'autre qu'il face.
Conseil jeune, qu'il crut, fist tant qu'il fu seulx,
Povre, indigent, deshonoré, honteux.
Pour cese doit chascun garder de vice.
Mais aujourdui n'est homme vertueux :
L'en het partout, droit, raison et justice.
Roy Balthasar, qui fist les grans atrays
D'or et d'argent, qui sur ses subgiez pourchace,
Fut prins dedenz en Babiloine : mais
Daire et Cyrus, quant ilz prindrent la place,
Destruirent tout. Convoitise nembrace
Princes mondains ; ne ravisse com leux ;
Sur ses subgez ne soit ja convoiteux.
Mais se garde d'orgueil et d'avarice.
— As trop bien dit : or te tays, maleureux !
L'en het partout droit, raison et justice.

L'Envoy.

Prince, advisez ces exemples tous deux,
Les jugemens de Dieu qui sont doubteux.
Gouvernez vous et par bonne police ;
Et conseilliez par les chevaliers preux
Et les saiges anciens et cremeteux.
L'en het partout droit, raison et justice.

Ballade.

De l'expédition de Barbarie (86).

Bourbon, Bar, Eu, Harcourt et Coucy
De Bresth l'enfent, toute la noble armée,
De vos amours ne soyez en soucy.
Car puis c'oneur en estrange contrée
Vous a par mer fait voguer en galée,

Pour arriver aux pors de Barbarie,
Dame n'y a qui pour vous tous ne prie
En désirant vostre doulx retourner,
Et supplians à la vierge Marie
Que le bon vent vous puist tost ramener.
Contre robeur sui pour vous, et par sy
Qui se g'y voy nulle qui se desrée,
Je lui diray que pas ne face ainsy,
Qu'elle n'en feust un peu souspeçonnée.
Nulle n'en say fors que loyal trouvée,
Et qui ne soit à son amant amie.
Que requérant n'y ait, ne dy je mie ;
Dont maint trassent pour leur désir trouver.
Mais on leur fait, disant, la sourde oÿe,
Que le bon vent vous puist tost ramener.
Pour ce à toutes en réconfortant dy
Que de vous n'yert sarrazine priée,
Et qu'au retour ne serez long de cry
Que chascun n'ait sa dame visitée :
Car de bon cuer devra veoir s'amie.
Pas ne tiennent que ce soit moquerie ;
Pour vo demour chacune pleurs et crie.
Maint veu ont fait et maint cierge alumer,
Maint don offrir et à mainte abbaye,
Que le bon vent vous puist tost ramener.

L'envoy.

Princes, barons, chevaliers, escuierie
De bien faire ne vous fault que penser :
Dame n'avons par de ça qui ne die
Que le bon vent vous puist tost ramener.

—

Ballade.

Projets de croisade : (87).

—

Esjoui toi, Jérusalem dolente,
Qui tans as eu de tribulacion,
Et comme buefs as esté mise en vente,
En servitule et persécution.
Dieux a oÿ ta lamentacion :
A ce coup cy yert la joie desnoé
De la misère aux filles de Syon,
Tant que chascun devra crier : Noé !
Car je voy ja de charité la sente,
Et de pité la douce mocion,
Amour qui vient et un fils représente
Pour ton salut et ta rédempcion,
Qui t'ostera de la subjection
Où cinquante ans a ton peuple noé :
Et lors seras en consolation,
Tant que chascuns devra crier : Noé !
France, tu es ! Jhérusalem ce sente,
Or puet sentir estrange nascion,
Qui tant as eu de painne et de tourmente
Par le Bruth : mais à m'entencion
Par cest enfant prandront finicion.
Car seigneur doit du sècle estre advoé
Tout soubmettre, et en conclusion
Tant que chascuns devra crier : Noé !

L'Envoy.

Prince, pour Dieu, le peuple se demente
De paix avoir, qui tant vous a loé,
Craint et chiéri. Faite que guerre absente,
Tant que chascuns devra crier : Noé !

Ballade.

Projets de croisade : (88).

—

Tous les princes de la crestienté,
Roys, contes, ducs, chevaliers et barons,
Qui tant avez l'un contre l'autre esté,
Ars, et destruit, et tué, nous scavons
Que tout se pert; et tous nous destruisons,
Se pitié n'est qui soustiengne la foy.
Frères sommes, un peuple et une loy,
Que Jhésu Crist voult par son sang acquerre.
Soions d'acort; mettons nous en arroy
Pour conquérir de cuer la saincte terre.
Que nous avons par nostre iniquité,
Par convoitier, comme fiers et félons,
Aux ennemis de Dieu (dont c'est pité)
Laissé longtemps, las! nous nous affolons,
Po sommes gens; et si nous deffoulons
Tant, que chascuns n'ara tantost de quoy,
Vivre. Pensons au bon duc Godefroy :
Jhérusalem conquist par bonne guerre;
Au propre sien passa mer, com je croy,
Pour conquérir de cuer la saincte terre.
Celle conquist, soyons donc excité
De faire au tel : longues trèves prenons,
Se paix n'avons à nostre voulenté.
Le roy des Francs, d'Espaigne requérons;
Cil d'Aragon, d'Angleterre quérons;
Le prestre Jehan, des Génevois l'octroy,
Veniciens, Chyppre, Roddes, le roy
De Portugal, Navarre alons requerre.
Pappe, Empereur, mectez vous en conrroy
Pour conquérir de cuer la saincte terre.

L'envoy.

Princes, mondains, je vous requiers et proy
Que vous m'aidiez les sarrazins conquerre :
Je suis la loy, soiez avec moy
Pour conquérir de cuer la sainte terre.

Ballade.

Voyage des princes en Lombardie (89).

Il fait très beau demourer
En doulz chastel de Pavie,
Où len seult dames trouver
Qui mainent joieuse vie.
Car c'est noble compaignie
Et qui dance voluntiers.
Là festoient estrangiers
Les dames et damoiselles.
Noble lieu, plaisant vergiers
Ont pour déduire les belles.
Bien se savent ordonner ;
Chascuns est gaie et jolie.
Dancer savent et chanter
Doucement ; n'y faillent mie ;
Moult ont de bien faire envie.
Chevaliers et escuyers
Véans leur douçour premiers,
Leurs biens, le grant honeur d'elles,
Robes, joyaux et déniers
Ont pour déduire les belles.
Si doit en bien honourer
De Vertus ma dame lie,
Le Conte et sa terre amer,

Qui Bourgoingne et sa mesgnie
Et Touraine en Lombardie
Ont tenus comme amis chiers,
Donné chevaulx et coursiers:
Draps d'or, hernois, joyaulx, selles
D'offroy, après les mangiers
Ont pour déduire les belles.

L'envoy.

Princes, ne m'en puis aler;
Trop doubte le rapasser
En ces montaignes crueles.
Pavie me fait penser
A l'aise, et au bon vin cler
Qu'ont pour déduire les belles.

—

Ballade.

Mort de la fille de J. de Montaigu (90).

—

Plourez, plourez Robinet le tirant!
Plourez Regnault d'Angennes et Sampy!
D'Estouteville s'en voit Jehan plourant,
De Nantouillet l'anguillette. Et aussy
Plourez Huguenin! Que Dieu face mercy
Celle qui vint de l'un de vostre sorte!
Savez qui c'est: Demenez plour et cry:
C'est la fille Montagu qui est morte.
Helas onques ne fu plus bel enfant;
Car de Junon la dieuesse nasqui;
Et Jupiter la fist a son semblant,
Qui tant avoit le viaire poly
Et en tous cas sembloit si bien à ly.
Que pour sa mort chascun se desconforte!

Réconfortez le père, je vous pry :
C'est la fille Montagu qui est morte.
Car je say bien qui sera trop dolent:
Sy n'avoit celle encor an que demy.
La Déesse menra le dueil trop grant :
Pour leur amour, faiz l'obsèque a par luy.
Chascuns de vous, qui estes sien amy;
Vestez vous noir. Mais c'on le réconforte.
Louvecienne avoit l'enfant nourry :
C'est la fille Montagu qui est morte.

L'envoy.

Prince, cellui, qui ma maison vendy,
Veille aider Dieux ! autre enfant li rapporte.
Et si vous plaist savoir quoy et de qui :
C'est la fille Montagu qui est morte.

—

Ballade.

Guerre de J. d'Armagnac contre J. G. Visconti (91)

—

Il a grant faim d'estre chetis,
De chevaulx et corps exilliez,
De gaster argent et habis,
De sentir plouvoir et négier,
De vivre et gésir à dangier,
Qui part du doulz païs de France,
A grant frais et a grant despence,
Pour veoir Milan et Pavie.
Autre profit n'y a, ne vaillance :
Eustace dit que c'est folie.
Par Aiguebelle au Montcignis
Fault entre roches chevauchier,
Quatre ou six jours, très dur païs,

Et en povres logeis logier,
Avoir po à boire et mangier,
Et paier tout a l'ordonnance
Des païsans. Oultre cuidance
Fait homme aler en Lombardie,
Sanz grant besoin qui là s'avance :
Eustaces dit que c'est folie.
N'est pas bonne ville Paris,
Reims et Rouen pour soy aisier,
Amiens, Arras et Senlis
Où li vivre ne sont pas chier?
Là ne fault marron, n'estrangier,
Ne sur la neige avoir doubtance,
N'a la ferrière desplaisance,
Où l'on pert par cheoir la vie
Souvente fois. Qui fuist tel dance,
Eustaces dit que c'est folie.

L'envoy.

Princes, dès or veuet tenir chier
Senlis, où il fait beau chacier,
Grael, Beauvoisin et Picardie.
Ainçois me larroie escorchier
Qu'en Lombardie alasse arrier :
Eustaces dit que c'est folie.

Ballade.

Hongrie et Lombardie (92).

De paradis ne sçaroie parler ;
Ne je n'y fu onques jour de ma vie.
Mais en enfer vous feray bien aler,
Si vous voulez passer en Lombardie,

Ou cheminer le païs de Hongrie
Entre les mons. Là sont glaces et nois,
Grans froidures partous les XII moys,
Et habismes jusqu'en terre parfonde.
Et là ne croist fors que sapins et rapois :
Le païs est un enfer en ce monde.
Charrettes ou chars n'y pourroient passer :
Et le souleil qui est hault n'y luist mie.
N'y n'est oïsel qui y puist demourer
Pour la froideur ; volent autre partie.
Mais le chemin n'a pas piet et demie ;
Qui mespasse, s'il chiet, mors est tous frois.
Et se chevaulx s'encontrent à la foys,
La convient que l'un l'autre confonde.
Pour les griefs et les chemins estrois,
Le païs est un enfer en ce monde.
Verdeur n'y a, cerf, biche, ni cengler,
Vignes, ne blez, ne nulle mélodie.
Ours et chameulx voit on les mons ramper :
Mais leurs vivres, que nul d'eulz ne mendie,
Leur quièrent ailleurs du main jusqu'à complie.
Sont ténèbres, vens et horribles vois ;
Et Lucifer, qui est des diables roys,
Ou hault du mons o ses frères habonde,
Qui en tous lieux départ gelée et frois :
Le païs est un enfer en ce monde.

L'envoy.

Prince, qui veult corps et ame dampner
D'un grant pécheur, face luy condempner
Entre ces monts, et là lui mette bonde
Du remanoir, sans pouvoir retourner :
Le païs est un enfer en ce monde.

Ballade.

La feste des Dames (93).

—

Quel est le jour de toute l'année
Que Dames ont plus espécialement,
Que chascune doit mieulx estre atournée,
Soy affubler et vestir richement,
Et démener joye et esbatement?
C'est en doulx temps de consolacion,
Du mois de may, qu'on dit proprement :
La feste aux Dames c'est à l'Ascension.
Et certes c'est gracieuse journée,
Où chascun dit communément
Que Dame doit estre sur vert parée :
C'om ait mouton gresse, porée ensement,
Et blanche nappe ouvrée nettement,
En démonstrant la rénovation
De ce doulx may. Et sachiez vrayement.
La feste aux Dames est à l'Ascension.
Par la Dame est la biauté figurée,
Par le mouton l'umble contenement,
Et la purté par blanche nappe ouvrée,
Par porée le doulx acointement,
Par la verdeur fermeté d'ayment
Et par le jour toute perfection.
Dancez, chantez, menez vous liément :
La feste aux dames est à l'Ascension.

—

Ballade.

Faut il épouser femme jeune et belle (94).

—

Lequel vault mieux à jeune chevalier
Et à homme qui par le monde va,
Belle dame, s'il se veult marier,
Qui jeune soit, ou moyenne qui a
L'aage passé? et laquelle prendra
Pour le meilleur et pour joieuse vie
Le chevalier? séneschal, je vous rie
Que sur ce fait m'escripvez votre accort :
Et s'avisez n'estes de la partie,
Demandez ent à l'amoureux Cliffort.
Car jeunes homs, puis qu'il veult travailler,
Se belle prent, autre amer ne devra.
Et s'il va hors il ne fait que villier ;
Car la beauté convoitée sera
De sa femme; et telz la priera ,
Qui la larroit, s'elle estoit enviellie.
S'à lui se tient et ne poursuive mie,
Puis que saoul est, amour de lui s'estort.
Mais ami jeune quiert amour et amie :
Demandez ent à l'amoureux Cliffort.
Se moyenne est, seur la puet laissier;
Puisque beauté d'elle un pou passera.
Car pour honneur ara son seigneur chier,
Qui en mains lieux son corps va travaillier.
Amoureux yert, et il amez sera,
Gays et jolis, sanz nulle jalousie.
Des deux dictes l'un, qui mieulx se marie?
Marier vueil, faittes sur ce rapport
A vostre advis : si non, je vous supplie,

Demandez ent à l'amoureux Cliffort

L'envoy.

Séneschal d'Eu, mes cuers en vous se fie:
Enquerrez bien de ceste maladie
Au Tourángoys, à la Breth, et au fort
Au conte d'Eu, Harrecourt, Jehan de Trie,
Et pour estre mieulx la chose fournie
Demandez ent à l'amoureux Cliffort.

—

Ballade.

Au poète Geoffroy Chaucier (95).

—

O Socrate, plains de philosophie,
Sénèque en meurs et Anglux en pratique,
Ovides grans en ta poèterie,
Briès en parler, saiges en réthorique,
Aigle très hault quï par ta théorique
Enlumines le règne d'Enéas,
L'isle aux geans, ceulx de Bruth, et quï as
Semé les fleurs et planté le rosier,
Aux ignorans de la laugue apprandras,
Grant translateur, noble Geffroy Chaucier.
Tu es d'amours mondains dieux en Albie :
Et de la Rose en la terre Angélique,
Qui Angela saxonne, et puis flourie
Angleterre (d'elle ce nom s'applique
La derrenier en l'éthimologique)
En bon Anglais le livre translatas.
Et un vergier, où des plants demandas
De ceuls qui font pour eulx auctorisier,
A jà longtenps que tu édifias,
Grant translateur, noble Geffroy Chaucier.

A toy, pour ce, de la fontaine Hélie
Requier avoir uu buvraige autentique,
Dont la doys est du tout en ta baillie,
Pour rafrener d'elle ma soif éthique,
Qui en Gaule seray paralitique
Jusqu'à ce que tu m'abuveras.
Eustaces sui, qui de mon plant aras :
Mais pran en gré les euvres d'escolier,
Que par Clifford de moy avoir pourras,
Grant translateur, noble Geffroy Chaucier.

L'Envoy.

Poète, hault louange destmye
En ton jardin ne seroie qu'ortie :
Considère ce que j'ay dit premier,
Ton noble plant, ta douce mélodie.
Mais pour scavoir, de rescripre te prie,
Grant translateur, noble Geffroy Chaucier.

—

Ballade.

Des maitres d'Eustache-Deshamps, 1392 (96).

—

J'ay VIII mois l'an ordonnez pour servir,
Et VIII seigneurs que je vous nommeray ;
Le mois premiers, esquelz je doy venir,
Janvier, février, mais, apvril, juing et may ;
Novembre aussi et décembre prandray.
Janvier au Roy, décembre pour Bourgongne
May à Valoys, mars Navarre : après g'ay
Les autres mois veuil faire ma besongne.
A Nevers fault moy en novembre offrir ;
Philippe en juing le Barrois serviray;
Charles en février m'a voulu retenir,

Et en avril à les dames seray.
Ainsi mes mois d'ordre en ordre suiray
Sur messeigneurs, cui Dieux grant vie doingne :
Joieusement a eulx me déduirai.
Les autres mois veuil faire ma besoingne.
C'est en juillet qu'om doit ces prez cueillir,
Et en aoust ses blez, car bien le sçay,
Et engrangier, qui vuelt estat tenir :
Septembre, octobre adonc vendangeray ;
Pour l'an entier ainsi me garniray.
Car qui riens n'a, on le fuit et ressoingne.
Ce fait, mes VIII mois servir m'enriray :
Les autres mois vueil faire ma besomgne

L'envoy.

Prince, à court sont maint, que nommer ne sçay,
A qui labeurs ne fait guières d'essoingnes
Huit mois et plus : mais pas tant n'y seray :
Les autres mois veuil faire ma besongne.

—

Rondeau.

Le sire de Coucy et E. Deschamps (97).

—

Les noms sarez du seigneur et servent
Couvertement en ce rondelet cy.
Mais diviser les vous fauldra ainsy :
Une silabe prendrez premièrement
Du second ver et la fin autressy :
Les noms sarez du seigneur et servent.
En reversent prendrez subitement
En derrain vers trois petiz mos de li.
A ce eust bien nn autre failli.

Ballade.

De la rébellion du duc de Bretagne, 1392 (98).

—

O peuple ingrat par justice surmonté,
Qui veult laissier ton souverain seigneur,
Qui t'a mis hors de toute povreté
Et d'ordure soubhaucié en honour.
Et tu veulz par cas soudain
Lui déguerpir, dont rébelle te claim.
Advise toy ;: ear comment qu'il aviengne
Sires sera : tu travailles en vain.
Reprouche yert ou païs de Bretaingne.
Donc pot venir si fole voulenté ?
Ne qui pensa premier tel deshonour
De commectre une infidélité
Et de perdre de touz loyaulx la main ?
Ce fut pou sens. Ignorance et folour,
Et desloyauté à plain,
Et convoitise ont bracié ce levain :
Si qu'à tousjours de ce forfait souviengne.
Pour effacier son orgueil primerain,
Reprouche yert au païs de Bretaingne.
Dieu het orgueil : mainte foiz l'a dompté:
Pou vault force, qui n'a de Dieu cremour.
Radresce toy; recueuvre ta honté;
Crie à Dieu merci ton créateur :
Vien au bon roy, qui est plain de douçour,
De cuer contrit et humain ;
Com vray subject, remet tout en sa main,
En suppliant qu'en s'amour te reprengne.
Ou autrement saiches et pour certain :
Reprouche yert au païs de Bretaingne.

Chanson royal.

Education des princes et des nobles. — Août 1392 (99).

Pour ce que nulz, s'il n'estoit libéral,
N'osoit apprandre les VII arts libéraux,
Le temps passé tuit li prince royal
Et tout les nobles, quant leur sang estoit chaux,
Aprenoient les vertus cardinaulx,
Hébrieu et grec, latin, philosophie
En jeune temps. Et puis chevalerie
A leur vint ans, quant fors furent et vers,
Leur donnoit on. Ainsi ne fait l'en mie ;
Cas chevaliers ont honte d'estre clercs.
Mais ce n'ont pas David le roy loyal,
Ne Salemon, Alexandres ne Claux,
Julles César au ceptre impérial,
Tholoméus, plusieurs nobles vassaulx,
Charles li grans, qui tant firent d'assaulx
Et conquirent du mond la monarchie
Par leur travail, par senz et par clergie,
Dont ils furent ès armes plus expers.
Autrement va : noblesce en ploure et crie ;
Car chevaliers ont honte d'estre clercs.
Foibles, josnes les montent à cheval :
Dont aux membres aviennent pluseurs maulx.
Puis gourmandent et amont et aval,
En destruisans leurs forces principaulx.
Déliz de char, faire faiz de ribaux
Leur aprant on et deshonneste vie,
Jouer aux dés, orgueil et glotonnie.
Et la science ont apprise les sers,
Qui ont depuis acquis leur seignourie ;
Car chevaliers ont honte d'estre clers.

Mais depuis ce qu'ilz ont en général
Eu en despit ces ars espéciaulx,
Sciences en eulx, tuit li occidental
Ont moult perdu de terre et de féaulx
Que princes clers conquirent par travaulx;
Et leurs enfans l'ont perdu par folie.
Si lo qu'à sens chascun d'eux se rallie,
Et le commun soit à ouvrer appers
Les ars mondains, ou noblesse varie;
Car chevaliers ont honte d'estre clers.
Clergie fut en l'âge juvénal
Des nobles gens et des princes royaulx,
Chevalerie. Et en un corps égal
Ces deux suir vit l'en toudis entr'eaulx.
Telz ars savoir n'osoit lors nul de ceaulx
Qui ne fust nez de libéral lignie.
Ceuls ouvroient de leur charpenterie,
Et d'autres ars ès champs et en désers,
Qui à présent ont la meilleur partie;
Car chevaliers ont honte d'estre clercs.

L'envoy.

Prince, pour Dieu humblement vous supplie
Que gentillesce à science estudie
Comme autrefois. Ne lui soit nulz divers;
Et les vertus revindront en partie.
Si non je voy noblesse dépérie;
Car chevaliers ont honte d'estre clercs.

—

Ballade.

Les apparences sont souvent trompeuses (100).

—

En mon vergier et en ma pommeroye

N'avoit d'antes ne mez un seul pommier,
Ou fruit duquel tout mon espoir avoie,
Et qu'il deust pour moy fructifier :
Car il crut fort, et flouri au premier,
Et me montra très grant signe de bien,
En estendant ses raims et son merrien,
En démonstrant de moy faire plaisance.
Mais lui parfait, ne me rapporta rien :
Nulz ne se doit fier en apparance.

Quant antez fut, chascuns jour le veoie
Croistre à souhait et ses branches drécier.
Au cultiver de vray cuer labouroie,
En esperant du fruit avoir loier :
Mais lui parfait si me voult dévoier.
Aux estranges de ce fruit disoit : tien,
Se saige es, ce proverbe retien :
En jeune plant ne te fie d'enfance
De beaus appert : car au fort saiches bien,
Nulz ne se doit fier en apparance.

Pour ce jamais, en quelque lieu que soie,
A plant nouvel ne me vueil traveiller :
Perdu y ay temps, ans, labour et joye.
Je prise mieulx un ancien périer :
Car de son fruit aray au derrenier.
Mais plant nouvel n'est pas saint Julien :
Il se fait bon garder de son lien,
Et qu'om n'y ait pas toute s'esperance ;
Car de son fruit suis vray experien :
Nulz ne se doit fier en apparance.

Ballade.

Sur l'office que Deschamps remplit à la cour (101).

—

Chascuns ne fait que demander :
Quel office as tu à la court ?
Lors respont : je puis commander
A pluseurs qui me font le sourt.
Mais un autre office m'y sourt,
Qu'autres et tu bien congnois,
N'y a si saige ne si lourt :
Quant on baille, je faiz des crois.
Je puis bien venir sans mander,
Et sans fourrier faire mon hourt.
On me fait à l'uis délivrer
Et en salle huissier à court :
J'ay un bonte hors brief et court,
Et du Roy l'escaille des nois.
Mon estat est à quoy qu'il court ;
Quant on baille, je faiz des crois.
Maint y voy venir et aler ;
Quant l'un s'enfuit, l'autre y acourt ;
Chascuns se cuide avant bonter :
Mais envie à pluseurs sus court.
L'un si pert, l'autre se ressourt :
Pour un perdu en revient trois.
C'est bon qu'à mon estat demourt :
Quant on baille, je faiz des crois.

L'envoy.

Prince, à court puis bien demourer ;
Grans est mes estas et adrois
Pour les ennemis rebouter :
Quant on baille, je faiz des crois.

Ballade.

Aurea mediocritas (102).

—

Ou hault sommet de la haulte montaigne
Ne fait pas bon maison édifier,
Que le grant vens ne la gaste et souspreingne :
Ne ou bas lieu ne la doit pas lier ;
Car par eaues pourroit amolier
Le fondement et périr le merrien.
Nulz ne se doit ne hault ne bas fier :
Benoist de Dieu est, qui tient le moien.
Es grans estas est haulte honeur mondaine,
Qu'envie tend par son vent trébuchier ;
Et là s'endort chascuns en gloire vaine.
Mais en ce cas chiet honeur de légier ;
De hault en bas le convient abaissier;
Et lors languit. quant il déchéet du sien.
Telz hauls estas sont de foible mortier:
Benoist de Dieu est, qui tient le moien.
Ou lieu trop bas, qui est assis en plaine,
Ne se doit nulz tenir pour mendier ;
Car povreté est reprouche certaine,
Et si n'est homs qui vueille au povre aidier.
Fay ta maison en un petit rochier,
Ne hault ne bas ; et là vivras tu bien.
En tout estas vueil dire et enseignier :
Benoist de Dieu est, qui tient le moien.

—

Ballade.

Qui trop embrasse, mal étreint (105).

—

A une grant court très notable
Alay pour vir seoir les gens,
Dont maint se mistrent à la table,
Les uns lourdes, les autres gens.
Mais là fut uns petiz sergens,
Qui aises fust sur basse selle.
Or ne lui souffisoit pas celle;
Un autre mist sus, qu'il va querre.
Mais il chéet, en chéant sur elle,
De deux celles le cul à terre.

A maint fut ce fait agréable;
Chascun s'en rit: là ot venans,
Qui pour cette chose muable,
Sont les II celles agrapans:
Sus se firent. Las! moi repans,
Dist cilz qui chut; caille ay prins belle.
Bien deçus suy par ma cautelle;
Qui bien est, s'il se muet, il erre.
Cheus suy, par folie nouvelle,
De deux celles le cul à terre.

C'est exemple est bien récitable
En moral pour plusieurs servans,
Qui ont office proufitable,
Et qui sont autres convoitans;
Puis sont l'un et l'autre perdans.
Au petit ru boit tourterelle,
Plus aise qu'en rivière isnelle:
L'un nif en lieu moien enserre.
Cheoir ne veult par hault voul d'aile
De deux celles le cul à terre.

L'envoy.

Princes, estre doit chascuns contens
De son estat, selon son sens :
Il ne fait pas bon trop acquerre,
Ne vouloir monter ès haulz renz ;
Dont chéent les plus acquérans
De deux celles le cul à terre.

—

Ballade.

Du mauvais gouvernement du royaume (104).

—

Du temps que nature repose
Et que les sens sont endormis,
M'apparut merveilleuse chose.
En songant ce m'estoit advis
Car je veois vis ad vis
Folie, qui le sens tençoit
Et d'aler devant s'efforçoit.
A courre ont grans gaigement mis;
Et court chascun mieulx qu'il povoit.
Voulenté juga et le temps
Qu'à la course, si comme on voit,
La folie passe le sens.
Et adonques le sens opposa
A Voulenté : vous avez mie
Le Temps contre moy. Si suppose
Vous deux de Folie estre amie.
En un autre temps fut tramis
Que Drois et Raisons m'onnouroit ;
Et Justice et Loy me gardoit
De la main de mes ennemis :
Folie monstrer ne s'osoit.....

La Folie passe le sens.
Chascuns scet bien, pour ce le pose,
Que depuis que je fu desmis
Ès livres esquels je repose,
Et que des princes fu haïs,
Royaumes ont esté envahis,
Où Volonté règne pour Droit.
Et Convoitise, qui vouldroit
Que je fusse escorchiez tout vis,
Par or et argent tout déçoit
L'église, chevaliers, enfans.
Et pour ce qui bien se congnoit,
La Folie passe le sens

L'envoy.

Princes, en resveillant pour le froit,
Fut mon couraige moult destroit :
Et de ce songe esbahissans,
Doubtans en fin qu'il en seroit,
Nul bien n'y sçay : en Dieu en soit !
La Folie passe le sens.

—

Ballade.

Domaines du sire de Coucy)105).

—

Qui veult terre de grant déduit savoir
Et ou droit cuer du roiaume de France,
Et forteresce de merveilleux povoir,
Haultes forêts, et estancs de plaisance,
Aires d'oiseaulx, pars de belle ordenance,
Ou pays de Vermandoys,
Devers Coucy acheminer te dois :
Lors des terres verras la nompareille ;

Pour ce est son cry: Coucy à la merveille!
Voy Saint Aubin, où il a beau manoir,
Aire à herons où maint faucon se lance.
A Foulembray peut grant sires manoir;
Bains a ou parc, qui moult voult de finance,
Eaues aussi; et que vault la puissance
De la tour de Coucioys
Et du chastel, qui tant est lieux adrois.
De Saint Gombain durement me merveille:
Pour ce est cri: Coucy à la merveille!
Saint Lambert peut tout homme recevoir,
En mi l'estanc où le poisson s'avance:
Le chastelain peut bien la chace avoir.
La Fère est fort pour homme de vaillance;
Dyse l'ençaint, mais mectre en oubliance
Ne veuil Acy ceste fois,
De Gercies: pour ce dit li bon Roys,
Qui de Coucy ne vit euvre pareille:
Pour ce est son cry: Coucy à la merveille!

—

Chanson Royal.

Voyage de Charles VI dans les domaines du sire de Coucy (106).

—

Seure chose est à Prince de savoir
De son païs la marche et les destrois,
Ceulx qui l'ayment et de corps et d'avoir,
Pour congnoistre qui est le plus adroiz
De ses païs et plus noble frontière,
Où il a gens plus noble et plus entière
En tout honneur et bon gouvernement,
Pour lui servir plus honourablement
En tous estas et par bonne manière.

Le Roy le puet assez apparcevoir
Par son puissant païs de Vermendois ;
Car à Coucy en a fait son devoir
Le bon Seigneur, et ailleurs pluseurs fois.
Ne nulz ne vit plus belle héronnière
Qu'à saint Aubin, ne d'oiseaux de rivière
Venu déduit, ne plus gracieusement.
Vers Foulambray ot maint faucon volant,
Et maint héron pardessus la praière.
Et avec ce, qui veult dire le voir,
A Saint-Gombain fust bien aise le Roys
De vir le lieu. La pot bien parcevoir
Que le païs est planteureux de bois :
Là lui firent les dames bonne chière.
Et landemain vit devant sa litière
Biches et cerfs prendre joyeusement :
En païs nul n'a tel esbatement,
Ne nulz chateaux de plus forte matière.
A Novion pot plaisant lieu veoir,
Et au souleil cler resplendir les toys.
Et, le Prince richement recevoir,
Qui fu illec trouver pot le hault doys.
De tous poissons ot illec cours pleine.
Le gentil Roy y vint à la prière
Jehan Lemercier, qui le vit grandement :
Là ot bons vins et moult bel parement
En son chastel fait de bonne pierre.
A Saint Lambert vint veoir le manoir,
Emmy l'estang, le doulx Prince courtoys.
Là lui fist on grans poissons apparoir ;
Cerfs et biches y vindrent à son choys
De la forest. Puis se retrait arrière
Au chastel noble et place à costière.
Par La Fère fist son département,
Acompaigne toudis de noble gent.

Qui veult déduit, en ces marches le querre.

L'envoy.

Prince, je tien que du pays François
Pour tout déduit et tout esbatement,
Pour genz d'onneur et de gouvernement,
N'est tel païs comme le Vermendoys.

—

Ballade

En l'honneur de Marie de France duchesse de Bar (107).

—

En un vergier d'une fleur de lis nestre
Vi x branches chascune à flour de lis :
En divers lieus ot chascune son estre,
Et en ses flours ot divers noms escrips.
En l'une avoit Yolant qui a prins
En Arragon son siège, où est plentée.
En l'autre flour sera par lettres Henris :
La maistre fleur doit moult estre honourée.
Car d'empereurs à destre et à senestre
Est celle fleur de roys, d'empereris,
Qui le Bar d'or voult de ses flours repestre
La droiete fleur qui a Coucy. Saillis
A Anghien Philippe, ce m'est vis ;
Charles encor n'a prins bont ne volée ;
Marie yra à Namur. Pour ce dis :
La maistre fleur doit moult estre honourée.
Bonne est à présent au viaire célestre,
Douce et plaisant ange de paradis.
La sixte flour Jehanne furent sa destre ;
Puis Odoart, Yoland et Loys.
Toutes ces fleurs feront en maint païs
Croistre leur nom, flourir leur renommée ;
Dont je conclus qu'entre tous ses dis

La maistre fleur doit moult estre honnourée.

L'Envoy.

Princes, bien doit li noms estes chieris
De Marie fille de France née :
Quant sa suite va en tant de païs,
La maistre fleur doit moult estre honnourée.

—

Ballade.

Paris et la cour (108).

—

Et dont viens tu? di moy de tes nouvelles?
Qu'as-tu tant fait à la cours, à Paris?
— Que g'i ay fait? g'i ay veu maintes querelles
De pluseurs gens, qui ne sont pas amis,
Plaidier entre eulx. Mais s'acort n'y est mis,
Veu que justice y va selon raison,
Sanz encrer euz, ils perdent leur saison :
Dont grant meschief venrra en mainte ville.
Mais on attent dissimulacion,
Qui leur fera droit comme une faucille.
L'un à l'autre font tant de chières belles :
Mais par derrier sont mortelz ennemis.
A celle court l'un prant sur les gabelles;
Et l'autre tent ses compains soit desmis
De son estat, sanz ce qu'il soit oïs.
L'autre requiert la confiscation
D'un innocent, sans condempnacion :
L'un trois cent frans, l'autre en demande mille.
Mais tuit aront en la conclusion
Qui leur fera droit comme une faucille.
On y desrompt aux seigneurs leurs cotelles;
Et si y en a qui ont esté occis,

Pour exploiter gectez jus de leurs sellès.
— Et qui fait droit? — En mil nulz pugnis.
C'est bien romflé; le fait leur est remis:
Mais li navré pleurent en leur maison.
— Fait on ainsi? — Certes ainsi fait on.
Qui a de quoy, bien trouve qui l'estrille :
Mais brief venrra la grande pugnicion
Qui leur fera droit comme une faucille.

L'Envoy.

Compains, j'entens ta récitation :
Mais si tu dis ainsi voir qu'euvangile,
Maint trouveront, selon m'entencion,
Qui leur fera droit comme une faucille.

—

Ballade.

Des modes du temps (109).

—

Ovides, qui bien figura
Des bestes la propriété,
Et par fiction parla,
Ramenans à moralité
L'orgueil, l'ordure et vanité
Des meurs, aux hommes bestiaulx,
Qui faint les dieux celestiaulx,
Ne fut si saiges que ceuls sont
Qui en bestes et en oiseaulx
Leur propre nature deffont.
Car maint, qui bien garde y prandra,
Sont singe tant sont escourté :
Et tant de taiches sur eulx a
Comme panthère; loqueté

Sont et de pluseurs draps brodé.
De leurs manches font chalemiaux,
Et se souillent comme pourceaux
Ès laides ordures du mont.
Hélas ! que ne s'avisent ciaulx !
Leur propre nature deffont.
  Adam, ne Noé ne chaussa,
Ne noz pères d'antiquité
Telz solers comme on trouvera,
Qui une aulne ont de bec anté
Dedenz de balaine enhanté.
S'en reculent comme crévicialx :
Leur cul monstrent, et leurs museaulx
Cueuvrent qui à descouvrir sont.
Et par ainsis ces gens nouveaulx
Leur propre nature deffont.
  Au chien, où envie s'en va,
Puelent bien estre comparé ;
Au lion qu'orgueil surmonta
Dont maint d'iceulx sont surmonté.
Apparant estre, hault monté
Veulent, bien cuider estre beaux
Par déhors : mais dedenz en eaulx
Bonnes vertus ne s'apparront.
Grans queues portent comme veaulx :
Leur propre nature deffont.
  Chascuns d'eulx par nuit veillera :
Aux suettes sont comparé.
Car par jour l'en les trouvera
En lit, jusqu'à midi sonné.
A touz gieux sont habandonné,
Et à vivre de gloz, morseaulx,
A convoitier l'or à monceaulx,
Et moquer ceuls qui bien feront :
Mais à faire ainsi leurs reveaulz,

Leur propre nature deffont.

L'Envoy.

Princes, ce que j'ay ci récité
Seroit bien de necessité
De laissier à vol et à mont ;
Car ceux qui font tel niceté,
Ont plus bestes que homme esté :
Leur propre nature deffont.

—

Ballade.

De la coeffure des dames (110).

—

L'en voit les cers naturelement muer
L'an une foiz le merrien de leurs testes :
Et leur souffist un an cellui porter
Sanz changement. Mais les dames sont prestes
D'entrechangier aux jours communs, aux festes
L'abit des chiefs en estrange manière,
Faire un auvent, com ceuls qui font verrière,
Qui leur cueuvre leurs visaiges devant
Piet et demi ; et semble à leur visière
Qu'elles aient le chief d'un cahuant.
Grant merveille est que d'elles regarder ;
Car cornes ont trop plus longues que bestes,
Tant qu'om ne puet leur doulz viaire cler
Vir. Trop y a d'espingles et d'arestes,
De cheveulx mors, de bourriaux et de crestes,
Et tant de ploiz et devant et derrière,
Que l'en prendroit d'assaut une barrière
Ains qu'om se peust pour baisier traire avant :
Et semble à maint, qui ont leur amour chier,
Qu'elles aient le chief d'un cahuant.

Vielles seulent ainsi leur chief hourder,
Qu'om ne voie leurs fronces dehonnestes :
Mais les jeunes n'en doivent pas user
Qui belles sont gracieuses, honnestes.
Face couvrir leur est unz droiz tempestes
Pour leur beauté : Nulle tel atour quière,
Soit condempnez et mis en une bière.
Si que portez ne soit doresnavant,
Sans dire plus ou temps ça en arrière
Qu'elles aient le chief d'un cahuant.

L'envoy.

Prince d'amour, Juno, Dame d'amer
Ce lourde atour ne laissiez plus regner
Sur les dames souz loy condempnant ;
L'umble joli faictes renouveller,
Tant qu'om ne puist desormais murmurer
Qu'elles aient le chief d'un cahuant.

—

Ballade.

Contre le comté de Brie, 1393 (111).

—

Sur tous païs de mortier et de boe
Ne se doit nulz à Brie comparer,
Que Dieux a fait de tous biens séparer :
D'y chevauchier n'est homme qui se loe
Et en tous temps y voy gens esgarer.
Sur tous païs de mortier et de boe
Ne se doit nulz à Brie comparer.
Vuignes n'y a, ne rivière, ne gloe;
Hayes, buissons pour les loups demourer.
Et au surplus à tout considérer,
Sur tous païs de mortier et de boe
Ne se doit nulz à Brie comparer.

Chanson Royal.

Du comte de Brie 1393. — (112).

—

L'en treuve ès drois de Champaigne (ce tiens)
Que la Brie est sa serve et sa Chamberière:
Car Champaigne est la forme de tous biens
De blé, de vin, de foing et de litière.
Brie froide est, qui n'a grosse rivière,
Fors boscaiges, nèfles sauvaiges, noix:
Pour ce doivent livrer en la fourrière
Ceuls de la Brie la mousse aux Champenois.
Car quant il pleust, ès terres ne croist riens:
Mais est le blef noiez en la royère:
De leurs boez font soliers sanz liens:
D'ardoir vert bois ont toudis la manière.
En leurs hostels n'a que cendres et fumière.
Leurs vignes sont des prunelles du bois:
Pour ce doivent livrer en la fourrière
Ceulx de la Brie la mousse aux Champenois
Et si leur fault, plus qu'autre païs, chiens
Pour les bestes des bois chacier arrière.
Et qui leur dit: dont viens tu — dont je viens?
Ils respondent ce que devant derrière.
De leur bestail font garde une bergière,
Qui par les champs queult la mousse à x dois:
Pour ce doivent livrer en la fourrière
Ceulx de la Brie, la mousse aux Champenois.
Bailliage n'a en Brie, ce tiens;
Champaigne à Meaulx et Trois sa justicière,
Vitri, Chaumont, par ces IIII liens,
Ou par les deux est Brie en volière.
A ces grans jours vient toudis la première:

Car là li fault venir querre ses drois.
Pour ce doivent livrer en la fourrière
Ceulx de Brie la mousse aux Champenois.
Les gens communs sont simples et insciens ;
A estrangier ne scevent ne estrangière
Chemin monstrer. N'onques Saint Juliens
Pour bon hostel n'ot cette marche chière :
Brioys n'ont rien qu'à paine et de traschière.
A Champaigne ont leurs recours mainte fois ;
Pour ce doivent livrer en la fourrière
Ceulz de la Brie la mousse aux Champenois.

L'envoy.

Princes qui veult de froit avoir matière,
D'yaue laper, de vert bois le fumière,
Et de vivre de boutons et de noix,
En Brie voist; Car c'en est la manière.
Mais Champaigne li fait à sa prière
Secours souvent d'uille et de pois :
Pour ce doivent livrer en la fourrière
Ceux de Brie la mousse aux Champenois.

—

Ballade.

Lettres des escoliers d'Orléans (113).

—

Très chiers Pères, je n'ay dénier;
Ne sanz vous ne puis avoir riens.
Et si fait à l'estude chier ;
Ne je ne puis estudier
En mon code, n'en ma digeste :
Caduque sont. Je doy de reste
De ma prévosté dix écus;
Et ne treuve homme qui me preste :

Je vous mande argent et salus.
Trop fault, qui est estudiens,
Si son fait veult bien advancier.
Il fault que son père et les siens
Lui baillent argent sanz dangier ;
Parquoy cause n'ait d'engagier
Ses livres. Ait finance preste,
Robes, pannes, vesteure honneste ;
Ou il sera uns malostrus.
Et qu'om ne me tiengne pour beste,
Je vous mande argent et salus
Vins sont chiers, hostels, autres biens.
Je doy partout ; j'ay grant mestier
D'estre mis hors de telz liens.
Chièrs Pères, vueillez moy aidier :
Je doubte l'excomunier ;
Cité suy. Cy n'a os ne areste,
S'argent n'ay devant ceste feste
De Pasques, du moustier exclus
Seray : octroiez ma requeste.
Je vous mande argent et salus.

L'envoy.

Très chièrs Pères, pour m'alegier
En la taverne, au boulengier,
Aux docteurs, aux bedeaux conclus
Et pour mes colectes paier
A la burresse et au barbier,
Je vous mande argent et salus.

—

Ballade.

Eloge de Paris 1394 (114).

—

O tu, cité de justice aournée,

Qui onques jour n'ouvras de tirannie,
Fille de Dieu et par lui gouvernée,
Mère de foy, marrastre d'érésie,
Le vray estat de la théologie,
A qui tuit crestien vont,
Saincte cité, qui de touz faiz respont,
Dieux a sur toy regart et paradis
Soubz le meilleur climat qui soit en mont :
Riens ne se puet comparer à Paris.

A toy ne soit nulle autre comparée :
Babiloine ne si comparast mie,
Ne Rome aussi qui tant fut renommée.
Ne Ninive, Florence, ne Pavie,
Troie la grant dont tu es départie,
Ne cil qui jamais seront,
A toy seule comparer ne pourront.
De tes grans biens est chascuns esbahis :
Plus en prant on, et plus en demourront:
Riens ne se puet comparer à Paris.

Pour ce doit tu partout estre louée,
Et chascuns doit amer ta seignourie.
Mainte dame as de grant beauté parée ;
Suir te suelt bonne chevalerie.
Tu as moult d'or, d'argent, de pierrerie
Et de joyaulx sur grant pont,
Le grant palais qui les mauvais confont,
Dont le seigneur est chief des fleurs de lys.
Tes noms durra ; Tuit dient et doient :
Riens ne se puet comparer à Paris.

—

Ballade.

Mœurs des champenois 1394 (115).

—

Veulz tu la congnoissance avoir
Des Champenoys, et leur nature?
Plaines gens sont sans décepvoir
Qui ayment justice et droiture :
Nulz d'eulz grant estat ne procure,
Et ne puevent souffrir dangier.
S'ils ont à boire et à mangier,
Content sont de vivre en franchise
Et ne se scevent avancier :
Toute gent n'ont pas ceste guise
Bien veulent faire leur devoir
Envers chascune créature,
Servir, sans nullui décepvoir,
Tous ceuls qui ne leur font injure.
Mais qui mal leur fait, je vous jure
Qu'ilz veulent leurs torfaiz vengier,
Paine mettre à eulx revongeir,
Soient séculier ou d'église,
Sanz la riote commencier :
Toutes gens n'ont pas ceste guise.
Et pour leurs fais ramentevoir,
Habiles sont à l'escripture
Les pluseurs, et à concepvoir :
Dont cinq d'iceulx met en figure
— Le Mangeur qui par très grant cure
Veult scolastique traictier,
— Saincte More, — Ovide esclairer
Vittry, — Machault de haulte emprise,
Poètes que musique ot chier :
Toutes gens n'ont pas ceste guise

L'envoy.

Princes le cinq fait à prisier
Clamenges et auctorisier,
Que réthorique loe et prise
Et tout ly poète estrangier :
Cilz est de Langres trésorier.
Toutes gens n'ont pas ceste guise.

—

Ballade.

Au roy du puits d'amour (116).

—

He ! gentils rois, dus de Poligieras,
Ne vous veuillez de France ainsi partir,
Métrifians mieulx de Pytagoras,
Réthoriques qui tant povez sentir.
Puis que la mort fit Machault départir,
Et que Vitry paia de mort la debte,
Ne fut veu tel com vous, sans mentir,
Si grant faiseur, ne si noble poète.
A tous propos faittes vers comme Primas.
Chascun veu veult en ce royaume oïr :
Diz amoureus faittes et de soulas,
Qui font les cuers des princes resjoïr :
Nulz povres homs ne peut de vous joïr.
Chose n'a nom qui par vous ne soit faitte.
L'en ne pourroit trouver, ne quérir
Si grant faiseur, ne si noble pouete.
En Languedoc ne vous embatez pas ;
Veuillez de ça vos escoles tenir.
Si vous partez, vous y mourrez, hélas !
Du puis d'amour vous vueille souvenir.
Nul ne se puet à vous appartenir ;

Car pour rimer en clos ou en charette
N'est aujourd'hui, bien le puis soustenir,
Si grant faiseur, ne si noble pouette.

—

Ballade.

Danger de prêter ses manuscrits (117).

—

J'ay mes livres en tant de lieux prestez,
Et à plusieurs qui les devoient rendre,
Dont li termes est failliz et passez,
Qu'à faire prest ne doy jamais entendre,
Laiz, ne chançons, ne faiz d'amours comprandre,
Hystorier, n'oneur ramentevoir
Quant je me vois sans cause décevoir
Et retenir mon labeur et ma paine.
Dolens en sui, à Dieu jure, et pour voir,
Plus ne presteray livre, quoi qui aviengne.
Il souffist bien que je soye entestez,
Et j'aie mis mon labeur et ma painne ;
Et se j'ay fais en mes chetivetez
Chose, qui soit où biens se doye prandre,
Donner le vueil liément, non pas vendre;
Mais qu'on face de l'escripre devoir
En mon hostel. Pour ce à tous fais sçavoir
Que nulz desormais requérir n'enpraingne
De mes livres, ne mes papiers avoir :
Plus ne presteray livre quoi qui aviengne.
Perdu en ay maint, dont je suis troublez,
Par emprunter ; et ce me fait deffendre
Que jamais nul ne m'en sera ostez
Par tel moien, à quoy nul ne doit tendre.
De ce serment ne me doit nul reprandre ;

Mais qui vouldra de mes choses sçavoir,
Très voulentiers lui feray apparoir
Sans porter hors; veoir vers moi les viengne,
Si sires n'est, qui ait trop grant povoir.
Plus ne presteray livre quoi qui aveingne.

L'Envoy.

Prince, Eustace, qui a la teste tendre,
Supplie à tous que dès or leur souviengne
De mes livres n'en retenir n'en prandre :
Plus ne presteray livre quoi qui aviengne.

Balade

Du bibliothécaire Loribault (118).

Je fu de trop male heure né :
En ce monde n'ay propre bien.
Mais comme à homme forsené
Me court l'en sus; on le voit bien.
On demande, on donne le mien,
L'en mamet souvent, que je jure;
On me bat, on me fait injure :
Crier ne excuser n'y vault.
Tourmentez suy contre droiture :
Je m'en rapporte à Loribaut.
Aucune fois suy raençonné,
Tant qu'il ne me demeure rien,
Et puis des enfans gouverné.
L'en me desrompt le cuirien,
Les œulx, le nez. Savetier, chien
Suy appelez. Chascun m'injure;
L'en me jette boe et ordure;
De l'un ay ou de l'autre assault.

Se l'en me fait mainte laidure,
Je m'en rapporte à Loribaut.
Qui est de nouvel ordenné
D'estude et livres gardien :
Il ne congnoit un A d'un B;
Il devendra logicien.
Note ce mot et le retien :
Chascun n'en suit pas sa nature.
Je suy viel ; de jouer n'ay cure
De telz gieux, où tant soufrir fault,
Dont nulz homs sages n'aroit cure :
Je m'en rapporte à Loribaut.

L'envoy.

Prince, foiblesce me court sure,
Et l'en se jeue oultre mesure
A moy, cui les esperis fault.
Dieu scet les griez maulx que j'endure.
Fuir m'en fault, se tel temps dure,
Je m'en rapporte à Loribaut.

—

Supplication

D'Eustache au Roy, 1395 (119).

—

Supplie Eustace humblement
Que comme derrenièrement
Vous aiez fait une ordenance
Que Baillis faront résidence
Sanz partir de leur Bailliaiges,
Sur paine d'estre cas de gaiges
Pour tant de jours qu'absens seront,
Que les receveurs nonceront
Et procureurs aux gens des comptes ;

Ce qu'ou royaume on ne vit onques :
Que Séneschaulx ne vos Baillifs
Fussent comme sers asservis,
Esclaves tenuz de leurs corps,
Et qu'ils n'osassent aler hors,
Ou demourer pour juste essongne
De leurs amis, pour leur besongne
Faire aussi, quant mestier leur est,
Pour leur gaiges mettre en arrest
Pour telz cas : — et il soit ainsis
Qu'ou Bailliaige de Senlis,
Qu'occuppe le dit suppliant,
N'ait mesfaiteurs ne maise gent;
Mais soit cois le païs paisible,
Sanz faire chose non loysible,
Les drois du peuple maintenus ;
Et les vostres bien soustenus.
Et y ait vostre dit Bailli
Selon vostre ordonnance et cri
Demouré, tenu ses assises
Et ses jours, et très grosses mises
Et despens sur un franc par jour,
Sanz seaulx avoir dons ne retour,
A cinq varlez et VI chevaulx,
En haine, en paine, et travaulx,
Pour justice et raison garder :
Où vous devez bien regarder.
Car deux hostelz lui fault tenir
Tousjours, pour aler et venir,
L'un à Senliz, l'autre à Compiengne.
Et n'est en qu'il ne lui conviengne
III c. frans mettre, oultre ses gaiges
Impeschiez ; dont c'est ses dommaiges.
Pour avoir esté à Paris
Pour l'utilité du païs,

Et mandement espécial
De vo Procureur général,
Par certain temps, et pour le fait :
Dont empeschement lui est fait
Des termes de la Chandeleur ,
Ascension de nostre seigneur
Derreniers passez et suians.
Et s'a tousjours bon Lieuxtenans
Au païs y cellui Eustace.
Qu'il vous plaise, de vostre grace,
Lui octroier que sanz contraire
Puist aler hors, où il a à faire
Pour son fait néccessairement,
Puis qu'il aura bon Lieutenant ,
Sanz le casser pour celle cause.
Car toute nécessité cause
Non avoir loys, non fraindre à dit :
Et attendu ce qu'il est dit ,
Et que franchise est noble membre,
Mandez aux gens de vostre chambre
Des comptes, à vos trésoriers ,
Et chascun d'eux s'il est mestiers ,
Et receveur de Senlis ,
Que des deux termes dessus dis,
Et aussis d'ores en avant,
Les gaiges du dit suppliant
Paient, pour faire sa dépense,
Nonobstant vostre ordonnance
Que vous modérez en ce cas,
Sanz estre de ses gaiges cas :
Ou, pour ce qu'il devient trop vieulx,
Vous plaise de pourveoir mieulx
De bonne personne et de saige,
Pour gouverner le Bailliage,
Où il n'est pas amé de tous :

Et il priera Dieu pour vous,
Ainsis que faire le souloit,
Et que difficulté n'en soit.

—

Ballade.

Mariage de Richard, roi d'Angleterre, et d'Isabelle de France, 1395 (120).

—

Ainsi qu'Eve, par la transgression
Du fruit mangier, que Dieux ot deffendu,
Adam aussi, vint la perdicion
De leurs enfans, qui furent confondu,
Fut cause et chief, quant elle ot offendu,
Que leur lignie alast aux infernaulx
Tous condemnez par lontemps pour leurs maulx.
Femme depuis répara ce dommaige ;
Car en Marie descendit Dieux li haulx.
Toute paix vint par un saint mariaige.
Par femme fut la grant dissencion,
Dont maint païs est gasté et perdu,
Entre les gens de l'isle d'Albion
Et de Gaule : tous deux s'en sont sentu.
Maint prodomme pour leur guerre mouru
Es batailles, ès sièges et ès assaulx
En divers lieux ; et encore dure entr'aulx
Celle rumeur pour terre et héritaige.
Si seroit bon d'appaiser leurs travaulx :
Toute paix vint par un saint mariaige.
Que femme aussi de la cognacion
Du roy des Frans, bonne et belle en vertu,
Fust requise pour mettre en union
Ces deux regnes, si comme autrefois fu,

Du roy anglois pour eschiver le fu,
Mort et péril d'eulx et de leurs vassaux,
De leurs païs et peuples principaulx,
Pour l'amour Dieu, veu qu'ils sont de linaige.
Du contraire ne croient leurs consaulx :
Toute paix vint par un saint mariaige.

L'envoy.

Princes royaulx, de bonne affection
Quérez la paix et réformacion
De vos subjez ; et vous ferez que saige.
Par le traictié d'umble conjunction
S'estes tout un : ne doubtez nascion.
Toute paix vint par un saint mariaige.

—

Ballade.

Des têtes chauves de la cour, 1392-1395 (121).

—

Les anciens furent jadis moult saiges :
Si doivent bien leurs dis estre gardez,
Et qu'om tiengne leurs faiz et leurs usaiges.
Or supplions que vous y regardez.
Coiffes eurent : tel estat nous rendez :
Et nous prierons tuit pour vous et pour eulx ;
Car bonnes sont à entre nous pelez,
Et à tous ceulx qui ont pou de cheveulx.
Eustace suy pour les pelez messaige,
Coucy, saint Poul, Hangest, Torcy : venez
G. de Bordes, Brifaut ; et à oultraige
Y est Colart de Tanques desplumez :
Hugues du Bois, Moreaux sont enrrumez.
Coiffe leur fault et a chascun d'eulx :
Car bonnes sont à entre nous pelez,

Et à tous ceulx qui ont pou de cheveulx.
Hutin d'Aumont, Philibert voz mesnages
A bien mestier que coiffe demandez ;
Saint Saut Lieu pert et Sausset leurs plumaige ;
De Poinsinet s'en est li poilz alez :
He ! Gentilz rois vers nous vous admandez.
Coiffes donnez aux porres soufraiteux ;
Car bonnes sont à entre nous pelez,
Et à tous ceulx qui ont pou de cheveulx.

L'envoi.

Princes, trop plus sont les aucuns grevez,
Qui pour couvrir ont cheveulx reboursez,
Que ceulx qui n'ont rien sur le peleux.
Pignes leur fault et le mirouer de lèz :
Si vous suppli que coiffe leur donnez,
Et à tous ceuls qui ont pou de cheveulx.

—

Ballade.

De l'yvers (122).

—

Alarme ! alarme ! yvers est descendus
Sur le païs à froide compaignie :
Il en a ja mains mors et enfondus.
Armez vous tost, pour sauver vostre vie ;
Car nulz ne tient contre s'artillerie.
Vent et gresil fait traire à ses archiers
Gelée et nois fait traire à ces a (*sic*)
Et bise fait la bataille première :
Les mal armés assaudra tous premiers.
Garnissez vous, avant qu'iver vous fière.
De tous harnois, de bons chauçons velus,
D'escafillons, de sollers d'abbaie,

Pourpoins fourrez, les plates par dessus
De garde bras pour le trait en partie.
Un Jaques aiez, ou grant cotte hardie ;
Pour ganteletz parlez aux peletiers :
Martres et gris achatez voluntiers,
Grans chaperons et cornette à visière,
Peaulx de chameulx et draps fors et entiers :
Garnissez vous, avant qu'ivers vous fière.
Et ne soiez rèz, baingniez, ne tondus ;
Mais vos menteaulx fourrez n'oubliez mie,
Chaudes chambres natées sus et jus,
Les huis fermez, fenestre qui ne crie,
Le chaut cive et bonne espicerie,
Des meilleurs vins, chapons, connins, plouviers,
Garnache avant, ypocras soit portiers ;
De bon duvet faictes vostre litière :
Ainsi fuirez la froidure, amis chiers.
Garnissez vous, avant qu'iver vous fière.

L'envoy.

Princes, yvers les povres gens guerrie :
Les mauvès tue et les chétis estrie ;
Perdre leur fait planche, pont et barrière.
Les riches non ; car chascuns estudie
Contre le froit. Et quoy que nulz vous die,
Garnissez vous, avant qu'yvers vous fière.

—

Ballade.

De l'ordre de la baboe (123).

—

Un ordre sçay de nouvel establie,
Dont maintes gens se doivent fort louer,
Et où l'on doit boire jusqu'à la lie

Tant qu'ès hanaps ne doit rien demourer.
Et si doit on toudis du pot verser
Vin ès vaisseaulx, l'un l'autre requérir :
Les requérans y doivent obéir,
Sans refuser tout boire et sans escroe :
Ainsi se doit cest ordre maintenir,
Qui s'appelle l'ordre de la baboe.
Siffrevast est abbez de l'abbaie :
De son couvent vueil les moines nommer ;
Rocherousse, le Flament, ne s'oublie,
Robert Tesson et Enfernet Le Ber,
De Poquières Leborgne bachelier.
Pierre vous vueil de la Trémoille offrir,
Les Bouciquaux qui se puelent souffrir,
Harmanville, Regnier Pot que je loe.
Car bien se font en l'église servir,
Qui s'appelle l'ordre de la baboe.
De Jehan Augier convient que je vous die,
De saint Germain, Montagu au vis cler,
Et d'Uguenin à la chière hardie,
De Chevenon qui bien se scet huver.
Messire Arnoul y scet boire et huver ;
Sempy et Sync si scavent contenir :
Et d'Angennes font la Regnault venir.
Le Barrois fait à Thorigny la moe :
En la maison se scevent bien chevir,
Qui s'appelle l'ordre de la baboe.
De ceste ordre qui vient de Normandie,
Ne doy Pierre de la Haie oublier,
Ne Guille de l'Aigle à ceste fie :
Jehan y doit d'Estouteville aler :
Robinet doy de Boulongne appeler ;
Car puissans est pour l'ordre soustenir
Où l'on ne doit nul homme retenir,
Si tant ne boit que son cuer en vin noe.

Lors en l'ostel puet moines devenir,
Qui s'appelle l'ordre de la baboe.
Car, par ma foy ! c'est noble compagnie
Où l'on oït bien tabourer et hurter.
On y sert Dieu du main jusqu'à complie :
Nulz malades n'y puent demourer.
L'un à l'autre fait le vin présenter,
Tant qu'à boire font tous les poz tarir.
Qui malade est, là se face garir :
Car mainte y ont gros nés et grosse joe,
Qui ne scevent de l'ostel départir,
Qui s'appelle l'ordre de la baboe.

L'envoy.

Princes, qui veult rire et soy esjoir
De biaus parlers et de bons moz oïr
Et de chascun la manière et la roe,
Voise veoir ces gens au départir
De la maison, où maint sont vray martir,
Qui s'appelle l'ordre de la baboe.

—

Chanson royal.

L'ordre du cordier (124).

—

Dieu gart, monsieur le Bailli !
— A bien soiez, sire Prodoms.
Que vous fault ? pas n'avez failli,
Se vous voulez : cy est uns homs,
Voire deux, murdriers et larrons,
L'un parmentiers à rouge aumusse,
L'autre savetier qui se musse,
Qui jadis firent l'escuier,
Et portèrent plume d'ostrusse :

Donnez leur l'ordre du cordier.
  Ceulz m'ont maintefois assailli
Et robé poulet et chapons ;
A pillier ne sont esbahi
Chevaulx, vaches, brebis, moutons :
Or ont prins habis de charretons.
Un temps fut, se leur apparusse,
Que j'eusse un coup sur ma cocusse.
Reprandre leur fault leur mestier ;
Mais pour faire nouvelle Prusse,
Donnez leur l'ordre du cordier.
  Sergens alez prandre celli
A l'aumusse, nous le voulons,
Et l'autre pour parler à li.
Ces deux mettez en noz prinsons.
— Sire Bailli, nous appellons
De ce grief comme torturier.
— C'est bien dit : nous y pourverrons :
Donnez leur l'ordre du cordier.
  Or ça venez parler à mi ;
N'aiez paour. — Nous nous doubtons ;
Pourquoy véez là nostre ennemi ?
— Dictes voir. — Chaşcuns est prodoms.
— Vous mentez : tost les gehinons.
— Haro ! — qu'as tu ? — J'ay pis que puce :
Je muir — di donc. — Ha ! sainte Luce !
Certes je suis larron, murdrier :
Bien vouldroie que je mourusse.
— Donnez leur l'ordre du cordier.
  Il l'ara, ses compains aussi.
Or tenez ces deux chaperons :
Estraing — haro ! pour Dieu mercy,
Vous serrez trop fort les boutons.
— C'est trop tart. — Nous nous repentons :
De confesser ayons induce.

— Il vous vaulsist mieulx estre en Russe :
Dyables vous firent chevauchier.
Tout homme qui biens d'autruy suce,
Donnez leur l'ordre du cordier.

L'envoy.

Princes, chassoires, grésillons,
Fuz ès jambes pour justicier :
Et pour pugnir mauvais garcons,
Donnez leur l'ordre du cordier.

—

Rondeau.

Sur la naissance de Louis de France, duc de Guyenne, 22 janvier 1396. (125).

—

Dieu envoya la paix du ciel en terre,
Quant il tramist son fils pour les humains :
Par tout le monde cesse lors toute guerre ;
Dieu envoya la paix du ciel en terre
Par les deux hoirs qu'il nous a fait acquerre.
Veille apaisier nos ennemis mondains!
Dieu envoya la paix du ciel en terre.

—

Ballade.

Grace pour le peuple. (126).

—

Vicaire Dieu, commis ou temporel,
Oint et sacré de sa saincte unction,
Qui aujourd'ui t'a fait en ton hostel
Hoir mascle avoir pour ta succession

Continuer, congnois l'afection,
Grace et amour que Dieu te fait et donne
Pour succéder ton hoir en la couronne,
Com de Saül ta lignie n'efface.
Or le congnois, sers, honoure et guerdonne :
Au peuple fay rémission et grace.
Considère toy estre homme mortel :
L'un de l'autre ait pitié, compassion.
Pour acquérir règne perpétuel,
Et qu'en tous temps puist durer ta maison,
Foy, charité garde, droit et raison.
Des biens de Dieu à ton peuple redonne ;
Pugnis les maulx, aux ignorans pardonne ;
Et ne soit nul, qui aux povres mefface ;
En bon estat tien tousjours ta personne :
Au peuple foy rémission et grace.
Ayme et deffen le bien espiritel,
Et pour honeur de cette nascion
Edifier fay de paix un autel.
Du jou pesant fay relaxation,
Pour vie avoir et augmentacion.
A ton vray hoir fay quelque chose bonne ;
A son venir ta clémence habandonne,
Comme Dieu fist pour sauver nostre estrace.
Retien ces mos, met à euvre et les sonne :
Au peuple fay rémission et grace.

L'envoy.

Princes, hui a grant joie ta région ;
Et maint ont fait très devote orison
Afin d'avoir héritier, qui leur face
Amour, douçour, droit et deffencion :
Exauciez sont. Pour ce en conclusion,
Au peuple fay rémission et grace.

Ballade.

Contre Jean de Montaigu (127).

—

Le beau, le doulx, le poupinet,
Le long, le droit, le gay, le savoureux;
Le gentil corps et le chief crespelet,
Megre ne gras, au viaire piteux,
Que si bien scet faire le gracieux,
Et qui porte la dorée toison,
Pour cens mars d'or ne donroit ses cheveux :
Milleur marchié a fait de ma maison.
Et que Dieu gart le doulx favoureuset,
Et son menton où il a pau de peux,
Dont à Paris tiennent dames leur plet,
Et qui devient de chascune amoureux!
Haro! Haro! come il est gracieux,
Tendus et mols comme un petit oison.
Trop vent son corps, qui en est désireux :
Milleur marchié a fait de ma maison.
C'est Vitagu, autrement blondelet,
Qui les femmes veult avoir deux à deux.
C'est merveille que li bon sire fet,
Et comme il est aux armes vertueux.
Sire Saint-Mor, rendez le moy goutteux :
Je vous en fais prière et orison.
Rendez lui bien ses déliz outrageux :
Meilleur marchié a fait de ma maison.

L'envoy.

Princes, les ras, les souris et les leux
Puissent rongier Vitagu le couillon,
Qui ne donroit pour mille francs tous seuls :
Meilleur marchié a eu de ma maison.

Ballade.

Bataille de Nicopolis, 1396 (128).

—

Las ! si Judith ploura pour Béthulie,
Rachel aussi pour la mort ses enfans,
Jhérusalem aussi dont fist plour Jhérémie
Sur son exil, qu'il fut prophétisans
Pour ses péchiez, doivent plourer les Frans
Nevers, Bar, Eu connestable de France,
Marche, Coucy, l'Admiral qui s'avance ;
La bannière porta de Nostre Dame
Contre les Turs : mains dévos meurt par lance.
De chascuns d'eulx ait Dieu mercy de l'âme !
L'an M. CCC. IIII. XX, en Turquie,
Sur le septembre, adjoint encor XVI ans,
Ot maint baron et le roy de Hongrie,
François, Anglois, Bourgongnons, Alemans,
Les pluseurs mors, autres prins des tirans,
Pluseurs fuitis. Plourons ceste meschance !
Vengeons leur mort! aions en Dieu Fiance !
Prions pour eulx! donnons d'or mainte drame
Aux povres gens! faisons leur secourance !
De chascun d'eulx ait Dieu mercy de l'âme!
Nichopoly, cité de payennie,
Au temps là où li sièges fut grans
Fut délaissiés par orgueil et folie;
Car les Hongres, qui furent sur les champs
Avec leur roy, fuitis et récréans
Leur roy meisme enmainent par puissance
Sans assembler. Ayons tuit souvenance
Ou prisonniers que tient Basach soubz lame,
Des mors aussi, pour garder no créance!
De chascun d'eulx ait Dieu mercy de l'âme?

L'envoy.

Prince, pour Dieu humblement vous supplie
D'avoir tousjours loial chevalerie,
Et d'estre humble, qu'orgueil ne vous diffame.
Car Dieu le het, et ne vous fiez mie
En traiteurs, dont no gent est périe.
De chascun d'eulx ait Dieu merci de l'âme!

—

Ballade.

De ceulx de France qui furent en Hongrie, 1396 (129).

—

Las! où sont les haulx instrumens,
Les draps d'or, les robes de soye,
Les grans destriers, les parremens,
Les jousteurs qu'à veoir souloie,
Les dames que dancer veoie
Dès la nuit jusques au cler jour?
Las! ou est d'orgueil le séjour?
Dieux la mis en partie à fin,
Je ne voy que tristesce, et plour,
Et obsèques soir et matin.

Ou sont les enchaînements
(Que l'on portoit comme courroye,)
D'argent et d'or, leurs sonnemens,
Pour mieulx prandre ces saulx? on voie
L'essil de corps, de la monnoie,
Gast de viande et d'atour,
Perte d'espérit, grant luour
De torches, gastement de vin.
Je ne voy que tristesce, et plour,
Et obsèques soir et matin.

Et en mains lieus noirs vestemens,

Porter deuil et courroux pour joye,
Sonner pour les trespassemens
De pluseurs, que pité convoye
Au moustier. Vengence mestroye
Péchié en quelconque seigneur,
En grant, en moien, en meneur :
Soyon tout à bien faire enclin.
Je ne voy que tristesce et plour,
Et obsèques soir et matin.

L'Envoy.

Princes, abisme est li jugemens
De Dieu et ses pugnissemens :
Il l'a bien monstré à ce tour ;
En Turquie est ses vengemens,
De loing, par divers mandemens,
Pour noz péchiez plains de venin.
Je ne voy que tristesce et plour,
Et obsèques soir et matin.

—

Ballade.

Projets de guerre en Italie (130).

—

Selon aucuns très anciens poètes
Faingnans d'oyseaulx et de bestes leurs fables,
De Prothéus et de Ganimèdes fectes
Et de pluseurs, qui sont mal entendables
Aux gens communs, sont les diz récitables
Où le coq doit les Alpes transvoler,
L'aigle et poucins d'icelle subjuguer,
Et si rongnier les ongles, queue et eles,
Que, en chéant lors sans povoir relever,
Perdra du tout ses plumes natureles.

Combien qu'adonc seront à lui retrectes,
Pour contrester au coq et ses aidables,
Grues, brehiers, cornailles et suettes,
Oyseaulx villains per rivières novables,
Au pié des mons, et grifons conquérables,
Faucons gentilz se venrront là monstrer
Avec le coq pour lui réconforter :
Et là seront les batailles crueles,
Maint oysel mort : l'aigle, a cel assembler,
Perdra du tout ses plumes natureles.
Ses niz seront destruiz : les alouettes,
Cignes, paons, tous oyseaulx amiables
Venrront au coq obéir et leurs sectes ;
Et lui seront comme à seigneur féables.
Lors les prandra comme frans justiciables,
Et les menrra avec lui oultre mer.
Il se fera des oiseaulx couronner,
Qui par tourbes suivront universeles :
Dont l'aigle lors, qui ne s'est faicte amer ,
Perdra du tout ses plumes natureles.

L'envoy.

Princes, li coqs se doit briefment monstrer
Et les trois mons de ses Alpes monter ,
Où Hanibal fist à fer et à peles
Et par grans feux les chemins pour passer :
Dont se vray est, l'aigle par ce voler
Perdra du tout ses plumes natureles.

—

Balade.

Comment homme ne femme ne se doit amortir à ses enfans (131).

—

Il est bien fouls qui s'amortit

A homme n'a enfant qu'il ait,
Et qui, tant comme il peut, ne vit
Franchement, et qui ne se fait
Tousjours du sien seigneur parfait,
Sanz le bailler en autres mains.
Destruis en sont maintes et mains,
Vilz tenus, affolez des corps,
Qui en meurent povres et vains :
Qui s'amortit, pis vault que mors.
Car sanz cause autruy enrrichit :
Son franc vouloir, sa terre lait,
Ses meubles : puis l'ont en despit
Ses enfans. Mangier puet du lait :
On le het ; chascun lui dit lait ;
Deschaux est, dessirez, dessains,
Mal put, mal vestu, petit crains,
Et de grans reprouches alors
Clamé des siens or vilz, villains :
Qui s'amortit, pis vault que mors.
Mais tant que le siens seignourit,
On le sert ; nulz ne lui meffait ;
On l'ame, on craint, on l'obéit,
Tant soit vieulx. S'il a bon retrait,
Ses hoirs ne lui font nul faulx trait,
Pour doubte qu'il ne soit abstrains
De vendre ou donner : c'est plus sains
Que le donneur, qu'om chace hors.
Ne vous tuez pour vos prochains !
Qui s'amortit, pis vault que mors.

L'envoy.

Princes, de grant folie est plains
Qui s'amortit et petit plains ;
Et s'il a angoisse à effors,
C'est à bon droit, s'il est restrains :
Soit tousjours hoirs du sien certains (incertain).
Qui s'amortist, pis vault que mors.

Ballade.

Cupidité des gens de cour (132).

—

Chascun se prant à amander
Et se confesse chascun jour :
En conseillant vont demander
Pluseurs argent à leur seignour.
Li grant, ly moien, li minour,
Soi à Duc, à Prince ou à Roy
Ne font que dire sanz séjour :
Sire, souviengnes vous de moy.
Faictes mes lettres commander ;
Parlez au Flamenc en destour ;
Veuillez les généraux mander,
Que paiez soye sans retour.
— Et l'autre dit : pour le meillour
De vos cofres plus brief n'y voy.
Chascun fait ainsi sa clamour :
Sire, souviengnes vous de moy.
Par derrier la table, au disner,
Et à leur souper vont à leur tour
Les compaignons pour confesser
L'un après l'autre, et font leur plour :
On les rassoult de leur folour.
Response ont souvent troy et troy,
Disans partans plains de dolour :
Sire, souviengnes vous de moy.

L'envoy.

Princes, puis qu'om veult Dieu doubter
Et sa conscience ordonner,
Encor sera bonne la loy.
Chascuns va pour soy dolouser.

Vers vous, en disant ce parler :
Sire, souviengnes vous de moy.

—

Ballade.

Deschamps dénonce ses ennemis (133).

—

Hugues d'Ais et Prunelé,
Garensières et Florigny,
Les deux Machaus, Angelé,
Petiot, Huet, Villy
M'ont mainteffois assailly
Et fait trop de villenye,
Batu, et féru, et laidy :
Je pry Dieu qui les maudye.
En ma tente m'ont robé,
Et sur le ventre sailly,
De piez et de poins foulé :
Poinsinet, de Juvigny,
Et Torchapel que je vy
M'ont manoyné de partie.
Pité n'ont, grace ne mercy :
Je pry Dieu qui les maudye.
Encor m'ont il plus trompé :
De larron m'ont donné cry ;
Et sur un cheval troussé
Par l'ost m'ont mené ainsy,
Criant : amblé a cecy !
Pendés ! ne le laissiez mie !
Pour ce, à tousjours les reny :
Je pry Dieu qu'il les maudye.

L'envoy.

Prince, ainsi m'ont pourmené

Vos gens : c'est mauvaise vie.
Et gresillons m'ont bouté :
Je pry Dieu qui les maudye.

—

Ballade.

De l'historien Froissard (134).

—

Dont venez vous ? — Je viens de Saint Omer.
— Or me dictes des nouvelles du Roys.
Les avez vous veus aux tentes assembler ?
Arons nous paix de tous poins ceste foys ?
Dictes nous en, car vous avez la vois
D'avoir escrit de leur faiz queroniques.
— Je vous jure sur Dieu et sur la crois,
Je n'ay rien veu fors le moustiers de Liques.
Quant à chose dont je doye parler,
Excepté ce que j'ay veu les Anglois
A Saint Omer et venir et aler
Vers la reine d'Angleterre à hault doys.
Et si, dit on qu'à la fin de ce mois
L'avoiera l'en vers Calais près des diques
Au Roy Anglois ; puis mon départ d'Artois
Je n'ay rien veu fors le moustiers de Liques.
Et les chevaux qu'on y fait establir,
Dont Pompée fut pour tel fait destrois.
N'autre chose ne vous scay raconter,
Fors d'un varlet breton qui par ses doys
IIII. X. X francs, sans dire je m'en vois,
Et un roucin qui estoit bons et friques,
M'a desrobé. N'en cerchant parmy les bois,
Je n'ay rien veu fors le moustiers de Liques.

L'envoy.

Princes, j'aray bien pou à sermonner,
A escripre, n'a vos faiz ordonner
De ce traicté des noces autentiques :
Et pour ce veuil cy mon euvre finer.
Et en finant, puis bien à tous jurer,
Je n'ay rien veu fors le moustiers de Liques.

—

Ballade.

Vœux pour la paix. (135).

—

Guynes, Hames, Merc, Sangatte, Calays,
Oye et Puille qui nous faictes frontières,
Finerons nous de guerroyer jamais?
Tout est destruit en plain et en costière.
Quérir nous fault nos vivres trop arrière ;
Bien nous entrecognoissons ;
De jour en jour toudis apovrissons.
L'on gaingne po vers Banelinghem :
Pour ce vous lo que nous nous accordons
D'acort commun à Rodelinghem.
Ly plat païs ars, gastez et deffaïs,
Tristes, dolens perdroit en tel manière.
Ardre huchoit en disant : faictes paix ;
Le Montore, le Planque amie chière,
Estremboque, Andruic qui est fière,
Le Virelart requérons ;
A Lambon, Liques, Fyennes supplions.
Tout est perdu vers Banelinghem :
Pour ce vous lo que nous nous acordons
D'acort commun à Rodelinghem.
Ne guerrions plus le païs désormais :
Tant est désert qu'il n'y a que bruière.

De vous nourrir ne peut porter le fais.
Quérons ailleurs guerre qui nous afière ;
Sur Sarrazins levons nostre bannière ;
Encontre yceulx nous croisons.
Et ce païs à repeupler laissons
Aux bonnes gens d'environ Tournehem.
Se l'en m'en croit la guerre finerons
D'acort commun à Rodelinghem.

—

Ballade.

De trois choses à redouter : (136).

—

De trois choses nous veuille Dieux garder,
Et tous les bons en ceste mortel vie !
La première est de peuple révéler
Qui tout destruit en sa forsennerie ;
Et de seignour qui a grant seignourie,
De sa fureur, pour sa hastiveté ;
Et de la mort qui soudaine s'escrie :
Car en ces trois n'a raison ne pité.
L'en ne pourroit peuple esmeu retarder
Qu'il n'ait avant sa folour assevie.
Je le puis bien en pluseurs lieux prouver
Par Beauvoisin, Flandres et Lombardie,
Et par Paris en la greigneur partie,
Et par autres qui se sont revélé.
Donc qui ces points fuit, ce n'est pas folie ;
Car en ces trois n'a raison ne pité.
Ire en seigneur fait moult à redoubter ;
On le scet bien à Milan, à Pavie.
Ne fist Noiron Séneque à mort livrer
Hastivement, et par mauvaise envie ?

Si font pluseurs que droiz n'est que je die.
Soudaine mort en a maint craventé.
Bon eschiver fait tele compaignie :
Car en ces trois n'a raison ne pité.

—

Chanson royal.

Mort du Sire de Coucy (137).

—

O Saint Lambert, le Chasteler, Coucy
La Fere, Oysy, Gercie, Saint Gombain
Marle plourez, et le chastel d'Acy,
Le bon seigneur qui vous tint en sa main,
Et qui si bien servy son souverain
En pluseurs lieux, à grant chevalerie,
Tout noble cuer qui s'arme et crie,
La mort et fin d'Enguerrant le baron ,
Qui trespassa pour la foy en Turquie !
Prions à Dieu, qu'il lui face pardon.
Car à son temps fut appers et joli,
Saige, puissant, de grant largesse plain,
Beau chevalier, bien travaillant aussi ,
Sanz nul repos. Hostel tint large et sain
De chevaliers, qu'il avoit soir et main
Avecques lui, de s'ordre et compaignie,
Preux et hardiz. Un temps en Lombardie
Arreste, prinst la cité de Renon ;
Et par avant le craint Milan, Pavie :
Prions à Dieu, qu'il lui face pardon.
A son dessus ot des vaincus mercy :
En tous estas fut commun et mondain.
Pour sa douçour maint franc cuer le servy :
Tout gouvernoit sans travaillier en vain :

Osteriche sentit bien son levain,
Flandres, Guerle, Savone et Barbarie,
La frontière de Calays, Picardie,
D'Angolesme, de Guyenne environ.
Or est tout cheu en femme son amie :
Prions à Dieu, qu'il lui face pardon.
Maintes gens ont pour li le cuer nerci :
Car ses armes n'ont point d'omme prochain,
Qui les porte pour représenter li :
Mortes sont. Dont trop fort me complain.
Et diviser conviendra le terrein
Estrangement, et changier seignourie,
Terre qui fus si doucement nourrie.
Clergé, nobles, peuples plourez le non
Du bon seigneur, qui tant ot noble vie :
Prions à Dieu, qu'il lui face pardon.
Et à tous ceulx qui là furent occy
Dessoubz Basac le turc, par cas soudain,
Dont maint seigneur et noble homme pery.
L'an mil CCC IIII XX pour certain,
XVII ans adjouste à ce méhain,
Mourut l'ivers de male maladie
Tout prinsonnier. Ses os en l'abbaye
De Nogent sont en tombel riche et bon,
Dessoubz Coucy, o son anceserie :
Prions à Dieu, qu'il lui face pardon

L'envoy.

Prince, pour Dieu en la terre chierie
De Conssioys et de la baronnie,
Où les chasteaulx sont de si grant façon,
Ne recevez nul qui vous contrarie :
Terre ne soit du prodomme périe.
Prions à Dieu, qu'il lui face pardon.

Chanson Royal.

Sur le fait de la religion 1396-1410 (138).

—

Puis que religion cesse,
Et que prestre furent mondain,
Et que l'église délaissa
L'estat Pierre son souverain,
Symon, Giézi vint en sa main
Qui lui aprinst à marchander.
Adonc prinst le peuple à errer,
Paines et guerres mouvoir
Entre les princes. C'est tout cler ;
Mal chief fait les membres doloir.

Depuis LX ans en ença
Convoitise à mis son levain
A la court Dieu; tant que pieça
Bon clerc y sont alé en vain :
Science en est mise à l'estrain.
Les non saichant voit-on lever
Par faveur, promettre, ou donner ;
Les bons ny peulent riens avoir ;
Science et foy en fault cesser.
Mal chief fait les membres doloir.

De dolente heure s'avança
Ciels, qui pestrit aux gens tel pain,
Dont division commença.
Tant que nostre loy tout à plain
Est en grant cisme et grant desdain.
Deux pappes se font aourer,
Dont il ne deust c'un seul regner :
Que ne font les roys leur devoir
D'un concille pour ce trouver ?
Mal chief fait les membres doloir.

Qui deux elections pensa,
D'Antecrist fut l'un, pour certain,
Se la vraie par lui faussa :
Il nous germa périlleus grain.
Colleges n'attendez demain ;
Estudes vous deussiez aler
Devers le roy pour emporter
Ce concille, et cherchier le voir
Pour si grant erreur rappeler :
Mal chief fait les membres doloir.
Car tout se destruit, çà et là.
Empereurs, roys, noble, villain
Ont pour ce guerre : or y parra
Que feront François et Romain,
Alemant et Oultremontain,
Tous clercs de ça et de la mer :
Crestiens estes ; c'est amer.
Faictes un vray pappe apparoir
Et par concile déclarer :
Mal chief fait les membres doloir.

L'envoy.

Empereurs, roys, ducs, conte, per,
Collèges, estudes, non per
Faictes ce cisme ramouvoir,
Et par raison déterminer
Un seul pappe ; ou tout voy finer.
Mal chief fait les membres doloir.

—

Ballade.

Du schisme de l'Eglise qui est aujourd'hui moult troublée par la Lune 1394-1400 (139).

—

Mercure, Mars, Jupiter et Vénus,

Et chascun d'eulx ensemble, le Souleil
Ont par longtemps regné, et Saturnus,
Fait et crée un regne non pareil,
En divers lieux, dont je me merveil,
Selon les cas de leur conjunction,
Et les signes tenir la région,
L'un puis l'autre, chascun en sa chacune.
Mais de ces VI voy la conclusion,
Puisque je voy vouloir regner la Lune.
Le septiesme est nommé cy-dessus,
Froide et trouble, qui fait son appareil
De tous vices et pechiés mettre sus ;
Et qui ara principalement son œil
A convertir pour le prince d'orgueil.
Le séducteur fils de perdicion,
Par symonnie et par ambicion
Fera ça jus une loy si commune,
Que tout cherra en désolacion,
Puisque je voy vouloir regner la Lune.
O quel douleur ! Marrastre des vertus,
Et nourrice de desloial conseil,
Par toy sera ly mondes corrompus
Et les mauvais tirans mis en estueil,
Les bons foulez et la loy, las ! quel dueil !
Tu semeras toute division,
Si les signes n'ont opposicion
En ton regart. Toute male fortune
Vient et descent pour no finicion,
Puisque je voy vouloir regner la Lune.

L'envoy.

Princes se deça n'y met provision
Par sa pité, et dévote oraison,
Et charité, par ces trois ou par l'une,
En rémouvant telle constellation,

Tout périra : c'est mon opinion,
Puisque je voy vouloir regner la Lune.

—

Ballade.

Sur le fait de l'union, 1396-1400 (140).

—

Quels nouvelles de l'union?
Seront ces deux pappes d'acort,
Qui font partout division,
Dont toute guerre et tout mal sort?
— Nennil : chascun a trop de port,
Trop d'auctorité et d'estat :
Roy les soustiennent et prélat;
D'y pourvéir sont négligent.
Quant cessera donc ce débat?
Quant il ne sera plus d'argent.
Causée est la discencion
Pour les dons et pour le rapport
Des bénéfices, ce dit on,
Que Giezy fait tenir à tort
A pluseurs : congnoissance dort.
Joyaux d'or, escuelle et plat,
Diziesmes, dont pluseurs sont plat,
Font ce triboul entre la gent.
Mais desconfit seront et mat,
Quant il ne sera plus d'argent.
Car lors, selon m'opinion,
Convoitise et convoiteux mort
Soient. Par ce l'élacion
D'orgueil cherra, et le confort
De povreté revendra fort;
Humilité en son climat

Compte ; or et finance s'abat,
Qui fait tout le monde indigent.
Plus ne seront com chien et chat,
Quant il ne sera plus d'argent.

L'envoy.

Prince, toute sousvencion,
Gage excessif, grant pencion,
Estas, dons faiz folagement,
Orgueil, envie et traison
Yront tous à perdicion,
Quant il ne sera plus d'argent.

—

Chanson royal.

Des apôtres et des cardinaux 1389-1399. (141).

—

Jehans, Pierres, Pols, Philippe, Thomas
Andrieu, Jaques, Barthelemieu, Symon
Judes et Luc avecques Mathias,
Furent de Dieu les puissans champions,
Qui coururent par toutes régions,
Sonnans leurs douze bucines
En trois langues ébrieux, grecques, latines,
Qu'ilz conquirent par paynes et par travaulx
A la loy Dieu, par leurs exemples dignes :
Aujourdhuy font ainsi les cardinaulx.
En Ephesim ot Jehan de grans débas,
Où pour Dieu but venimeuses poisons ;
Ens ou tonnel fu ses vierges corps las,
En l'uille ardent, ès perilleux bouillons.
Ne copperent à Rome les félons
Pierre le chief, qui benignes

Reçupt la mort, et Polz pour ses doctrines
En reprenant les princes des dieux faulx
Et de l'erreur des créances indignes ?
Aujourduy font ainsi les cardinaulx.
Philippes fu en Sithe bons prélas ;
En Inde fut Thomas noble maçons ;
Beau palais fist Berthelemieu; helas !
Fu escorchiez. De saint Andrieu lisons
Qu'en croix mouru ; décapitacions
Fu à Jaques ès marines
De Compostelle et des marches voisines ;
Judes et Luc soufrirent moult de maulx ;
Mathieu, Symons eurent poingnans espines :
Aujourduy font ainsi les cardinaulx.
De Jhesucrist furent les advocas,
Et de la foy furent chasteaulx et pons ;
Et prescherent vérité en tous cas.
De l'église furent les drois patrons ;
Ils en furent mors occis et déronps,
Par leur bonnes disciplines.
Mourans de faim, sanz tolte et sanz rapines
Alèrent nuz, dessirez et deschaulx,
En guérissant tous malades par signes.
Aujourduy font ainsi les cardinaulx.
Gezy n'etoit, ne Magus un seul pas ;
Car en ce temps ne regnèrent leurs noms ;
Les apostres ne le souffèrent pas.
L'esglize estoit alors donnée aux bons,
Sanz pris d'argent. Pour Dieu regardons
Les estas, les grans cuisines,
Les grans destriers, robes, manteaulx, ermines,
Les escuiers, la tourbe des chevaulx,
Qui sont à court, et les divers couvines :
Aujourdhuy font ainsi les cardinaulx.

L'envoy.

Princes, je tien que ces douze barons
Furent cause des biens que nous avons :
Et par péchié sommes cause de maulx
Que chascun jour tuit et toutes souffrons.
Crime mercy, mauvaise œuvre laissons :
Aujourduy font ainsi les cardinaulx.

—

Ballade.

Du cumul des benefices, 1389-1399 (142).

—

Vous qui tenez cinq prouvendes ou six
Tant cathédraux comme collégiaux,
Patronaiges, chapelles neuf ou dix,
Cures aussi pour emplir vos boyaux
Et de vos gens, estes vous bien loyaulx ?
Et povez vous bien desservir chascune
En un seul lieu, menant vie commune,
Estat mondain en délectacion ?
Certes nennil : vostre vie est trop brune :
Vous les tenez à vo dampnacion
Et en levez revenue et proufis,
Pour enrichir hoirs et jouvenciaulx ;
Dont povres clers, selon les drois escrips,
Deussent estre chascun pourveu entr'iaulx,
Pour servir Dieu. Mais vous est parciaulx,
Qui sans scavoir ou par cas de fortune,
Ou prieres d'aucun prince ou d'aucune,
Mangez telz biens par leur promocion.
Départez les au povre clerc qui june :
Vous les tenez à vo dampnacion.
Rendre vous fault les biens du crucifis,

Clers ou non clers, prestres, officiaulx,
Que vous levez sans estre desservis,
Que manjurent putains et maqueriaulx.
Vous compterez ; car li juges royaulx,
Qui siet dessus le souleil et la lune,
Congnoist voz faiz et votre vie enfrune.
Cilz vous fera sa condempnacion
Des biens ravis, qui engendrent rancune :
Vous les tenez à vo dampnacion.

L'envoy.

Prestres et clers qui tenez tels monciaulx
De chapelles, vous autres curiaulx,
Des povres clers ayez compassion :
Répartez leur ces biens ecclesiaulx,
Afin que Dieu vous soit propiciaulx :
Vous les tenez à vo dampnacion.

—

Ballade.

Du grant pardon de Romme, 1399 (143).

—

Pour le salut de la crestienté,
Et acquérir aux ames sauvement
De tout le peuple, tant ait pécheur esté,
Rémission fait le pappe Clément
De paine et coulpe à tous généralement
De leurs péchiez, qui par dévocion
Visiteront en bonne entencion,
Et qui yront de vray cuer, femme et homme,
D'or en avant pour avoir plain pardon,
De cinquante ans en cinquante à Romme.
Qui par avant et d'ancienneté
Fut à cent ans ; mais pour l'abrégement

De noctre aage et la fragilité,
L'a acourcy par le consentement
Des cardinaulx et l'admonestement
D'aucuns romains. Eu sur ce vision
Deux foiz de Dieu, fist la restrinction,
Pour allégier de nos pechiez la somme,
En voyagent, pour l'absolucion,
De cinquante ans en cinquante ans à Romme.
Duquel pardon de grant auctorité,
Où tous pechiez sont lavez telement
Que, qui se part de bonne voulenté
Pour l'acquérir de son lieu seulement,
S'il meurt, il est sauvez certainement,
Soit séculier ou de religion.
Et d'y aler fait dispensation
A tout ordre ; car tous les drois consomme,
Pour nostre bien et no salvacion,
De cinquante ans en cinquante ans à Romme.

L'envoy.

O glorieux Dieux, Sainte Trinité,
Donne nous cuer par ta doulce pité
D'aler au lieu où Pierres et Pol se nomme,
Et aux corps sains qui là sont martiré,
Pour le pardon qui est là declaré
De cinquante ans en cinquante ans à Romme.

—

Rondeau.

A l'occasion du grand jubilé séculaire de 1399-1400 (144).

—

Venez à mon jubilé ;
J'ay passé la cinquantaine.
Tout mon bon temps est alé

Venez à mon jubilé.
Mon corps est tout affolé
Adieu ! de moy vous souviengne !
Venez à mon jubilé.

—

Ballade.

Mort de Richart II, roy d'Angleterre 1399 (145).

—

Las ! qui ains vit si fausses traïsons,
Parens, peuples qui furent ses féaulx,
Par toi, Henry de Lancastre faulx homs,
Faictes en lui contre les drois royaulx?
Prandre et occir par traiteurs consaulx.
De magesté blecée et le retraire,
Toy et les tiens fait au monde desplaire
Tant, que tuit roy crestien, sarrasin,
Pour le bon Roy, vous seront adversaire,
Qui faussement a esté mis à fin.

Angleterre, sur toutes nascions
Es aujourd'hui haïs pour tes maulx,
Et cilz, qui tant a fait d'occisions
Des innocens pour regner comme faulx.
Vous avez fait en la loy deux deffaulx.
Nulz ne pourroit vos grans péchiez retraire:
Persévérant devez crier et braire.
Destruit serez : vo prophete Merlin,
Bedes concluent pour vo mort et haire,
Qui faussement a esté mis à fin.

L'envoy.

Plourez, Anglois, les tribulacions
Qui vous viennent et voz destructions.
Pour vos péchiés dit voz regnes : je fin.

Par Franc, Escot, par les Bretons,
Pour Roy Richart, — dictes : destruiz serons.
— Qui faussement a esté mis à fin.

—

Ballade.

Veuvage d'Isabelle de France, 1400 (146).

—

Lasse! lasse! chétive et esgarée,
Povre d'amis, deffaillant de Seignour,
Qui jadis fu partout si renommée,
Riche d'avoir, franche et digne d'onnour,
Qui aujourdui suy si plaine de plour,
Serve en tous cas et presque anientie,
Drois me deffault : sur moy règne rigour.
Que devendra la dolente esbahie ?
Je deusse estre comme vesve gardée
Et chierie, comme la douce flour,
De ceuls de qui je suis emparentée,
Qui duissent supporter ma dolour :
Car lors voit on et l'ami et l'amour,
Quant le besoings queurt sur la seignourie.
Secourez moy, lasse! ou je ne voy tour.
Que devendra la dolente esbahie?
Vous qui m'avez orpheline trouvée,
Meuve envers moy pitié vostre douçour :
Que je soie saigement gouvernée
Sanz convoitier, afin que deshonour
N'aiez en ce, et que grant et menour
Puissent veoir que vous m'avez chérie :
Ou autrement adieu, sanz nul retour.
Que de devendra la dolente esbahie?

—

Sote ballade.

D'un compaignon venant de Paris 1399-1400 (147).

—

Dont viens tu ? — Je viens de Paris.
— Et que dient li compaignon
De nouvel? — Que les ennemis
Tiennent les trièves à l'oingnon ;
Et que le Pape d'Avignon
Doit oultre mer porter la crois,
Que lui doit faire avoir Symon.
— Hé ! doulx ami, qu'en dit ly Roy ?
Il escripra sur le païs
Que nulz n'en parte ce dit-on,
Jusqu'à temps qu'il ara advis
Si le partement sera bon.
Car Guiennoys et li Gascon
Ont rompu trèves trop de fois ;
Par tout courent à abandon.
— Hé ! doulz amis, qu'en dit ly Roys?
Bons remèdes y sera mis:
On les chassera d'un ramon.
Les II Roys devendront amis :
La paix se fera en Breton.
— Et de Calays? — Nous le raron
III jours après les XII mois
Que le Pappe fait grand pardon.
— Hé! doulz amis, qu'en dit ly Roys ?

L'envoy.

Compains, j'ay très grant souspecon,
Se paix n'est, que les Genevois
Ne retournent ceste saison.
— Hé ! doulz amis qu'en dit ly Roys.

Ballade.

De Mr d'Orliens et autres seigneurs estant au chastel de Boissy (148).

—

Je vy en chastel de Boissy
Monseigneur le duc d'Orliens,
Jehan monseigneur, Le Breth aussi,
Et leurs gens fort boire liens.
Le vin fist moult d'estudiens ;
La fut Louvet licencié ,
Qui Beaune à quatre a crié.
Bruneval, cil par force de vin,
Crioit sur tous comme enragié ;
Sine dubio (c'est latin.)
L'oste n'ot pîté ne mercy,
Crie de ses vins et de ses biens.
A l'un boit là, à l'autre cy :
Ès voyrres ne demeure riens.
— Je boy à toy. — Je te retiens :
Dist l'un à l'autre sa plegie.
N'eusse esté je, fusse noyé
Bruneval du mal Saint Martin ;
Crioit sur tous comme enragié :
Sine dubio (c'est latin.)
Le Breth n'ot pas le cuer failli ;
A tous boit com bons crestiens.
Aufemont, Beaumont, Canny,
Gaucourt, Garencière, ist des liens,
Qui jeunes, nouveaux, anciens,
Prunelé, Croisy ont moillié ,
Voirre, rompu et despecié.
Bruneval, qui ot l'esvertin,
Crioit sur tous comme enragié :
Sine dubio (c'est latin.)

L'envoy.

Princes, après ce qu'on ot mangie
Et beu tant qu'om estoit blécié,
Vont estuver li pelerin;
De leur corps firent grant junchie.
Tous nuz ont vo chambre assiégie :
Et là Bruneval en la fin
Crioit sur tous comme enragié :
Sine dubio (c'est latin.)

—

Rondeau.

Irrésolution du gonvernement (149).

—

Par long conseil, sans éxécucion
Est maint païz destruit en temps de guerre:
On le voit bien par France et Angleterre,
Les Anglais font hastive mocion;
Des François ont mout destruitte la terre,
Par long conseil sans éxécucion.
Et les François ont longue oppinion,
Et attendent c'on les veingne requerre
En leur paiz, (dont tout le cuer me serre)
Par long conseil sans éxécucion.

—

Ballade.

Improbité des mariniers, 1400 (150).

—

Je croy qu'entre joueurs de dez,
Coquins, courratiers de chevaulx,

Sarasins, juifs, larrons prouvez,
Mourdreurs, rufiens et ribaux,
Charretiers, cabuseurs et traitres faulx,
Pillars, coureurs sur les chemins,
Sorciers, sorcières et devins,
Depuis qu'Adam fut faiz premiers,
Ne fut plus faulx ne plus malings
Que sont partout les maronniers.
Trop à eulx ne vous attendez :
Aux pélerins font trop de maulx
En la mer; ce mot entendez.
En eaue douce sont ilz maulx :
Soiez toudis encontre eulx caux
Ceulz qu'il treuvent sont mieulx que prins :
Aux gens font pis que sarrazins,
En nave, en galée, en craiers
N'est aujourdui pire venins
Que sont partout les marroniers.
Pluseurs sont par eulx desrobez :
En la mer les gettent tous chaux
Si riches sont; et défoulez
Sont les povres par leurs travaulx.
A paine en treuve on nulz loyaulx :
Eulx donner viande ne vins,
Fors leur loyer, c'est bien estins :
Gré n'en sçevent, tant sont loudiers.
Gens ne sont pires à toutes fins
Que sont partout les maronniers.

L'envoy.

Prince, depuis qu'Adam fut nez,
Ne fut gens plus desordonnez,
Ne plus desloyaulx patarins,
Plus mauvais, ne plus faulx trovez
Entre toutes gens esprouvez
Que sont partout les maronniers.

Ballade.

De cahymans et de coquins 1400 (151).

—

A Dieu me plaing et à ses sains,
A toutes gens de saincte église,
De ces faulx caymans, villains,
Truans, coquins, qui par faintise
Faingnent maulx et en mainte guise
En ces moustiers, et font tel presse
Qu'à paine y puet l'en oïr messe
Ne avoir sa dévocion.
Grant péchié fait qui les y lesse :
Que n'en fait l'en pugnicion ;
Car les larrons, ribaulx sont sains.
Qui par sang, herbes, autre mise
Sur drapiaux, font sembler méhains
A pluseurs : et par leur emprise
Est Dieu robé. Soubz leur chemise
Sont bien nourris et plains de cresse.
Soient traiz hors à une lesse
Du temple, où font polucion.
Grant péchié fait qui les y laisse :
Que n'en fait l'en pugnicion ?
De maquerelles, de putains,
Truandes qui font leur divise
De porter enfans en leurs mains
Et d'empescher le saint service
Par truander. Or y advise
Chascun en droit soy ; tant que cesse
Par non donner, et par destresse
Es moustiers tele abusion.
Grant péchié fait qui les y laisse :
Que n'en fait l'en pugnicion ?

L'envoy.

Prince, et par la soiez certains
Que caymans seront ratains,
Truans, truandes, s'on les presse
A cours batons de gros neux plains :
Lors seront de leurs maulx restrains,
Et fuiront vostre région.
Grant péchié fait qui les y laisse :
Que n'en fait l'en pugnicion?

—

Chanson Royal.

De la venue de caresme (152).

—

Sus, à l'arme; ce dist le mardi gras
Au charnage; nous serons assaillis;
Caresme vient. que ferons nous? Hélas!
Ce mercredy sera sur le païs;
Dont je voy ja moult de gens esbahis,
Et qui délaissent beufs, vaches et moutons,
Veaulx et aigneaulx, connins, perdris chapons,
Cerfs et chevreaulx, pors, bieurre, œufs et fromaige,
Oes, malars, faisans, grues et paons.
Maudit soit-il, et benoit soit charnage!
Caresme met les pauvres gens au bas;
Jeuner les fait et estre mal servis,
Et les contraint par griefs labours de bras :
Aux et oingnons, huile de chenevis,
Noix moysies, pommes et pain faitis
Leur met devant, herbes choulz et porgons,
Tourteaulx en pot d'orge et de secourgons,
Matin lever pour aler en l'ouvraige.
Merveille n'est se tel tirant doustons :

Maudit soit il, et benoit soit charnaige!
Artillerie a dedenz ses cabas,
Harens puanz, poissons de mer pourris,
Purée et poys, et fèves en un tas,
Pommes cuittes, orge mondé, et ris.
Dieu! qu'il a fait de mal aux moines gris,
Et aux chartreux, maintes religions!
Toudis leur fait june et afflictions,
Et a pluseurs tenir povre mesnaige,
Le ventre emfler souvent par ses poissons.
Maudit soit il, et benoit soit charnaige!
Aux bien pus fait avoir ventre plas :
Il vuide ceuls que j'avoie raemplis.
Souppe à huile leur donne et l'avenas.
Corde leur çaint : trop leur est ennemis.
VI sepmaines sera ses sièges mis :
Ainsis le fait ; en mars est sa saisons.
Une foiz l'an contre lui nons tenons
Viguereusement : may le mettra en caige,
Pasques aussi ; nous trois le destruirons.
Maudiz soit il et benoit soit charnaige!
Dieus! qu'il sera le grant sabmedy mas,
Povres, tristes, honteus et desconfis,
Huez com leux; car le dimenches plas
Yert charnaige avec ses bons amis :
Harens seront, figues et raisins honnis.
Poirée au lart, pastez là ne faillons,
Conins, cabriz, oes, tartres et flaons.
Caresme prins tendrons en no servaige.
Es chac et meschact à ce jour lui dirons :
Maudis soit il, et benoit soit charnaige!

L'envoy.

Princes, ce temps paciaument souffrons,
Prenons en gré pois, harens, courtillaige.

Caresme est brief; nous le desconfirons.
Maudis soit il, et benoit sont charnaige.

—

Rondeau.

Le chastel de Clermont (153).

—

Beau fait aler au Chastel de Clermont ;
Car belle y a et douce compaignie,
Qui en dançant et chantant s'esbanye.
Les dames là très bonne chère font
Aux estrangiers. Si convien que je dye :
Beau fait aler au chastel de Clermont.
Une en y a qui les autres semont
En toute honour et en pyeuse vie.
C'est paradis ; et pour ce à tous escrie :
Beau fait aler au chastel de Clermont ;
Car belle y a et douce compaignie.

—

Ballade.

Du noble païs de France (154).

—

O doulz païs, terre très honourable,
Où chascuns a ce qu'il veut demander
Pour son argent et à prix raisonnable,
Char, pain et vain, poisson d'yaux et de mer,
Chambre à par soy, feu, dormir, reposer,
Liz, oreillers, blans draps, flairans la graine,
Et pour chevaulx foing, litières et avoine,
Estre servis et par bonne ordennance,
Et en sureté de ce qu'on porte et mangue !

Tel païs n'est qu'en royaume de France.
Justice est là fort, dure et pugnissable,
Aux malfaiteurs, qui veulent offenser :
Aux estrangers est la terre amiable.
Qui n'y meffait bien puet partout aler,
Or et argent marchandise porter,
Et surement chevaucher le demaine :
Nul desplaisir, nulle chose villaine
Ne se fera par force ou par puissance,
Qu'il ne faille qu'à raison se ramaine.
Tel païs n'est qu'en royaume de France.
Mais celle loy n'est pas ferme et estable
En pluseurs lieux, ou maint seulent rober
Aux bois, en champs, en ville et en estable ;
Tant que marchant n'y osent cheminer,
Par le défaut de justice garder.
Ce scet on bien ou païs d'Alemaigne,
De Moravie, Lucembourg et Behaigne.
Qui là est prins, il pert corps et chevance.
Advisons ci ; gardons justice plaine :
Tel païs n'est qu'en royaume de France.

L'envoy.

Prince, en telz lieux fait mauvès séjourner,
Où il convient la cervoise humer,
A l'appetit de l'oste et sa plaisance
Tel viande, qu'il veult aux gens donner,
Boire et mangier, à son voloir paier :
Tel païs n'est qu'en royaume de France,

—

Pallade.

Des turbulents de la cour (155).

—

Cartulat et Robinet,
Henry de Poches, Gauchy,
Gombaut, Claux et Geudonnet
Et le bastard de Coucy,
Avec eulz messire Guy,
Sont de ceux qui à toute heure
Rifflent, ratafflent aussy :
Au vin queurent toudez seure.
Boniface o eulx se met,
Et le bastart du Ploy,
Jehan de Queux et Jehan Maillet,
Saint Goubain, Jehan de Bucy.
Il n'ont pité ne mercy
De viande à leur desseure :
Chascun boit bien endroit li,
Au vin queurent toudis seure.
Pour ce est folz qui leur meffet :
Tost ont un homme esbahy
Et donné coiffe ou buffet.
C'est des gens je ne say qui,
Qui ont en maint lieu rendi.
Ne leur chaut qui chante en pleure.
Mais qu'il soient bien joly :
Au vin queurent toudis seure.

L'envoy.

— Princes, tost ont fait marry
Aucun, si Dieux me sequeure.
Mais quant il sont à Yvry,
Au vin queurent toudis seure.

Balade

Maladie d'Eustache Deschamps (156).

—

J'ay par cinq ans esté en maladie,
Dont mire nul ne m'a voulu guérir,
De pou d'argent oú maint homme mendie :
Or ay trouvé qui m'a fait l'uis ouvrir
De surgien, pour mes plaies garir.
Lequelz m'a dit que je seray tous sains :
Mais il me fault endurer et soufrir
Le mal que j'ay jusquaprès la Toussains.
Après ce jour je Eustache supplie
Que vous veuillez à mon mal secourir,
Et ordonner en l'apothicairie
Jaque Hemon chose qui se puist tenir
Sanz recoupper, qui me face adoucir
De povreté les maulx dont je suis plains.
Se non, bien sçay que me fera mourir
Le mal que j'ay jusqu'après la Toussains.

L'envoy.

Flament, Pierre, Crestien, je vous prie,
Guerissiez moy : vous estes souverains.
Ou autrement perdre fera ma vie
Le mal que j'ay jusqu'après la Toussains.

—

Reims. — Imp. de P. REGNIER.